

Politique Nationale d'Immigration et d'Asile

Rapport 2020

www.marocainsdumonde.gov.ma



Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	5
AVANT-PROPOS	7
INTRODUCTION	9
BILAN PROGRAMMATIQUE D'ÉTAPE	15
- SECTION I : EDUCATION, CULTURE, JEUNESSE ET LOISIRS....	17
- SECTION II : SANTÉ, LOGEMENT, ASSISTANCE SOCIALE ET HUMANITAIRE	35
- SECTION III : FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI....	62
- SECTION IV : PROGRAMMES TRANSVERSES	79
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	137



Liste des acronymes

AECID : Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
AGR : Activité Génératrice de Revenu
ALCS : Association de Lutte contre le Sida
AMAPPE : Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise
AMIDI : Association Migration pour le Développement Interculturel
AMPF : Association Marocaine de Planification Familiale
ANAPEC : Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
AREF : Académie Régionale d'Education et de Formation
AVRR : Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration
BIT : Bureau International du Travail
CNOM : Conseil National de l'Ordre des Médecins
CRMEF : Centre Régional des Métiers de l'Education et de la Formation
DELM : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies -Ministère de la Santé
DGSN : Direction Générale de la Sûreté Nationale
DP : Direction de la Population -Ministère de la Santé
EN : Entraide Nationale
ENABEL : Agence Belge de Développement
ENAS : Enfants non accompagnés ou séparés
ENSA : Ecole Nationale Supérieure de l'Administration
ENSP : Ecole Nationale de Santé Publique
FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population
FOO : Fondation Orient -Occident
GIZ : Agence de Coopération Internationale Allemande
HCP : Haut-Commissariat au Plan

MAECAMRE : Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger
MDCMRE : Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger
MEFRA : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
MENFPESRS : Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MS2 : Association Maroc Solidarité Médico-Sociale
MSDSEF : Ministère de la Solidarité, du Développement Social de l'Egalité et de la Famille
MTATAES : Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale
MTIP : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle
OAM : Observatoire Africain des Migrations
OFPPT : Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
OIM : Organisation Internationale pour les Migrations
OIT : Organisation Internationale du Travail
OJA : Organisation des Jeunes Africains
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONU Femme : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUSIDA : Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le SIDA
PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
RAMED : Régime d'Assistance Médicale
SNMRE : Stratégie Nationale en faveur des Marocains Résidant à l'Etranger
SNIA : Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile
UE : Union Européenne
UNODC : Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNTFHS : Fonds d'Affectation Spéciale des Nations Unies pour la Sécurité Humaine

Avant-propos

Sous les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'Assiste, le gouvernement marocain a présenté une nouvelle Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) en septembre 2014 adoptée par le Conseil du gouvernement le 18 décembre de la même année et mise en œuvre, successivement, par le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration (2013-2017), le Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration (2017-2019) et le Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, chargé des Marocains Résidant à l'Étranger (depuis octobre 2019).

Par ailleurs, le Royaume du Maroc n'a pas cessé de donner une dynamique à l'Agenda Africain sur la Migration, présenté par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'Assiste, en janvier 2018, à l'occasion du 30^{ème} Sommet de l'Union africaine. Ainsi, sur proposition de Sa Majesté le Roi, l'Observatoire africain des Migrations (OAM) a été inauguré le 18 décembre 2020 à Rabat, en coïncidence avec la journée internationale des migrants et à quelques jours du 2^{ème} anniversaire du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières, adopté en 2018 à Marrakech. L'objectif étant de doter le continent africain d'un outil efficace lui permettant de répondre à son besoin réel et pressant de générer une meilleure connaissance, compréhension et maîtrise du phénomène migratoire.

A l'occasion du septième anniversaire de la Politique Nationale d'Immigration et d'Asile, le présent rapport qui fait l'objet d'un bilan synthétique des avancées enregistrées à différents niveaux en matière d'immigration et d'asile au Maroc en 2020, vient couronner les initiatives prises et lancer de nouveaux défis. Il met en avant les résultats des efforts déployés par l'ensemble des partenaires aux niveaux national et international pour mettre les programmes de la SNIA sur les bonnes rails et concrétiser ainsi la nouvelle politique migratoire du Royaume.



Introduction

Le Maroc, en raison de sa nouvelle situation migratoire en tant que pays d'accueil, a lancé en 2013, grâce à la vision et aux directives éclairées de Sa Majesté le Roi Mohammed VI - que Dieu l'Assiste-, une nouvelle Politique Nationale d'Immigration et d'Asile, motivée par une préoccupation des droits des migrants et basée sur une approche humaniste, globale et intégrée.

La mise en œuvre de cette nouvelle politique migratoire a donné lieu à un ensemble de décisions et de mesures concrètes, constituant ainsi un réel tremplin pour le Royaume dans son processus démocratique basé sur les valeurs universelles des droits de l'homme et traduisant le respect de ses engagements internationaux.

Le Pacte de Marrakech sur les Migrations, adopté en 2018, est le prolongement de la vision Royale en matière de gouvernance internationale des migrations. En effet, il est l'occasion de mieux tirer parti des avantages des migrations et de maîtriser les perturbations qu'elles déclenchent, par un renforcement de l'utilisation des voies légales de la migration, la protection des droits des migrants et un nouvel investissement en faveur du développement.

Durant l'année 2020 marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'économie mondiale a été durement secouée, contribuant ainsi à créer des vulnérabilités, renforcer les inégalités et entraver la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD).

A cet effet, des mesures importantes ont été menées par le Maroc pour atténuer les impacts de la pandémie liée à la COVID -19 sur les entreprises et les ménages vulnérables. On citera à titre d'exemple, la création d'un fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie de La

Introduction

COVID-19, le comité de veille économique mis en place pour suivre la situation de l'évolution économique et identifier des mesures adaptées afin de soutenir les secteurs impactés ainsi que l'adoption de la loi de finances 2020 rectificative pour appuyer les secteurs et les catégories fortement impactés.

Par ailleurs, l'inclusion des migrants et réfugiés dans les réponses nationales s'avère primordiale pour soutenir leur résilience face à cette crise sanitaire et ce, également dans l'optique de «ne laisser personne de côté» conformément au principe 2 des ODD, permettant ainsi d'assurer la protection des droits fondamentaux, conformément aux normes et instruments juridiques, au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et au Pacte mondial pour les réfugiés.

Dans ce contexte de crise sanitaire, plusieurs actions et mesures ont été entreprises par le Maroc pendant la période du confinement et lors du déconfinement progressif en faveur des migrants et réfugiés au Maroc, avec l'appui des partenaires nationaux et internationaux et des associations de la société civile. Ces actions découlent de l'esprit participatif soutenu par la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile et en réponse aux engagements internationaux du Maroc en matière de protection des droits des migrants et des membres de leurs familles. Elles ont consisté principalement en l'assistance humanitaire et sanitaire, l'inclusion des migrants et réfugiés dans le plan national de veille et de riposte contre la COVID-19 ainsi que dans la campagne de vaccination, la mise en ligne des services d'information et de suivi et le développement d'outils à distance pour garantir la continuité de l'accès aux services de base ainsi que l'organisation de plusieurs sessions de sensibilisation sur les mesures de prévention et les gestes barrières contre la contamination à la COVID-19.

A l'instar de chaque année, ce rapport abordera la question de l'immigration et d'asile ainsi que les différentes activités y afférentes au titre de l'année 2020, à travers des chiffres et des actions du terrain. Il met l'accent aussi sur les contraintes relevées tout en étalant une panoplie de recommandations à mettre en œuvre pour assurer la réussite de la politique migratoire et atteindre les objectifs escomptés.

Rappel des objectifs stratégiques, du cadre logique et de la gouvernance de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA)

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile a été adoptée au Conseil du gouvernement le 18 décembre 2014. Impulsée par les Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI, cette nouvelle stratégie trouve ses fondements dans la volonté du Royaume de se conformer à ses engagements internationaux et aux dispositions de la nouvelle Constitution de 2011 qui stipulent notamment, d'une part, dans son préambule que :

«Le Royaume du Maroc... réaffirme son attachement aux droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus, ainsi que sa volonté de continuer à œuvrer pour préserver la paix et la sécurité dans le monde».

Et, d'autre part, dans son article 30 que :

«Les étrangers jouissent des libertés fondamentales reconnues aux citoyennes et citoyens marocains, conformément à la loi. Ceux d'entre eux qui résident au Maroc peuvent participer aux élections locales en vertu de la loi, de l'application de conventions internationales ou de pratiques de réciprocité».

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile a été élaborée selon une approche participative. Elle s'est appuyée sur un diagnostic de la situation migratoire, et s'inspire des expériences internationales. Elle se décline en 4 objectifs stratégiques :

Objectif stratégique 1 : Faciliter l'intégration des immigrés réguliers

Cet objectif consiste à assurer l'intégration des migrants réguliers, à les faire bénéficier des mêmes droits que les Marocains (accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi, couverture médicale, logement...), à lutter contre les discriminations et à assurer les conditions d'une vie digne et épanouie (regroupement familial, participation politique...).

Introduction

Objectif stratégique 2 : Mettre à niveau le cadre réglementaire

Cet objectif consiste à mettre en place un cadre réglementaire tenant compte des orientations du Maroc en matière d'immigration et de droits de l'Homme, des dispositions de la Constitution et des conventions internationales signées.

Objectif stratégique 3 : Mettre en place un cadre institutionnel adapté

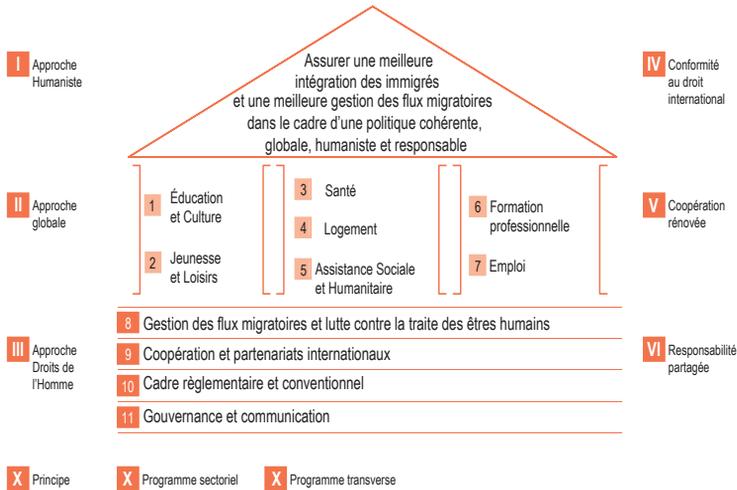
Cet objectif consiste à mettre en place le cadre institutionnel et de gouvernance permettant une meilleure collaboration entre les acteurs concernés par la question de l'immigration et une synergie dans la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de ladite stratégie.

Objectif stratégique 4 : Gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'Homme

Cet objectif consiste à assurer une gestion maîtrisée des flux d'immigrés en mettant en œuvre les outils et mécanismes pour mieux piloter les flux d'immigration régulière (étudiants, travailleurs, investisseurs...), pour limiter l'entrée d'immigrés irréguliers (tout en leur assurant un traitement humaniste et respectueux de leurs droits) et pour lutter contre les réseaux de trafic et de traite des êtres humains.

Programmes stratégiques de la SNIA

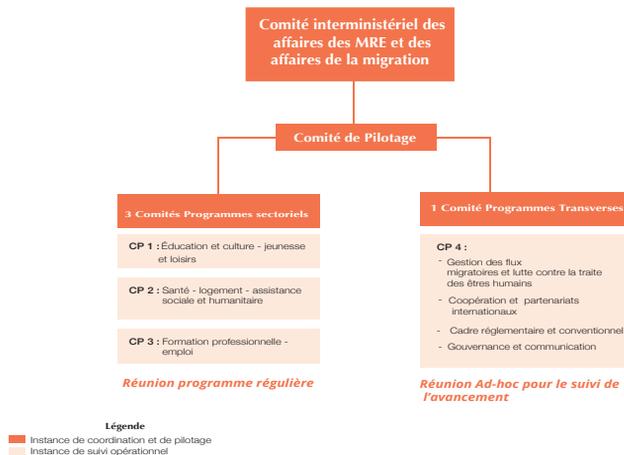
La vision stratégique de la SNIA est soutenue par 6 principes directeurs et les quatre objectifs stratégiques précités se déclinent en 11 programmes stratégiques : 7 programmes sectoriels et 4 programmes transverses.



Par ailleurs, le dispositif de gouvernance de la SNIA comprend 3 instances aux prérogatives complémentaires.

Le **Comité Interministériel des affaires des MRE et des affaires de la migration** est l'instance de décision et de suivi de la mise en œuvre des politiques migratoires. Il est un élargissement aux questions de l'immigration du comité interministériel sur les MRE (déjà existant) avec un secrétariat assuré par le Ministère. Ce comité assure le pilotage global de la mise en œuvre de la SNIA (suivi global de l'avancement, décisions et arbitrages sur les questions importantes, etc.). Présidé par le Chef du Gouvernement, ce comité réunit une fois par semestre les principaux représentants des Ministères et institutions impliqués dans la gestion des questions migratoires.

Introduction



Un **Comité de Pilotage (CoPil)**, regroupant les hauts cadres des ministères et institutions qui portent les actions en plus de ce Ministère. Le CoPil se tient tous les 3 mois afin de permettre un suivi régulier de l'avancement de la mise en œuvre des programmes d'actions définis dans le cadre de la SNIA. Il permet de faire un point d'avancement entre deux Comités interministériels et de préparer les comités interministériels semestriels. Le Ministère assure l'organisation des réunions et centralise les états d'avancement que chaque ministère doit élaborer et présenter lors de ces réunions.

Des **Comités Programmes** composés de points focaux représentant l'ensemble des ministères et des acteurs institutionnels partenaires en charge du suivi des réalisations et se réunissent tous les mois afin d'étudier l'avancement des actions, d'identifier les points d'amélioration et les alertes à remonter au comité de pilotage. La mise en œuvre opérationnelle des actions prévues pour chacun des programmes de la SNIA est assurée par chacun des ministères et des institutions publiques qui les portent, en collaboration avec les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires internationaux, le cas échéant.

1. Bilan programmatique

➤ EDUCATION, CULTURE, JEUNESSE ET LOISIRS

17

➤ SANTÉ, LOGEMENT, ASSISTANCE SOCIALE
ET HUMANITAIRE

35

➤ FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI

62

➤ PROGRAMMES TRANSVERSES

79



Section I : Education, culture, jeunesse et loisirs

Programme 1 : Education et culture

Faisant référence à l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi qu'aux articles 13 et 14 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966, l'éducation s'est toujours imposée comme étant un droit fondamental qui ne peut être préservé en bonne et due forme qu'à travers l'ancrage des valeurs du vivre ensemble, de la diversité culturelle, de tolérance, d'échange et du dialogue multiculturel.

Dans ce sens, le premier programme de la SNIA, intitulé « Education et Culture» vise à faciliter l'intégration des migrants et des réfugiés dans la société marocaine en leur permettant de jouir des mêmes droits éducatifs que les Marocains. L'objectif étant de leur permettre de participer à la vie sociale et culturelle du Maroc.

A cet effet, ce programme prévoit les trois objectifs spécifiques suivants :

- ▶ Intégrer les immigrés et réfugiés dans le système scolaire formel et non formel (OSP 1).
- ▶ Promouvoir la diversité des formes d'expression culturelle (OSP 2).
- ▶ Former les immigrés et réfugiés aux langues et cultures marocaines (OSP 3).

Et ce à travers la mise en œuvre des interventions suivantes :

- ▶ Organisation de sessions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement pour garantir le droit à l'éducation aux enfants étrangers (Action 1.1) .
- ▶ Mise en place de mesures de soutien afin de garantir une éducation optimale des élèves immigrés et réfugiés (Actions 1.2 et 1.3) .

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes d'éducation non-formelle (Actions 1.4 et 1.5) .
- ▶ Sensibilisation sur les questions d'immigration, de diversité culturelle et de vivre ensemble dans les écoles (Actions 1.6, 1.7 et 1.8) .
- ▶ Soutien à l'intégration culturelle des migrants et des réfugiés et au vivre ensemble (Actions 1.9, 1.10, 1.11 et 1.12).

Depuis la mise en œuvre de ce programme, le Maroc n'a pas cessé d'honorer, de manière ambitieuse, ses engagements constitutionnels et conventionnels en enregistrant plusieurs avancées qui se sont concrétisées par :

- ▶ La note n°18/139 du 5 octobre 2018 du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MENFPESRS) qui a élargi le champ d'actions à l'ensemble des enfants venants de l'étranger (les enfants issus de l'immigration et de l'asile et les enfants des MRE de retour) en vue d'améliorer la prise en charge des exigences d'une intégration éducative de qualité dans l'ensemble des composantes de la chaîne de valeur de l'intégration éducative des migrants.
- ▶ Une commission a été instituée au niveau national coordonnée par le point focal (DENF) avec des commissions au niveau de chaque direction provinciale pour le suivi de la mise en œuvre du dispositif d'intégration éducative des migrants.
- ▶ La loi cadre 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique qui exige que le droit à l'éducation soit ouvert à tous les enfants et que l'enseignement soit obligatoire pour tous les enfants de 4 à 16 ans (préambule et art 19). Et a mis les enfants des ressortissants étrangers en situation difficile parmi les enfants en situations particulières (art 2) qui nécessitent une attention particulière.

- La mise en œuvre des dispositions de la loi cadre 51-17 relatives à l'ouverture des écoles marocaines à tous les enfants immigrés et réfugiés au même titre que les nationaux.
- La décision ministérielle portant sur l'organisation de l'année scolaire (depuis l'année 2018-2019) intègre la variable « enfant en situation de migration » dans toutes les actions que l'école marocaine doit faire au long du processus pour mettre une attention particulière à cet aspect.
- L'intégration de la dimension migration (profil « migrant ») dans le système d'information MASSAR qui a permis depuis l'année scolaire 2018-2019, la génération des données, concernant les premiers enfants issus de la migration et bénéficiaires des programmes d'appui relatifs à ce programme.

1. Activités menées en 2020

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de ce programme, un ensemble de mesures ont été prises au titre de l'année scolaire 2019-2020, en coordination avec les partenaires nationaux et internationaux œuvrant dans ce domaine.

1.1. Organisation de sessions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement pour garantir le droit à l'éducation aux enfants étrangers (Action1.1)

Depuis l'année scolaire 2015-2016 et dans le cadre de la campagne de sensibilisation pour l'inscription des enfants non scolarisés et déscolarisés dans l'éducation non formelle, organisée pendant la rentrée scolaire, le MENFPESRS a élaboré et diffusé des spots audio-visuels intégrant des témoignages d'enfants migrants afin de sensibiliser et d'informer sur le droit à l'éducation des enfants migrants et réfugiés.

Des mesures de sensibilisation, d'accompagnement et d'assistance ont été mises en place durant l'année scolaire 2019-2020, afin d'améliorer l'intégration des enfants migrants dans les écoles marocaines, à savoir :

Bilan programmatique d'étape

- Les opérations de « Caravane » et « Child to Child » pour l'identification, la sensibilisation et l'orientation des enfants non scolarisés ont pris en compte les enfants issus de la migration, en inscrivant cette année 390 enfants migrants et réfugiés (dont 296 au niveau primaire et 94 au niveau collège) et 484 enfants migrants parmi les 73419 enfants non scolarisés recensés.
- Des ateliers de sensibilisation à l'éducation organisés avec l'appui des partenaires techniques et financiers (l'Unicef, l'UNHCR, l'OIM...) au profit des différents intervenants (associations locales, éducateurs, parents des enfants non scolarisés, inspecteurs d'enseignements, directeurs d'écoles, partenaires institutionnels locaux).

Grâce à ces initiatives, un nombre de 3207 enfants étrangers ont été inscrits dans 12 AREFs au titre de l'année scolaire 2019-2020 dont 1606 filles, soit 50.07 % de l'effectif des inscrits.

1.2. Garantir une éducation optimale des élèves immigrés et réfugiés (Actions 1.2 et 1.3)

La mise en place de classes de mise à niveau au profit des immigrés et réfugiés

Vu la répartition géographique dispersée des migrants et des réfugiés dans les régions et les villes du Maroc ainsi que leur nombre réduit dans les écoles, le MENFPESRS a opté pour la mise en place de classes de soutien scolaire dans le cadre d'un programme de partenariat avec la société civile, mené par le Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger (MDCMRE).

Dans ce sens, 11 associations ont bénéficié de l'appui du Ministère, au titre de l'année scolaire 2019-2020, pour organiser des cours de soutien scolaire au profit des enfants migrants.

A cet effet, 425 élèves ont bénéficié de ce programme, principalement à Casablanca – Settat (200 élèves), Rabat – Salé – Kénitra (145 élèves), ainsi qu'au niveau de la région de Fès-Meknès (80 élèves).

Le programme de l'enseignement préscolaire

C'est un programme qui a été introduit en 2017, au profit des enfants migrants âgés de quatre à six ans, pour leur assurer une meilleure intégration dans le système éducatif formel primaire public ou privé. Il est développé en partenariat avec des associations, soutenues par le MDCMRE et consiste à mettre en place des activités pratiques et artistiques (dessin, modelage, peinture, jeux de rôles, chants et musique...) ainsi que des activités de préparation à l'apprentissage de la lecture et l'écriture en langue arabe.

Durant l'année scolaire 2019-2020, 144 enfants migrants ont bénéficié de ce programme au niveau de 3 régions, à savoir : Casablanca - Settat (96 enfants), Béni Mellal-Khénifra (24 enfants) et Souss-Massa (24 enfants).

L'Initiative Royale « un million de cartables »

C'est un dispositif d'assistance permettant une meilleure scolarisation des enfants issus de familles démunies y compris les enfants des migrants. Cette initiative a permis à 617 élèves migrants de bénéficier de cartables scolaires au titre de l'année scolaire 2019-2020 à l'instar de leurs homologues marocains contre 505 bénéficiaires au titre de l'année scolaire 2018-2019.

Le programme « Tayssir »

C'est un dispositif d'appui social sous forme des transferts monétaires conditionnels qui a enregistré 254 enfants bénéficiaires, issus de la migration, au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Le programme d'assistance CASH pour l'éducation

L'UNHCR a continué son programme d'assistance CASH pour l'éducation afin d'atteindre une intégration optimale des élèves réfugiés en âge de scolarisation dans les écoles publiques primaires et secondaires. Ce programme comporte un kit scolaire, une bourse bimensuelle ainsi que le remboursement des frais de soutien scolaire (concerne la moitié de l'effectif primaire et secondaire). En

Bilan programmatique d'étape

2020, le nombre d'enfants assistés s'est élevé à 323 enfants pour la crèche, 756 pour le primaire et 182 pour le secondaire.

Soutien à la scolarité des migrants par l'OIM

L'OIM continue son soutien à la scolarité des migrants à travers la prise en charge des frais de transport, de livres et de fournitures pour le compte de 126 jeunes migrants.

Les mesures prises par l'UNHCR pendant le confinement

Durant la période du confinement, l'UNHCR a mis en œuvre un ensemble de mesures, à savoir :

- ▶ Assurer la continuité des aides financières aux enfants scolarisés.
- ▶ Mettre en place des campagnes de sensibilisation à l'éducation et aux outils utilisés avec la possibilité d'assurer un accompagnement plus personnalisé en fonction des besoins identifiés.
- ▶ Mener deux enquêtes majeures pour déterminer le niveau de suivi des enfants réfugiés ainsi que l'analyse du taux de réussite scolaire des enfants réfugiés.
- ▶ Assurer un suivi des cours de soutien en ligne. A cette effet, l'UNHCR en partenariat avec la Fondation Orient Occident (FOO), a mis en place un système de cours de soutien à travers la création de groupe sur les réseaux sociaux. Un focus a été fait sur les enfants en dernière année de cycle de primaire, collège et lycée. D'autres groupes whatsapp ont également été créés par la FOO pour poursuivre l'apprentissage linguistique.

1.3. Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes d'éducation non-formelle (Actions 1.4 et 1.5)

L'éducation non-formelle (ENF) comprend différents modules s'étalant sur trois années de formation, dont l'objectif est d'insérer les enfants dans le système formel ou dans la formation professionnelle.

L'intégration des immigrés et des réfugiés dans le programme de l'ENF est assurée par des associations intervenant dans le domaine éducatif, avec l'appui du MENFPESRS.

En 2019-2020, 302 migrants ont bénéficié de ce programme, principalement dans les régions de : Rabat-Salé (111), Casablanca- Settat (94), Fès-Meknès (26), Tanger -Tétouan-Al-Hoceima (38) et l'Oriental (33). Ces bénéficiaires sont recensés dans des classes ENF financées par le MENFPESRS et ses Directions provinciales.

De même, un nombre de 125 migrants bénéficiaires du programme ENF, a été enregistré en 2019-2020 dans le cadre des conventions tripartites entre le MDCMRE, le MENFPESRS et les associations, et ce principalement dans les régions de : Rabat-Salé (50), Casablanca- Settat (25), Fès-Meknès (25) et Béni Mellal-Khénifra (25). Ces bénéficiaires sont orientés soit pour passer l'examen d'entrée en sixième année, soit pour poursuivre un cursus de formation professionnelle.

L'UNHCR, de son côté, a accompagné l'intégration de 30 enfants réfugiés qui n'ont pas pu rejoindre l'école formelle, dans des programmes d'éducation non formelle de la FOO.

Pour ce qui est de l'action 1.5 relative à la définition d'un cadre de référence pour une intervention plus efficace des ONG et associations dans le domaine de l'éducation des immigrés (réguliers et irréguliers), le MDCMRE assure le suivi et la coordination avec elles, à travers un guide de partenariat établi à cet effet.

1.4. Sensibilisation sur les questions d'immigration, de diversité culturelle et du vivre - ensemble dans les écoles (Actions 1.6, 1.7 et 1.8)

Cette intervention s'étale sur trois niveaux :

- ▶ L'insertion des questions de l'immigration dans les programmes de formation des cadres de l'enseignement (Action 1.6) .

Bilan programmatique d'étape

- ▶ L'intégration de la diversité culturelle dans les programmes scolaires (Action 1.7) .
- ▶ L'organisation de sessions de sensibilisation dans les écoles et les lycées (Action 1.8).

Les centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation (CRMEF) ont élaboré des guides sur la question de l'intégration des migrants et de la migration dans les programmes de formation du corps enseignant ainsi que des thèses de recherches scientifiques réalisées par des enseignants. Dans le même sens, l'unité centrale de formation coordonne avec les CRMEF pour l'intégration de la migration dans les modules didactiques de la formation des enseignants.

Concernant l'intégration de la diversité culturelle dans les programmes scolaires, des progrès ont été enregistrés quant à l'inclusion des valeurs (tolérance, solidarité, dignité, égalité, liberté, justice, démocratie et protection de l'environnement) et de la prise en compte de la diversité culturelle (noms, couleur de la peau, ...) dans le manuel scolaire comme prévu dans le cahier des charges spécifique à l'élaboration et à l'édition du curricula scolaire.

Au cours de l'année 2019-2020, l'AECID et le bureau du projet «Vivre Ensemble sans Discrimination : une approche basée sur les droits de l'Homme et la dimension genre» ont tenu des réunions avec la Direction de l'Education non Formelle, l'OIM et l'UNHCR. L'objectif était d'échanger autour des perspectives de collaboration pour la mise en œuvre des activités dans les établissements de formation. En effet, le projet accompagne le MENFPESRS pour mettre en place des activités, prévues dans les composantes 3 et 4 dudit projet, à savoir :

- ▶ Promouvoir et renforcer les compétences des administrations publiques : assistance sociale, communauté éducative (élèves et enseignants).

- ▶ Améliorer les compétences des associations de la société civile qui travaillent pour la protection des droits des personnes migrantes en matière de prévention d'incidents racistes et/ou xénophobes.

Aussi, l'association Y-PEER (jeune pour jeune) a organisé en février 2020 une session de formation pour ses jeunes sur les approches innovantes de la communication et de la mobilisation communautaire avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP). Cette activité a connu la participation des jeunes éducateurs pairs migrants issus de 3 nationalités, qui sont des jeunes leaders acteurs des dynamiques communautaires de jeunesse auprès de la population migrante, notamment sur des questions liées à l'accès à l'information et aux services de la santé sexuelle et reproductive.

1.5. Soutien à l'intégration culturelle des immigrés et réfugiés et au vivre ensemble (Actions 1.9, 1.10, 1.11 et 1.12)

Activités culturelles

A l'occasion de la 6^{ème} édition de la semaine des migrants du 14 au 20 décembre 2020, un ensemble d'activités et manifestations d'ordre culturel a été organisé en mode distanciel et présentiel de concert avec les associations partenaires du MDCMRE, en vue de contribuer à la promotion des valeurs de la tolérance et du vivre ensemble.

Aussi, à l'occasion de la 4^{ème} édition de la semaine des réfugiés, du 15 au 20 juin 2020, de nombreuses activités médiatiques et de sensibilisation ont été organisées : des interviews et reportages, interventions d'experts, thèmes sur les réseaux sociaux, productions audio-visuelles ainsi qu'une campagne digitale nationale avec la participation de célébrités marocaines. L'objectif était de communiquer autour de la thématique de l'asile, de la situation des réfugiés et des valeurs de l'interculturalité et de l'acceptation de l'autre.

Dans le même sens, l'OIM a mené un ensemble d'activités culturelles, sportives et artistiques, en faisant bénéficier 1397 migrants. Aussi, un

Bilan programmatique d'étape

festival digital de théâtre, musique et arts plastiques réunissant des jeunes artistes marocains et migrants a eu lieu les 25 et 26 juillet 2020 à Tanger et 08 spots vidéo de jeunes artistes marocains et de jeunes migrants ont été diffusés sur les réseaux sociaux.

Pour mieux répondre aux besoins des migrants, l'OIM, a lancé une étude d'analyse des besoins et opportunités des jeunes en situation difficile et des associations dans les quartiers populaires identifiés dans la région de Tanger-Tétouan. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la mise en exécution du projet «Création d'opportunités pour la jeunesse au Maroc».

Langues et cultures marocaines

Dans le cadre du partenariat entre le MDCMRE, l'Agence Nationale de Lutte Contre L'analphabétisme (ANLCA) et les associations partenaires, 1080 jeunes immigrés et réfugiés adultes ont bénéficié des cours de langues et cultures marocaines.

Par ailleurs et dans le cadre de la composante 2 du projet « Appui à l'intégration de la population migrante dans les services d'assistance sociale et d'alphabétisation du Royaume du Maroc », mené en partenariat entre le MDCMRE, l'ANLCA et l'AECID, une étude de faisabilité analysant les conditions de réussite d'un programme d'alphabétisation spécifique adressé aux migrants/tes en situation régulière au Maroc, et particulièrement aux femmes migrantes, a été menée pour disposer d'outils et de manuels adaptés à la spécificité socioculturelle des communautés migrantes au Maroc.

L'OIM, de sa part, a promu l'apprentissage des cours de l'arabe darija dans les villes de Nador et Casablanca au profit de 257 jeunes migrants et réfugiés et enfants non accompagnés ou séparés (ENAS).

2. Les mesures prises pendant le confinement

Afin d'assurer la continuité pédagogique, le MENFPESRS a pris un ensemble de mesures durant la période de la crise sanitaire :

- ▶ Utilisation de la plateforme « TelmidTICE » afin d'assurer la diffusion d'un contenu web facilitant l'apprentissage à distance.
- ▶ Retransmission des cours à travers des chaînes nationales de télévision, dont l'objectif est d'assurer l'égalité des chances au profit du monde rural et des zones les plus reculées dépourvues de réseau internet.
- ▶ Recours des enseignants aux différents canaux d'échange instantanés notamment les réseaux sociaux, pour maintenir le lien avec les élèves.
- ▶ Renforcement de la communication par les associations au profit des immigrés et réfugiés pour les reconforter psychologiquement et les aider à bénéficier des supports et outils mis en place pour assurer la continuité pédagogique.
- ▶ Appui des enfants en matière d'acquisition des outils informatiques notamment les smartphones, tablettes, ordinateurs et recharges d'internet pour assurer la connectivité et permettre à ces élèves de poursuivre leur scolarisation.
- ▶ Appui à l'hébergement dans les centres de l'Entraide Nationale et les autres centres socioéducatifs qui ont servi d'accueil pour des familles sans domicile fixe.
- ▶ Assistance financière directe dédiée aux familles des réfugiés et d'immigrés.
- ▶ Octroi de bourses d'études pour les enfants réfugiés et immigrés.

Dans le même sens, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme a pris une série de mesures pour assurer la continuité des programmes d'alphabétisation, à savoir :

- ▶ Préparation des contenus numériques des cours d'alphabétisation, de post alphabétisation et de l'éducation financière, afin de garantir la continuité andragogique et offrir l'opportunité aux personnes

Bilan programmatique d'étape

analphabètes de poursuivre les cours dans des conditions sanitaires sûres.

- ▶ Elaboration d'un programme télévisé intitulé « أجي نتعلمو » en partenariat avec l'Institut de Coopération Internationale de la Confédération Allemande pour l'Éducation des adultes (DVV international), diffusé sur la chaîne éducative « الثقافية ».
- ▶ Reprise des activités d'alphabétisation en mode présentiel à partir du 13 octobre 2020, avec l'adoption du principe de progressivité suite à la situation pandémique liée à la COVID-19.

3. Défis et contraintes

En revanche, les défis et contraintes soulevés se présentent comme suit :

- ▶ La précarité de la situation sociale et économique des enfants et familles immigrés et réfugiés accentuée par les effets des répercussions économiques de l'état d'urgence sanitaire.
- ▶ La non-préparation à la crise de la pandémie et ses répercussions sur l'école a révélé les retards enregistrés en matière de digitalisation et d'utilisation des nouvelles technologies : la disponibilité des ressources numériques, la formation du corps enseignant à l'enseignement à distance, l'adaptation et la réactivité des élèves à ce changement.
- ▶ Les difficultés liées à l'organisation d'activités de cohésion sociale qui sont essentiellement des activités collectives et présentiels.
- ▶ L'absence d'un programme d'alphabétisation spécifique à cette catégorie de bénéficiaires.
- ▶ La difficulté d'assurer une formation présentielle à l'ensemble d'immigrés et réfugiés résidant au Maroc.

4. Mesures prévues pour 2021

- ▶ Continuation de l'accès des enfants migrants et réfugiés au système scolaire marocain et aux programmes d'appui social à l'instar de leurs homologues marocains.

- ▶ Renforcement de la mobilisation des associations partenaires pour informer, sensibiliser et orienter les immigrés et réfugiés dans leurs démarches d'inscription à l'école.
- ▶ Mise en œuvre au niveau territorial des différentes composantes organisationnelles et pédagogiques du guide pour l'inclusion des enfants, adolescents et jeunes migrants et réfugiés dans le système d'éducation et de formation établi par la Direction de l'Education non Formelle.
- ▶ Organisation de sessions de partage et de formation destinées aux enseignants et enseignants stagiaires.
- ▶ Poursuite du programme d'assistance de bourse au profit des enfants et jeunes réfugiés dans le système scolaire marocain en vue d'encourager leur scolarisation et lutter contre le décrochage scolaire.
- ▶ Elaboration d'une étude cartographique des enfants migrants dans les régions de Tanger Tétouan Al Hoceima et l'Oriental.
- ▶ Promotion de la création des clubs de vivre ensemble au niveau des établissements scolaires pour une meilleure communication autour des questions migratoires.
- ▶ Mobilisation des associations partenaires œuvrant dans le domaine de la migration pour assurer une participation effective aux activités de la semaine des migrants.
- ▶ Etablissement d'un programme d'enseignement des langues et cultures marocaines répondant aux spécificités des migrants adultes au Maroc.

5. Recommandations

Les expériences menées dans le cadre de ce programme ont permis de dégager un ensemble de recommandations à mettre en œuvre pour assurer la continuité des actions et promouvoir les initiatives entreprises. Ces recommandations se présentent comme suit :

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Informer et sensibiliser les différents acteurs concernés sur les mesures apportées par le dispositif d'intégration des enfants migrants afin de garantir leur adhésion.
- ▶ Sensibiliser et partager l'information concernant l'accès des enfants migrants et leur insertion à l'école.
- ▶ Elaborer des outils d'accompagnement et de suivi du dispositif précité.
- ▶ Elargir le dispositif d'intégration des enfants migrants et le mettre à la disposition de l'ensemble des intervenants dans le domaine (AREFs, Directions Provinciales, Etablissements scolaires, ONGs).
- ▶ Elargir l'offre pour assurer une éducation de formation au plus grand nombre possible d'enfants issus de la migration, via le dispositif école de la 2^{ème} chance, l'accompagnement scolaire et les classes relais et ce, pour réussir l'intégration des enfants, dans l'enseignement formel et la formation professionnelle.
- ▶ Renforcer les capacités des associations œuvrant dans le domaine de l'intégration éducative, par la formation sur le ciblage, la sensibilisation, le recrutement du public cible et le renforcement des capacités pédagogiques des intervenants ainsi que le partage d'expériences.
- ▶ Assurer la continuité de la prise en compte des aspects liés à la migration (valeurs de tolérance, d'ouverture, de diversité culturelle, et d'interculturalité) dans les curricula, les manuels, la vie scolaire et la formation des enseignants pour éviter le décrochage scolaire des enfants issus de la migration à cause des barrières linguistiques, culturelles et des stéréotypes qu'ils rencontrent dans l'environnement de l'école.
- ▶ Capitaliser sur les groupes de travail, à travers des ONGs, déjà mis en place, pour l'organisation d'ateliers et de campagnes d'inscription.

- ▶ Impliquer des associations de migrants et mettre en valeur leur dynamique quant à la défense des droits des enfants.
- ▶ Soutenir les besoins de base des enfants et jeunes migrants afin de pouvoir renforcer leur accès et leur intégration dans le milieu scolaire.
- ▶ Développer des modalités d'apprentissage à distance en parallèle avec la formation présentielle.
- ▶ Mettre en place un programme d'alphabétisation spécifique au profit d'immigrés et réfugiés résidant au Maroc.
- ▶ Promouvoir les activités de communication et de sensibilisation autour des programmes éducatifs.

Programme 2 : Jeunesse et loisirs

Le programme « Jeunesse et loisirs » représente un volet important de la SNIA. Son enjeu est de favoriser l'intégration sociale des jeunes immigrés et réfugiés en offrant des opportunités d'interaction et de mixité sociale et de contribuer ainsi au vivre ensemble et à la lutte contre la ségrégation sociale.

Il vise à développer la pratique d'activités sportives et de loisirs chez les jeunes immigrés et réfugiés et à leur permettre de bénéficier des infrastructures et programmes existants. L'objectif spécifique de ce programme (OSP 4) est d'intégrer les immigrés réguliers et réfugiés dans les programmes sportifs et de loisirs destinés à la jeunesse, à travers :

- l'intégration des enfants, des jeunes immigrés et réfugiés dans les colonies de vacances et voyages organisés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Action 2.1);
- l'intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes et établissements nationaux de la jeunesse et du sport ainsi que dans les activités sportives (Actions 2.2 et 2.3).

1. Activités menées en 2020

1.1. Intégration des enfants des jeunes immigrés et réfugiés dans les colonies de vacances et voyages organisés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Action 2.1)

L'objectif étant d'intégrer les enfants et les jeunes immigrés et réfugiés dans les activités de découverte (colonies de vacances, voyage, ...etc.) organisées par le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (MCJS) à travers :

- La réservation de quotas.
- La sensibilisation des organisateurs, des enfants et des jeunes marocains sur les valeurs d'ouverture, de non-discrimination et de diversité culturelle.
- L'implication des associations dans les actions d'information et de sensibilisation en faveur des immigrés et réfugiés.

Par ailleurs, le programme des colonies de vacances revêt une importance capitale dans le renforcement du rapprochement culturel, la promotion du vivre ensemble, l'acceptation de l'autre et des principes inhérents à toute inclusion sociale. Il connaît la participation annuelle d'une centaine d'enfants immigrés et réfugiés. Néanmoins, à cause de la crise sanitaire provoquée par la propagation de la COVID-19, le Ministère de tutelle a décidé de suspendre le programme de colonies de vacances pour l'année 2020.

1.2. Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes et les établissements nationaux de la jeunesse et du sport ainsi que dans les activités sportives (Actions 2.2 et 2.3)

A cause de la situation sanitaire et vu les mesures prises par le MCJS, les activités sportives ont été suspendues durant toute la période du confinement. Et les activités réalisées dans les maisons de jeunes, les foyers féminins, les centres de formation professionnelle et les centres d'accueil étaient en mode distanciel. A ce titre, 1320 initiatives à

caractère pédagogique interactive à distance mises en œuvre dans le cadre du « Programme des maisons numériques de la jeunesse » réalisé par les Directions Régionales du MCJS.

D'autre part, dans le cadre du projet « création d'opportunités pour la jeunesse au Maroc » mené par l'OIM en collaboration avec les partenaires associatifs de mise en œuvre dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (OJA, TABADOUL et TADAMON), 533 jeunes migrants et marocains ont bénéficié d'activités sportives variées telles que des tournois de football, du basketball et du ping-pong.

La délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion a par ailleurs organisé en partenariat avec le Fond des Nations Unies pour la Population (FNUAP), un ensemble d'activités socioculturelles et ludiques au profit des jeunes mineurs détenus, y compris les migrants, présents au niveau des centres de détentions. Ces activités ont eu lieu pendant la période de l'été (juin-août 2020) et ont concerné l'animation d'ateliers de formation, des masters class de Music et de peinture ainsi que des sessions de sensibilisation via des approches innovantes comme le théâtre forum.

Dans le même sens, le MCJS a organisé en partenariat avec le Ministère de la Santé et avec l'appui du FNUAP, pendant la période du confinement, une campagne digitale auprès des jeunes pour sensibiliser les personnes vulnérables, y compris les migrants, sur les moyens de prévention de la COVID-19 ainsi que sur les bonnes pratiques en relation avec la santé et le bien-être des jeunes.

2. Défis et contraintes

- Report des activités sportives dû à la crise sanitaire causée par la COVID-19.
- Difficulté de collecter et d'analyser les données statistiques relevant du MCJS sur le nombre de migrants bénéficiaires des activités en distanciel.

Bilan programmatique d'étape

- Manque d'information et de communication sur les programmes de jeunesse et loisirs au niveau territorial.
- Faible engagement des jeunes migrants dans les différentes activités organisées par les structures du MCJS et ses services déconcentrés.

3. Mesures prévues pour 2021

- Continuation de l'accès des enfants et jeunes immigrés et réfugiés aux programmes sportifs et de loisirs.
- Continuation de l'accès des enfants immigrés et réfugiés aux colonies de vacances.
- Programmation des formations de formateurs en matière de protection de l'enfance dans les régions de Rabat-Salé-Kénitra, Marrakech-Safi et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.
- Sensibilisation et mobilisation des responsables des infrastructures du MCJS pour améliorer l'intégration des enfants et jeunes immigrés et réfugiés aux programmes et activités sportives, de loisirs, de formation, etc.

4. Recommandations

Afin de renforcer les acquis du programme « Jeunesse et loisirs », il est recommandé de :

- Décliner les actions y afférentes au niveau territorial.
- Echanger les bonnes pratiques autour de l'intégration des migrants et des réfugiés avec des pays leaders en la matière.
- Simplifier et promouvoir la communication concernant les procédures juridiques nécessaires pour autoriser la participation des ENAS aux activités de loisirs.
- Améliorer la collecte et la remontée des données sur l'accès des migrants aux services offerts par le MCJS.

Section II : Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

L'accès à la santé, à un logement décent et à des mesures de protection constituent les pierres angulaires de l'intégration des migrants et des réfugiés.

Le droit à la santé, et notamment aux soins d'urgence, est un droit fondamental de l'homme qui découle du droit à la vie et de l'interdiction des traitements inhumains ou dégradants. Le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels reconnaît par ailleurs dans son article 12 le droit de toute personne quel que soit sa situation, de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. Le Pacte stipule, par ailleurs que les installations, les biens et les services en matière de santé doivent être accessibles en particulier aux groupes de population les plus vulnérables ou marginalisés sans discrimination fondée sur la race, le sexe, la langue, l'origine nationale ou sociale, la naissance (...) ou toute autre situation.

Le droit à une assistance sociale et humanitaire ainsi que le droit à un logement convenable sont les corollaires nécessaires du droit à la santé. Ils permettent aux migrants et aux réfugiés de vivre dans des conditions décentes qui leurs apportent un minimum de stabilité et de protection contre la précarité et l'exclusion.

Les conditions de séjour précaires des migrants au Maroc ont constitué l'une des principales motivations de l'élaboration de la nouvelle politique migratoire. C'est à la lumière des rapports préoccupants sur la situation des migrants sur le sol Marocain, que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a donné ses Hautes Orientations au Gouvernement pour procéder à l'élaboration de la nouvelle politique. Cette approche humanitaire ne s'est pas démentie et le Maroc a accordé aux migrants et aux réfugiés un ensemble de droits que de nombreux pays rechignent à reconnaître aux populations qu'ils hébergent, notamment les sans-papiers.

Programme 3 : Santé

L'état de santé des migrants était toujours une préoccupation majeure des autorités marocaines. A cet effet, le Ministère de la Santé a lancé, dès l'année 2003, plusieurs initiatives pour garantir le droit d'accès des migrants aux services de santé. Deux circulaires ministérielles ont été publiées dans ce sens :

- ▶ En 2003, une circulaire autorisant les migrants irréguliers à bénéficier gratuitement des services de soins préventifs et curatifs délivrés dans le cadre des programmes de lutte contre les maladies transmissibles ;
- ▶ En 2008, une circulaire élargissant cet accès gratuit à toutes les prestations sanitaires offertes par le réseau des établissements de soins de santé de base.

Par ailleurs, le règlement intérieur des hôpitaux de 2011 dispose dans son article 57 que « les patients ou blessés non-marocains sont admis, quelques soient leurs statuts, dans les mêmes conditions que les nationaux. Les modalités de facturation des prestations qui leurs sont prodiguées doivent s'effectuer dans les mêmes conditions, sauf en cas d'existence de conventions de soins entre le Maroc et le pays dont le patient est ressortissant ».

Parallèlement aux services du Ministère de la Santé, un réseau d'acteurs s'est constitué, principalement dans le cadre des programmes des agences des Nations Unies ou d'autres acteurs internationaux, afin d'apporter une assistance médicale, sociale, psychologique et humanitaire aux populations migrantes vulnérables au Maroc. En 2013, la limite principale de ce dispositif résidait dans l'existence de certaines catégories de populations migrantes non ou insuffisamment couvertes par ce réseau, ainsi que le chevauchement entre les activités de certaines associations et les services du secteur de la santé publique.

Dans ce cadre, la SNIA a fixé deux objectifs spécifiques pour le secteur de la santé :

Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

- ▶ Assurer aux immigrés et réfugiés l'accès aux soins dans les mêmes conditions que les marocains (OSP5).
- ▶ Coordonner l'action des associations dans le domaine de la santé (OSP6).

Et ce à travers la mise en œuvre des interventions suivantes :

- ▶ Intégration des immigrés réguliers et réfugiés dans le programme de couverture médicale pour les plus démunis (RAMED) ou création d'un régime spécifique (Action 3.4) ;
- ▶ Sensibilisation sur la santé, et formation des personnels médicaux sur la prise en charge des immigrés (Actions 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5) ;
- ▶ Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes spéciaux dans le domaine de la santé (Action 3.6) ;
- ▶ Définition d'un cadre de référence pour une intervention plus efficace des associations dans le domaine de la santé (Action 3.7).

Pour ce faire, le Ministère de la Santé s'est engagé, en collaboration avec ses partenaires, et avec l'appui du Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger, l'OIM et le PNUD dans un processus participatif et inclusif visant l'élaboration d'un plan stratégique national santé et immigration pour la période 2021-2025 dédié spécifiquement à la santé des migrants, en cohérence avec la SNIA. Ce plan s'articule autour de 05 axes stratégiques :

Axe 1 : Renforcement de la surveillance, suivi, évaluation et de la recherche

Axe 2 : Promotion de la santé et prévention

Axe3 : Prise en charge appropriée

Axe 4 : Gouvernance

Axe 5 : Renforcement de capacités des acteurs

1. Activités menées en 2020

1.1. Sensibilisation sur la santé et formation des personnels médicaux sur la prise en charge des immigrés (Actions 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, une campagne d'information a été organisée par l'Agence Belge de Développement (ENABEL), en collaboration avec l'Association de Lutte Contre le Sida (ALCS), en vue de développer des outils d'information en langue française et en différentes langues africaines (baoulé, lingala, malinké, pulhar, soussou et wolof), sur la base des informations communiquées par le Ministère de la Santé :

- 6 capsules vidéo diffusant des informations sur la COVID-19 et sur les gestes à adopter pour se protéger contre la propagation du virus.
- 1 affiche et 1 feuillet d'informations dans le même sens.

Les capsules ont été diffusées en permanence sur les réseaux sociaux par les associations suivantes : l'ALCS, Association Marocaine de la Planification Familiale (AMPF), Association Migration pour le Développement et Interculturelle (AMID), Association Solidarité et Développement au Maroc -Coordination de Tanger (SDM), Délégation Diocésaine Migration (DDM), Fondation Orient Occident (FOO), Manos Solidares, Organisation Démocratique des Travailleurs Immigrés (ODTI) et l'Organisation des Jeunes Africains (OJA).

Les brochures ont été distribuées sous format papier et aussi sous format numérique (fichiers numériques et vidéos) pour toucher toutes les catégories de la population cible. (Lien :<https://www.youtube.com/watch?v=pCADEo3CWZA&list=UUfED1I3YZoufz0hErG2EiPQ>)

Ces actions de sensibilisation ont permis, depuis leur lancement en Avril 2020, de sensibiliser un nombre de 2216 migrants, réfugiés et demandeurs d'asile via des brochures distribuées et 5398 migrants via les vidéos diffusées.

Et pour garantir plus de proximité avec cette population vulnérable, une ligne téléphonique, gérée par les associations précitées, a été mise en place afin de répondre à toute éventuelle préoccupation et demande d'appui. Ce qui a permis une prise de contact avec 3186 personnes migrantes.

Dans le même sens, l'OIM a adapté ses activités d'assistance depuis le déclenchement de l'état d'urgence sanitaire. Elle a assuré la sensibilisation sur les gestes barrières relatifs à la pandémie de la COVID-19, les mesures de prévention, d'hygiène et l'assistance au profit de 17000 bénéficiaires. Aussi, l'UNICEF a procédé à l'élaboration des messages et supports de communication pour le changement comportemental et social dans le cadre du projet « Hijra wa Himaya : Les droits des enfants migrants au cœur de la politique migratoire du Maroc ». Dans ce sens, un atelier a été organisé du 10 au 12 février 2020 pour assurer, de façon globale, la conception des messages et supports de communication avec la participation des différents partenaires impliqués dans ledit projet. Ainsi qu'une campagne de sensibilisation pour la prévention a été lancée avec des messages (actualisés sur la base des nouvelles informations) et visant la promotion des pratiques parentales essentielles via messaging pour assurer la préservation des droits de l'enfant migrant dans le contexte lié à la pandémie de la COVID-19.

Dans ce sens, l'UNICEF a développé plusieurs partenariats avec la société civile afin de toucher une large communauté de migrants:

- Deux partenariats avec les associations œuvrant dans le domaine de la santé (Association Maroc Solidarité Médico-Sociale (MS2) - Région de l'Oriental et l'ALCS - Région de Tanger-Tétouan-El Hoceïma) pour assurer l'orientation à des services de soins et la sensibilisation sur la prévention et la prise en charge de la COVID-19 ainsi que la continuité des soins dans les structures de Ministère de la Santé. Ces initiatives ont ciblé 400 personnes migrantes, avec l'appui des Directions Régionales du Ministère de la Santé concernées.

Bilan programmatique d'étape

- Reconduction de deux partenariats, avec l'association pour la protection de l'enfance et la scolarisation de la famille (Tanger) et l'association chabiba (Oujda) pour continuer l'accompagnement de 27 enfants en mouvement en plus d'une dizaine de nouveaux enfants dans les domaines de l'éducation, la protection et l'accès aux services de santé.

Par ailleurs, le Ministère de la Santé (DELM-Dicom) a élaboré des dépliants en trois langues (Français, Arabe et Anglais) pour favoriser l'information de la population migrante et les réfugiés sur la prévention de la COVID-19 et sur la gratuité de la prise en charge. Ces dépliants ont été distribués aux associations cibles en plus de l'élaboration des fiches d'information en arabe et en français sur la prévention et la prise en charge de la COVID-19 ainsi qu'un aperçu sur la continuité des soins diffusé sur plateforme : (<https://sehati.gov.ma/>), avec une mise à jour régulière, accompagnés des informations sur l'inclusion des réfugiés et migrants dans le plan de veille et de riposte COVID-19. Le Ministère de la santé a œuvré aussi à l'intégration des réfugiés et des migrants dans le plan de riposte en santé mentale et soutien psychosocial en coordination avec l'OMS (en cours de validation).

Des réunions en visioconférence ont été réalisées, notamment celle avec l'appui de l'OIM, le 28 août 2020 sur la santé mentale et psychosocial pendant la période du confinement et celle avec l'AECID le 20 octobre 2020 dans le cadre du projet « vivre ensemble sans discrimination » pour l'élaboration des modules de formation au profit de 45 bénéficiaires parmi les professionnels de la santé. Aussi une réunion s'est tenue le 2 novembre 2020 portant sur la validation de protocole de recherche de l'étude sur les attentes et les besoins des enfants migrants plus spécifiquement en période de la COVID-19, conduite par l'Ecole Nationale de la Santé Publique (ENSP) avec l'appui de l'UNICEF dans les régions de l'Oriental et de Tanger Tétouan al Hoceima.

En ce qui concerne la prise en charge médicale et psycho-sociale des migrants et afin d'améliorer sa qualité et renforcer les compétences dans les structures de santé publiques (santé sexuelle et reproductive, soutien

Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

mental et soutien psychosocial), le Ministère de la Santé a travaillé, du 03 au 07 février 2020, en collaboration avec l'OIM, l'ENSP et la DELM, sur l'organisation de la première école d'hiver régionale sur la santé mentale et le soutien psychosocial aux migrants. Cet événement a connu la participation de 57 personnes (35 femmes et 22 hommes) dont des professionnels de la santé, des académiciens, des acteurs de la société civile et des parties prenantes provenant du Maroc, de la Tunisie, de la Lybie, de l'Égypte et du Yémen. L'objectif était de créer un réseau entre les différents acteurs impliqués dans la santé des migrants et de présenter les études et les recherches associées ainsi que sur l'accès aux soins des migrants dans les différents pays participants. Dans le même esprit, un atelier de validation du référentiel de prise en charge des enfants migrants et de conception du cours E-Learning a été organisé les 20 et 21 février 2020 en coordination avec l'ENSP et le Ministère de la Santé (DELM-DP) avec l'appui de l'UNICEF.

Dans le cadre de la veille et de la surveillance épidémiologique exigée par la situation pandémique, le Ministère de la Santé a inclus les réfugiés et les migrants, quel que soit leur statut, dans le plan national de veille et de riposte contre le SARS COV 2. Ainsi, 585 migrants au total ont été pris en charge dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Le tableau suivant représente la répartition géographique concernant ces bénéficiaires.

Prise en charge médicale	Rabat- Salé- Kenitra	Tanger Tétouan-Al Hoceima	Casablanca -Settat	Laayoune- Boujdour, Sakiaa Al Hamra	Marrakech - Safi	Souss Massa
Nombre de migrants	9	50	216	296	7	7
Total des migrants					585	

De sa part, l'OIM a pu assister 26.039 migrants dans tout le territoire marocain grâce au soutien des autorités locales et des associations partenaires. 4132 migrants ont bénéficié d'une assistance médicale

Bilan programmatique d'étape

notamment :

- ▶ Un accompagnement vers les structures de santé publiques.
- ▶ Prise en charges des examens médicaux.
- ▶ Achats de médicaments.
- ▶ Consultations dans des cabinets de médecins spécialisés.
- ▶ Des assistances psychosociales pour 1225 bénéficiaires dont 50% de sexe féminin, à travers des cellules d'écoute par téléphone ou des séances de thérapie de groupe au profit de différentes catégories d'âge y compris les enfants non accompagnés et séparés.

L'OIM a conduit après la période de confinement une consultation entre juin et août 2020 en matière de santé mentale et de soutien psychosocial en faveur des migrants, en vue d'élaborer une cartographie sur les présents services et de développer des outils d'information et de sensibilisation et d'accompagnement des associations œuvrant dans ce domaine en coordination avec le Ministère de la Santé.

En parallèle, plusieurs associations ont fourni différents types d'assistance psychologique et sociale aux profits de 3600 migrants, avec l'appui de l'OIM .

Aussi en plus des partenariats mentionnés ci-dessus, des dons ont été alloués aux associations ALCS et MS2, à l'église catholique de Rabat, l'Entraide Nationale et l'ODTI. Un nouvel accord de partenariat a été signé avec la FOO pour fournir l'assistance aux migrants vulnérables au niveau des villes de Casablanca et Tanger.

En ce qui concerne les actions réalisées par l'UNHCR, durant cette année, elles se résument comme suit :

- ▶ 6099 consultations générales
- ▶ 9622 consultations spécialisées
- ▶ 165 consultations dentaires
- ▶ 1073 prestations d'urgence

Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

- ▶ 129 hospitalisations
- ▶ 20 assistances aux victimes de violence basée sur le Genre
- ▶ 120 femmes bénéficiaires de la santé reproductive

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) et l'UNHCR, signée en 2020, 06 opérations chirurgicales et 44 consultations spécialisées ont été effectuées. Aussi, un lot de dons de médicaments a été distribué en 2020, soit 5560 médicaments, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat entre le MDCMREAM, la fondation Noufissa Pharma5, l'Association Marocaine de Planification Familiale et l'UNHCR, signé en 2019.

Rappelons que durant la période de la crise sanitaire liée à la COVID -19, l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF), partenaire de l'UNHCR a réduit ses activités dans les différents centres en maintenant les services des urgences, les consultations à distances via les hotlines, la distribution à domicile des médicaments pour les malades chroniques, le soutien psychologique, la distribution des bavettes ainsi que le renforcement de la communication autour de la Covid 19 et le respect des mesures de l'urgence sanitaire.

Dans le même sens, l'UNICEF en coordination avec le Ministère de la Santé a mis à la disposition des enfants migrants, indépendamment de leur statut, des services de santé adaptés à leurs besoins. Elle a mis en œuvre les actions suivantes :

- ▶ Signature des conventions avec les associations œuvrant dans le domaine de la santé, à savoir: MS2 pour la région de l'Oriental et ALCS pour la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.
- ▶ Développement d'outils de renforcement des compétences des prestataires de soins pour faciliter la prise en charge des enfants migrants en coordination avec le Ministère de la Santé (DELM-DP) et l'ENSP.
- ▶ Développement des termes de référence pour le recrutement d'une expertise nationale susceptible de mener une consultation

Bilan programmatique d'étape

permettant d'identifier et fluidifier la filière de prise en charge des urgences pédiatriques y compris celle des enfants victimes de violence et les enfants migrants et ce, en coordination avec le Ministère de la Santé (DELM-DHSA).

- ▶ Mettre en place des programmes de transferts monétaires pour soutenir 300 ménages en matière de loyer, des soins médicaux, d'accès au service internet pour la scolarisation, etc.

Dans le cadre du projet AMAL, l'UNICEF en partenariat avec les deux associations (MS2 et ALCS), a contribué à répondre aux besoins de base des migrants, à travers la distribution de paniers alimentaires et de kits d'hygiène, un soutien médical et psychosocial, des relations interpersonnelles et une sensibilisation à distance sur les questions de santé, notamment liées à la COVID-19 et enfin une orientation vers les services de santé pour des soins spécialisés.

En outre, dans certaines communautés, comme à Nador, où les migrants étaient confinés dans la forêt, les associations MS2 et ALCS ont tenu à former des dirigeants communautaires pour les sensibiliser à la prévention de la transmission du coronavirus. Ces dirigeants ont également distribué des paniers alimentaires, des kits d'hygiène et des cartes téléphoniques pour faciliter le suivi médical et psychosocial ainsi que la sensibilisation à distance.

A cet égard, l'UNICEF a procédé au renforcement de capacités de ces dirigeants communautaires à travers les fonds de l'UNTFHS (United Nations Trust Fund For Human Security). Un module de formation communautaire de 5 jours a été développé avec le soutien technique de l'École Nationale de Santé Publique (ENSP) et a été testé afin de l'adapter aux profils et aux attentes des migrants.

1.2. Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes de santé publiques du Ministère de la Santé (Action 3.6)

Plus de 6000 migrants ont été sensibilisés, par les organisations de la société civile avec le soutien de l'OIM sur la promotion de la santé sexuelle et reproductive, la santé de la mère et de l'enfant ainsi que la prévention, le test et le soutien aux vivants avec le VIH (PVVIH).

Un séminaire a été organisé le 08 décembre 2020 par l'OIM et l'ONU Femmes en collaboration avec le MDCMRE, le Ministère de la Santé et la société civile œuvrant en faveur des femmes migrantes afin de mieux connaître les mécanismes de soutien et de protection mis en place par le Maroc.

L'UNODC et l'UNHCR ont organisé un atelier avec le Conseil Régional de la Région du Tanger-Tétouan-Al Hoceima sur la place des migrants et des réfugiés dans l'élaboration du plan de développement régional y compris celui de la santé. Aussi, un système de consultation à distance comprenant des consultations de santé mentale et soutien psychologique, un système de distribution de médicament à domicile dédié aux cas des maladies chroniques ont été mis en place, dans le cadre de la crise sanitaire, et ce en collaboration avec la société civile. L'intégration et l'accompagnement des réfugiés atteints de la COVID-19 ont aussi été assurés.

L'UNHCR n'a pas épargné d'effort pour agir activement dans ce sens, à travers les actions suivantes :

- ▶ Signature d'une convention cadre entre le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) et l'UNHCR permettant de soutenir les efforts nationaux afin d'assurer une prise en charge pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, le 20 mai 2020.
- ▶ Poursuite des actions inscrites dans le cadre de la mise oeuvre de la convention entre la Fondation Pharma 5, le MDCMRE, l'Association Marocaine de la Planification Familiale (AMPF) et l'UNHCR pour faciliter l'accès des réfugiés à la santé, à l'éducation et à l'insertion économique., signée le 2 avril 2018.

Bilan programmatique d'étape

- Développement de capsules de sensibilisation sur la COVID-19 en partenariat avec l'UNODC (en différentes langues) ainsi que la prise en charge de médicaments et des interventions médicales au profit des demandeurs d'asile par le biais des ONGs membres des Groupes de Travail de Protection (GTPs).

Le tableau suivant présente le bilan des prestations enregistrées et rapportées en 2020 par les structures de la santé dans le cadre des programmes de santé publiques.

Utilisation des prestations des établissements de soins de santé de base	
Prestations médicales	Nombre de migrants bénéficiaires
Consultation curative	6212
Programme de la Surveillance de la Grossesse et de l'Accouchement	511
Suivi en planification Familiale	552
Programme National d'Immunisation	1408
Suivi pour IST-Sida	448
Programme de lutte Antituberculeuse	115
Programme de lutte contre les Maladies Parasitaires	0
Suivi des hypertendus	141
Suivi des diabétiques	92
Détection précoce du cancer du sein	37
Détection précoce du cancer du col de l'utérus	09
Soins dentaires	04
Maladies mentales	01
Utilisation des prestations des structures hospitalières	
Nombre des admissions hospitalières en faveur des migrants	180
Nombre de consultation des migrants aux soins d'urgence	853
Nombre d'admission des femmes migrantes au service de la Maternité	94
Nombre de femmes migrantes ayant été consulté au niveau des unités de prise en charge de la violence	27

Il est à signaler que l'accès des migrants aux soins de santé a été fortement impacté par la crise sanitaire liée à la COVID-19, notamment en période de confinement.

2. Défis et contraintes

Au niveau du programme « Santé », plusieurs avancées ont été réalisées et des efforts considérables ont été entrepris depuis le lancement de la SNIA afin d'assurer aux immigrés, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile un accès plus complet aux services de santé. Certaines contraintes se présentent comme des défis à lancer pour l'année suivante, à savoir :

- ▶ Des données nationales insuffisantes sur la santé des migrants (l'intégration de la composante migratoire dans le système d'information sanitaire est en cours), d'où la difficulté de cibler les interventions et de mettre en place une planification basée sur une analyse approfondie des besoins.
- ▶ La difficulté de la mise en œuvre des activités planifiées dans le contexte de la COVID-19 et de la coordination avec les différentes parties prenantes.
- ▶ La difficulté de mobiliser la société civile dans certaines régions dans le contexte de la pandémie surtout pendant la période de confinement.
- ▶ Le manque d'expérience des acteurs en matière d'assistance des migrants, notamment dans les régions du sud pour assurer une réponse humanitaire et sanitaire.
- ▶ Les difficultés rencontrées par les migrants en situation de vulnérabilité pour bénéficier de l'assistance, en raison des restrictions sanitaires.
- ▶ Retard dans le lancement du Plan Stratégique National en Santé et Immigration (PSNSI), en 2020 en raison du contexte de la pandémie liée à la COVID -19.

Bilan programmatique d'étape

- ▶ La difficulté de couverture totale en raison de la limitation des fonds disponibles par rapport aux besoins accrus en assistance humanitaire.
- ▶ Le manque d'informations relatives aux droits et aux circulaires en vigueur.
- ▶ La difficulté d'accès aux services de santé par les réfugiés et les demandeurs d'asile, en raison de la restriction de mobilité, la peur d'être contaminé par la COVID-19 et la limitation quant à la prise en charge en matière de santé mentale.

3. Mesures prévues pour 2021

- ▶ Elaborer un module de formation sur les premiers secours psychologiques et l'appui psychosocial dans le cadre du projet de renforcement de la santé mentale et appui psychosocial, de concert avec l'OIM.
- ▶ Former le personnel de la Santé et des acteurs associatifs sur les premiers secours psychologiques et l'appui psychosocial, suite à la conception des modules avec l'appui de l'OIM.
- ▶ Actualiser les modules de formation au profit du personnel de la Santé sur la prise en charge des migrants tenant compte du contexte des crises sanitaires.
- ▶ Elaborer un référentiel sur les mécanismes de coordination entre le Ministère de la Santé et les OSCs œuvrant en matière de promotion de la santé des réfugiés et des migrants avec l'appui de l'OIM, sur la base des ateliers déjà réalisées entre le Ministère de la Santé et les associations intervenant dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, l'Oriental, Rabat- Salé -Kénitra.
- ▶ Renforcer l'intégration de la composante migration dans le système d'information existant du Ministère de la Santé.

Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

- ▶ Assurer les formations E-Learning sur la prise en charge spécifique de l'enfant migrant au profit des professionnels de la santé (ENSP-Ministère de la Santé : DP-DELM).
- ▶ Poursuivre l'assistance psychosociale au niveau des cellules d'écoutes réaménagées des villes d'Oujda et Berkane et organiser des activités dans ce sens :
 - Ateliers de formation au profit des professionnels de la santé et des organisations de la société civile ;
 - Forum académique sur la recherche ;
 - Conférence sur la coopération sud-sud en matière de santé ;
 - Séminaire sur la santé et la protection.
- ▶ Traduire des supports d'information (contexte de COVID-19, vaccinations) et diffuser des capsules vidéo éducatives déjà élaborées sur l'accès aux soins.
- ▶ Lancer le plan Stratégique National Santé et Immigration 2021 – 2025, et le décliner au niveau régional avec l'appui de l'OIM dans les régions les plus concernées par la migration.
- ▶ Organiser une consultation nationale sur la procédure de prise en charge de l'enfant y compris l'enfant migrant dans la filière des urgences pédiatriques avec l'appui de l'UNICEF.

4. Recommandations

- ▶ Renforcer les mécanismes de référencement et coordination entre les acteurs locaux et nationaux au sujet de la santé des migrants et réfugiés et des services de prise en charge des cas vulnérables.
- ▶ Poursuivre la réflexion au niveau national sur la couverture sanitaire des migrants en situation administrative régulière.
- ▶ Sensibiliser à l'approche multisectorielle/holistique en matière de santé, en agissant sur les déterminants sociaux de la santé.

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Aider à la mobilisation des ressources financières relatives à la santé des migrants à travers un mécanisme de couverture durable permettant de passer de l'assistanat à une vraie couverture médicale.
- ▶ Renforcer le plaidoyer pour une meilleure sensibilisation des décideurs et mobiliser les différents niveaux du Ministère de la Santé susceptibles de rendre effectif l'accès des enfants migrants aux soins de base quel que soient leurs statuts.
- ▶ Renforcer la coordination et l'implication des ONGs créatrice d'un écosystème complémentaire aux soins de santé primaire pour un meilleur accès aux enfants migrants.
- ▶ Renforcer la disponibilité des services en matière de prise en charge des enfants migrants aux différents niveaux de soins et mettre en place une filière relative aux urgences pédiatriques y compris pour les enfants victimes de violence.
- ▶ Renforcer les capacités au niveau local pour répondre aux urgences sanitaires à court terme et aux effets secondaires immédiats et à moyen et long terme de la pandémie de la COVID-19 aussi bien sur les populations les plus vulnérables que sur les systèmes de santé.
- ▶ Promouvoir la diffusion des outils d'informations et de sensibilisation élaborés par les différentes parties prenantes, à travers la création d'une plateforme de partage entre les acteurs impliqués dans la question de la santé des migrants.
- ▶ Favoriser l'intégration des enfants migrants, surtout ceux qui ne sont pas accompagnés, aux programmes ayant trait à la santé sexuelle et reproductive et d'addictions.

Programme 4 : Logement

L'accès au logement est l'un des principes fondamentaux de la dignité humaine et un facteur essentiel pour assurer l'intégration et la cohésion sociale des migrants et des réfugiés dans le pays d'accueil. Le programme « Logement » a pour objectif de favoriser l'accès à un logement décent pour les migrants, en particulier ceux à faible revenu, à travers leur intégration dans les programmes de logements sociaux et ceux destinés à la classe moyenne subventionnés par l'Etat et la facilitation de leur accès à des prêts immobiliers.

1. Activités menées en 2020

Le Maroc donne l'accès à tous les programmes de logements et produits d'habitat aidés par l'Etat, aussi bien le logement à 250.000 Dhs et à faible valeur immobilière à 140.000 Dhs que le logement dédié à la classe moyenne. A cet égard, les migrants et les étrangers résidant de manière régulière au Maroc y sont également éligibles.

Durant la période pandémique liée à la COVID-19, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville a entrepris plusieurs actions dans le but de préserver les droits des bénéficiaires et futurs acquéreurs des programmes de logements conventionnés par l'Etat, à savoir :

- L'accompagnement des promoteurs pendant la période du confinement et le suivi de la cadence de réalisation et d'achèvement des logements visant à redynamiser l'activité des promoteurs conventionnés avec l'Etat.
- La déclinaison des nouvelles dispositions en faveur des bénéficiaires et des promoteurs en charge de la réalisation des programmes d'habitat social, dans le cadre de la promulgation de la loi de Finances rectificative de juillet 2020, notamment :

Bilan programmatique d'étape

- l'accord d'un délai supplémentaire d'une année au profit des promoteurs immobiliers ayant conclu des conventions avec l'Etat pour la réalisation des programmes de construction de logements sociaux dont l'autorisation de construire est délivrée avant la date du début de l'état d'urgence sanitaire;
- une réduction des droits d'enregistrement au profit des bénéficiaires et futurs acquéreurs de logements sociaux et de logements à faible valeur immobilière.

Par ailleurs, plusieurs programmes de logement d'urgence ont été gérés par des partenaires, notamment :

- ▶ L'OIM a soutenu l'Entraide Nationale afin qu'elle soit mieux équipée pour répondre aux besoins croissants d'hébergement.
- ▶ L'UNHCR et l'UNODC ont mis en place un ensemble de mesures au profit des réfugiés et demandeurs d'asile et ont incité les autorités locales à inviter les Marocains à la non-expulsion des locataires durant la période du confinement. Ils ont mobilisé aussi un ensemble d'ONGs pour apporter un soutien financier comme aide au loyer aux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.
- ▶ L'UNICEF a mis en place 2 centres d'hébergement pilotes en réponse aux besoins des enfants migrants. Dans ce sens, elle a procédé à :
 - La mise en œuvre de partenariats pour l'hébergement à Oujda et Tétouan avec les associations respectives Chabiba et Association pour la Protection de l'Enfance et la Sensibilisation de la Famille (APISF): (i) Chabiba a travaillé sur la prise en charge complète de 20 jeunes migrants originaires du Ghana, Cameroun, Sénégal, Nigéria et Mali âgés entre 15 et 17 ans, (ii) APISF a pris en charge 33 enfants dont sept garçons migrants.
 - L'équipement de centres hébergement.

- L'évaluation du système de Kafala en vue de son amélioration, et son suivi avec un focus sur les enfants migrants.

2. Défis et contraintes

Les principales contraintes rencontrées dans le cadre de ce programme se présentent comme suit :

- ▶ La difficulté d'accès aux crédits de logement pour les migrants et les réfugiés en raison de la nécessité de répondre aux critères de solvabilité des banques.
- ▶ La difficulté d'accompagner les enfants migrants pris en charge à l'âge d'enfance et à l'âge majeur.
- ▶ La difficulté rencontrée par les associations pour mobiliser les filles migrantes qui pourraient être victimes de traite.

3. Recommandations

- ▶ Inciter les banques à fournir des produits pour le logement, adaptables aux migrants et réfugiés.
- ▶ Elargir le champ d'application du micro-crédit au financement de l'habitat social pour les migrants et réfugiés.
- ▶ Accompagner les sites pilotes gérés par des associations dans la prise en charge des enfants migrants.
- ▶ Renouveler les partenariats avec des ONGs afin d'assurer la pérennité des actions en matière de logement et de protection des jeunes pris en charge actuellement, tout en renforçant leurs capacités.
- ▶ Assurer et garantir l'accès de tous les enfants migrants à un logement décent.
- ▶ Sensibiliser les migrants et les associations sur la thématique de l'hébergement dans ses différentes dimensions.

Programme 5 : Assistance sociale et humanitaire

Le programme « Assistance sociale et humanitaire » vise à intégrer les migrants et les réfugiés dans les programmes de solidarité et de développement social dédiés particulièrement aux femmes, enfants et personnes en situation d'handicap et à assister les immigrés et les réfugiés victimes de la traite des êtres humains. Le programme répond ainsi à deux principaux objectifs spécifiques :

- ▶ Apporter une assistance juridique aux immigrés et aux réfugiés (OSP8).
- ▶ Intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et de développement social (OSP9).

1. Activités menées en 2020

1.1. Apporter une assistance juridique aux immigrés et aux réfugiés (Action 5.1)

Concernant l'assistance juridique, les migrants et les réfugiés peuvent bénéficier d'une assistance judiciaire comprenant la mise à disposition d'un avocat, d'un service de traduction et la dispense des frais judiciaires en vertu de l'article 1 du décret du 16 Novembre 1966 relatif à l'assistance judiciaire. Sans oublier la publication de deux (2) conventions bilatérales au bulletin officiel, le 19 mars 2020 en matière d'assistance judiciaire entre le Royaume du Maroc, la République du Rwanda et la République du Brésil.

Par ailleurs, dans le cadre du projet «Empowerment Juridique des personnes migrantes», mené en collaboration avec ENABEL, les associations Droits et Justice et l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH) assurent l'accompagnement juridique au profit des demandeurs d'asile, respectivement dans les régions Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Tanger - Tetouan - Al Hoceima et l'Oriental. Ce projet a permis de fournir actuellement 971 prestations dont 371 services liés à

L'orientation des migrants vers d'autres acteurs, notamment pour les aides alimentaires et les soins de santé et 325 services liés au conseil juridique des migrants au profit de 678 bénéficiaires (296 femmes, 329 hommes, 45 mineurs garçons et 8 filles).

Aussi, un programme de formation pour les avocats a été mis en oeuvre et une étude sur l'accès à la justice et aux droits pour les migrants a été lancée.

1.2. Intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et de développement social, les programmes spécifiques ainsi que dans les programmes de sensibilisation (Actions 5.2, 5.3 et 5.4)

A ce jour, les migrants et les réfugiés peuvent bénéficier des programmes nationaux de solidarité et de développement social suivants :

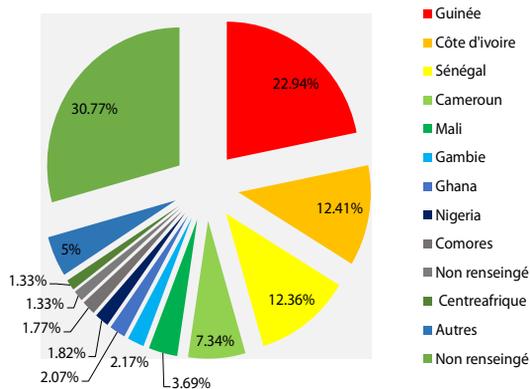
- Plan national de mise en oeuvre de la politique publique intégrée de protection de l'enfance, à travers, les 12 unités de protection de l'enfance (Casablanca, Agadir, Tanger, Meknès, Essaouira, Oujda, Tétouan, Sidi Kacem, Béni Mellal, Salé, Taza et Marrakech).
- Programme gouvernemental pour l'égalité, notamment les volets relatifs à la prise en charge et l'écoute des femmes victimes de violence au niveau des centres d'assistance sociale de l'Entraide Nationale et des 40 espaces multifonctionnels pour les femmes (EMF).
- Programmes destinés aux personnes en situation de handicap.
- Programmes de sensibilisation et d'information destinés aux femmes.

Afin de soutenir les efforts des pouvoirs publics en matière d'intégration des migrants et des réfugiés dans les programmes nationaux d'aide sociale, plusieurs initiatives ont été prises par un certain nombre de partenaires :

Bilan programmatique d'étape

- Au cours de l'année 2020 caractérisée par la propagation de la pandémie de la COVID-19 et depuis l'annonce de l'état d'urgence sanitaire, l'Entraide Nationale a mobilisé ses services extérieurs et ses centres d'accueil pour protéger les populations vulnérables, notamment les migrants du risque de la contagion. A cet effet, près de 2140 migrants dont 31,40% de femmes ont bénéficié d'une multitude de prestations sociales (hébergement, restauration, habillement, couverture et matelas, produits d'hygiène, suivi médical, formation professionnelle, aide sociale ...).

Le graphe suivant présente la répartition des migrants bénéficiaires des prestations sociales de l'Entraide Nationale par nationalité



- L'OIM a signé des accords de partenariat avec 17 associations qui assurent les distributions et l'assistance humanitaire aux migrants, en partenariat avec les autorités locales, dans 8 régions au Maroc (Béni Mellal – Khenifra, Casablanca - Settat, Fès – Meknès, l'Oriental, Marrakech–Safi, Rabat - Salé - Kénitra; Souss – Massa; Tanger – Tétouan - Al Hoceima) dans le cadre d'une approche inclusive. Ces partenariats ont permis de fournir une assistance à l'hébergement d'urgence et une aide à l'hébergement aux populations migrantes

en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes sans soutien et les femmes avec des enfants en bas âge. Il s'agit de 401 migrants bénéficiaires des aides, de l'assistance et d'autres services d'assistance humanitaire et sociale dont 207 femmes, 138 hommes et 56 enfants non accompagnés. Dans le même cadre, des paniers alimentaires, des kits d'hygiène et des bons d'achats ont été distribués au profit de 2000 personnes dont 49% sont des femmes. Aussi, des séances de soutien psychosocial ont été conduites au profit de 1225 migrants dont 560 sont des femmes, 446 des hommes et 219 enfants non accompagnés ou séparés. Pendant la période allant de janvier à novembre 2020, plus de 50000 assistances humanitaires ont été enregistrées au profit de 26039 migrants dont 45% ont ciblé des femmes.

L'OIM a promu aussi des services intégrés sous forme d'hébergement d'urgence, d'assistance médicale, de kits alimentaires et hygiéniques, d'assistance psychosociale et légale à travers 20 centres de l'Entraide Nationale dans les régions de Souss Massa, Fès - Meknès et Beni Mellal-Khénifra et celles des associations qui couvrent 8 régions (soit 795 migrants ont bénéficié des services intégrés). Ces actions ont été complétées par des programmes de sensibilisation, via les outils d'information développés par le Ministère de la Santé, pour promouvoir le respect des mesures de distanciation et pour orienter les migrants vers les structures de santé compétentes. Un contact régulier avec les bénéficiaires a été établi via les applications de messagerie instantanée et le téléphone.

- L'UNHCR et l'UNODC ont continué, à travers leurs programmes psychosociaux et du Cash à apporter un soutien financier mensuel aux demandeurs d'asile et aux réfugiés vulnérables en particulier les personnes à besoins spécifiques. Durant la période de la pandémie, un système d'écoute à distance a été mis en place à travers des hotlines qui ont permis d'identifier les personnes ayant des besoins accrus, notamment les femmes. Aussi, la distribution des paniers alimentaires, kits d'hygiène et aides au logement d'urgence a été

Bilan programmatique d'étape

effectuée par un ensemble d'ONGs membres des Groupes de Travail de Protection (GTPs) « Oujda, Casablanca et Tanger » .

- Dans le cadre des projets «Hijra Wa Himaya» et «AMAL», l'UNICEF a soutenu le système intégré de protection de l'enfance en matière de renforcement de capacités. Près de 100 partenaires de protection et travailleurs sociaux ont bénéficié de cette initiative. Ainsi, plusieurs ateliers ont été tenus à Rabat du 17 au 21 février 2020 autour de la communication pour le développement, avec la participation de 53 personnes. Dans le même sens, l'UNICEF a mobilisé ses projets existants ainsi que de nouveaux fonds d'urgence afin de venir en aide aux populations migrantes. Les activités suivantes ont été menées dans le cadre du projet «Hijra Wa Himaya» cofinancé par l'Union Européenne et l'UNICEF et aussi avec l'appui des fonds Suisses et de l'USAID :
 - Campagne de distribution de paniers alimentaires, sanitaires et de kits bébé à Oujda et Tanger en partenariat avec la FOO, ALCS, MS2 (plus de 1200 personnes bénéficiaires) ;
 - Apport d'un soutien psycho-social et d'éducation aux enfants à travers : des appels hebdomadaires aux parents et enfants, la création de groupes WhatsApp, la mise en place d'un suivi par les psychologues et les assistant(es) sociaux, numéro vert de la FOO pour le soutien psychologique ...

2. Défis et contraintes

Les principales contraintes rencontrées dans le domaine de l'assistance sociale et humanitaire sont résumées comme suit :

- La difficulté d'accès aux aides humanitaires suites aux restrictions de déplacement liées à la crise sanitaire.
- La difficulté d'accès aux populations migrantes durant la période de l'état d'urgence pour assurer une assistance dans le respect des mesures édictées par les autorités.

Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

- ▶ Le manque d'acteurs expérimentés dans le domaine d'assistance des migrants et plus particulièrement dans les régions du sud.
- ▶ La difficulté de couvrir toutes les régions à cause des restrictions sanitaires et les limitations budgétaires.
- ▶ Le manque d'informations sur le besoin effectif et spécifique des populations migrantes.
- ▶ La difficulté de pérenniser certaines actions suite à la mobilité de la population migrante. L'action sociale au profit des migrants nécessite des structures polyvalentes d'assistance sociale, des ressources humaines qualifiées, des protocoles de prise en charge spécifiques à cette catégorie de population ainsi qu'une offre de services de première nécessité (aide alimentaire, aide au logement, habillement, médicaments...).

3. Mesures prévues pour 2021

Les mesures proposées afin d'améliorer la prise en charge des migrants et des réfugiés en matière d'assistance juridique et sociale se présentent comme suit :

- ▶ Démarrer l'analyse des questions juridiques par les cliniques juridiques des Universités Hassan II de Casablanca, Mohammed Premier d'Oujda, Abdelmalek Saadi de Tanger et Mohammed V de Rabat.
- ▶ Renforcer le dispositif de suivi et d'accompagnement fournis par les responsables associatifs.
- ▶ Préparer le lancement d'un appel d'offres en matière d'assistance juridique des populations migrantes, au cours de l'année 2021, par l'OIM en coordination avec tous les acteurs œuvrant dans le domaine de l'assistance juridique afin d'asseoir la complémentarité et l'efficacité de ce type d'assistance.

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Assurer le suivi des travaux d'assistance humanitaire au profit des migrants, de l'assistance humanitaire d'urgence liée à la COVID-19 (assistance médicale, aide à l'hébergement, distribution de kits alimentaire et d'hygiène, de sensibilisation ainsi que d'assistance psychosociale), avec l'appui de l'OIM.
- ▶ Renforcer les capacités des acteurs à travers l'organisation d'ateliers et d'activités en la matière.
- ▶ Lancer une étude relative aux « Besoins des enfants migrants en lien avec la COVID-19 » par l'UNICEF en partenariat avec le Ministère de la Santé et l'ENSP.
- ▶ Développer davantage des actions de soutien aux personnes en situation de précarité et lancer d'autres partenariats en 2021 couvrant d'autres régions et villes du Royaume.

4. Recommandations

- ▶ Renforcer la coordination multi-niveaux, intersectorielle et avec la société civile en impliquant les acteurs aux niveaux national, régional et local.
- ▶ Mettre en œuvre des initiatives d'assistance humanitaire efficace sur le terrain en prenant en considération les impacts de la crise sanitaire liée à la COVID-19.
- ▶ Mener une réflexion sur la couverture sociale des migrants et aider à la mobilisation de ses ressources financières.
- ▶ Promouvoir l'inclusion de la migration dans les politiques et les stratégies sociales.
- ▶ Renforcer les mécanismes de coordination entre les différentes ONGs ainsi que la création d'autres plateformes pour permettre d'apporter une réponse intégrée aux besoins des migrants.
- ▶ Assurer le suivi du dispositif d'intégration des enfants en situation de migration et renforcer les capacités des acteurs sur les aspects liés audit dispositif.

Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

- ▶ Mettre en place des mécanismes de soutien et du suivi psychologique au profit des enfants migrants, en particulier ceux non accompagnés.
- ▶ Pérenniser le dispositif d'aide et de soutien aux associations et veiller sur le renforcement de leurs capacités à travers des financements pour répondre à leurs besoins.

Section III : Formation professionnelle et emploi

L'intégration économique, traduite par l'accès à l'emploi, suppose d'abord le développement et la valorisation du capital humain qu'un migrant ou un réfugié n'est pas toujours en mesure de réaliser facilement et par lui-même. De ce fait, le soutien à la formation professionnelle, la mise en place d'un processus de reconnaissance des qualifications et des compétences ainsi que les mesures de rapprochement entre les migrants et le marché de l'emploi sont essentiels à la réussite du parcours d'intégration s'avérant un processus progressif et multidimensionnel.

Programme 6 : Formation professionnelle et emploi

Le programme « Formation Professionnelle » de la SNIA vise l'ouverture de l'accès des migrants régularisés et des réfugiés aux programmes de formation professionnelle, de qualification et d'aide au développement de projets professionnels. Les objectifs escomptés de ce programme sont les suivants :

- Assurer l'accès des immigrés à la formation professionnelle (OSP10).
- Faciliter l'intégration professionnelle des immigrés régularisés (OSP 11).

1. Activités menées en 2020

1.1. Assurer l'accès des immigrés et des réfugiés à la formation professionnelle (Action 6.1)

L'accès aux formations au même titre que les marocains a représenté un point de départ culminant affirmant le principe de l'égalité des chances entre marocains et étrangers. Grâce à la signature de plusieurs conventions cadre de partenariat en 2014, entre le MDCMRE et l'OFPPPT, d'une part, et le Ministère de la Solidarité, du Développement Social de l'Égalité

et de la Famille (MSDSEF), d'autre part, les migrants peuvent bénéficier des formations dispensées par l'OFPPT et l'EN au même titre que les marocains. A ceci, s'ajoutent les conventions régionales signées entre le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale (MTATAE), en décembre 2016 qui ont réservé un quota de 5% pour les migrants et réfugiés, désireux d'accéder aux centres de formation relevant du Département de l'Artisanat.

Au titre de l'année 2019-2020, on a enregistré l'inscription de 26 migrants et réfugiés au niveau de l'OFPPT et 355 aux centres de formation de l'Entraide Nationale (283 en formation qualifiante et 72 en formation par apprentissage).

Au titre de l'année 2020-2021, 24 migrants ont été inscrits au niveau des centres de formation de l'OFPPT et 15 lauréats ont pu décrocher leurs diplômes. Aussi, 109 migrants et réfugiés ont été inscrits durant la même période au niveau des centres de formation relevant de l'EN dont 51 en formation qualifiante et 58 en formation par apprentissage.

Dans le même esprit et afin de contribuer à l'amélioration des prestations d'accueil, d'orientation et d'accompagnement, plus de 300 migrants ont été identifiés et sensibilisés par l'AMAPPE, dans le cadre du projet AMUDDU¹. Ce qui a permis d'accompagner 78 migrants au titre de l'année 2019-2020 et 185 migrants aux centres de formation professionnelle de l'EN : 85 à Rabat et 100 à Casablanca, au titre de l'année 2020-2021. Ces résultats reposent, en grande partie, sur l'implication des associations des migrants et les leaders communautaires pour la mobilisation des migrants.

1- Le projet « AMUDDU » a été initié par l'Agence de Coopération Belge « ENABEL » en partenariat avec le MDCMRE, l'ANAPEC et l'Entraide Nationale, ayant pour objectif d'améliorer l'employabilité des personnes migrantes au Maroc, au niveau de l'axe Rabat-Casablanca.

Bilan programmatique d'étape

Ainsi, pour soutenir financièrement les migrants qui suivent une formation professionnelle et éviter toute déperdition, des bourses de formation ont été octroyées aux migrants vulnérables, dans le cadre du projet AMUDDU. A ce titre, 85 bourses de formation ont été délivrées, à travers l'AMAPPE, aux migrants jugés éligibles.

Par ailleurs, l'UNHCR, à travers son partenariat avec l'association AMAPPE, a également pu inscrire 143 réfugiés au titre de l'année 2020-2021 dans les différents centres de formation professionnelle relevant principalement de l'EN. 111 réfugiés ont été inscrits dans des formations professionnelles pour l'année scolaire 2019-2020. Cependant ces derniers n'ont pas pu continuer à cause de la situation pandémique. Néanmoins, 25 réfugiés parmi les 111 ont été réinscrits au titre de l'année 2020-2021.

Afin d'appuyer les départements formateurs pour répondre aux spécificités de la population migrante, le projet AMUDDU a entrepris en 2020, les principales activités suivantes :

- ▶ Elaboration d'un plan de communication de proximité de l'EN sur l'offre de services disponibles, adapté à la population migrante : édition des catalogues et brochures sur les offres de formation de l'EN, organisation des journées portes ouvertes, notamment à l'occasion de la 6ème édition de la semaine des migrants au Maroc du 14 au 20 décembre 2020, des journées d'information et de sensibilisation, des réunions et caravanes, ...
- ▶ Réalisation, en cours, d'un cadre référentiel pour intégrer la dimension migratoire dans le futur système d'information de l'EN.
- ▶ Mise en place d'un plan de formation au profit du personnel de l'EN : il s'agit particulièrement d'améliorer le référentiel de connaissances et compétences nécessaires aux responsables, cadres et professionnels de l'EN pour mieux analyser, appréhender et traiter les questions liées à la migration dans leurs pratiques.

- ▶ Finalisation en cours des dépliants sur les offres de services des départements formateurs (OFPPPT, Artisanat, EN) en 3 langues (arabe, français et anglais).

Dans la perspective d'établir un plan d'action permettant de cibler d'autres acteurs de formation professionnelle en vue de diversifier les offres au profit des migrants, le Département de la Formation professionnelle a procédé au lancement d'une opération de recensement des stagiaires migrants et des lauréats auprès de tous les opérateurs de la formation professionnelle relevant des départements ministériels concernés, au titre de l'année 2019-2020.

1.2. Intégration de femmes migrantes et réfugiées dans les activités génératrices de revenus (AGR) (Action 6.2)

L'évolution du cadre juridique en matière d'accès des étrangers à l'emploi a permis d'offrir des perspectives pour les migrants et réfugiés, notamment en matière d'auto-emploi : statut d'auto-entrepreneur, refonte et mise en application de la loi n°112-12 sur les coopératives.

Par ailleurs, la promotion de l'accès des femmes migrantes à des mesures d'accompagnement vers l'auto-emploi et la création d'AGR constitue une alternative intéressante pour assurer leur autonomisation financière.

A cet effet, au cours de l'année 2020, l'UNHCR par le biais de l'association AMAPPE a continué la mise en œuvre du programme d'accompagnement des réfugiés vers la création d'activités génératrices de revenu et qui donne comme chaque année, la priorité à l'approche genre. En 2020, 3 femmes sur 24 réfugiés ont bénéficié d'une AGR, 7 sessions de sensibilisation à la création d'AGR, 7 formations de préfinancement, 7 formations en gestion et 6 formations thématiques en liaison avec la création d'AGR (éducation financière, renforcement des capacités numériques, etc.) ont été organisées.

Bilan programmatique d'étape

1.3. Mise en œuvre du programme d'accompagnement des migrants régularisés dans la validation des acquis professionnels et le développement de compétences (Action 6.3)

La mise en place d'un processus de reconnaissance des qualifications et de renforcement des compétences est crucial pour promouvoir les opportunités d'employabilité des migrants et réfugiés.

A cet égard, 545 entretiens de bilan de compétences ont été réalisés au profit des réfugiés dans le cadre du partenariat UNHCR/AMAPPE, durant l'année 2020, permettant une meilleure orientation vers les filières qui répondent à leurs profils et aspirations ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour accéder au marché de l'emploi.

1.4. Mise en œuvre du programme d'accompagnement des migrants régularisés porteurs de projets (Action 6.4)

L'accès des migrants et réfugiés au statut d'auto-entrepreneur et au groupement sous forme de coopérative, suite à la refonte de la loi n°112-12 sur les coopératives, ont permis d'ouvrir d'autres perspectives pour faciliter l'autonomisation financière des migrants. L'orientation et l'accompagnement des migrants s'avèrent des étapes cruciales pour garantir la réussite de leurs initiatives entrepreneuriales.

Dans le cadre du projet « Work 4 Integration », mené par l'association Soletterre et financé par l'Union Européenne, environ 800 migrants régularisés ont été informés et sensibilisés sur l'auto-entrepreneuriat.

Dans le même sillage, l'UNHCR, à travers son partenariat avec l'association AMAPPE, a contribué au renforcement des capacités de 115 porteurs de projets afin de surmonter les retombées de la crise sanitaire causée par la COVID-19.

2. Mesures prises pendant le confinement

Compte tenu des circonstances spécifiques liées à la pandémie de la COVID-19, plusieurs mesures d'adaptation ont été prises par les

partenaires pour assurer la continuité des formations et l'accompagnement vers l'insertion dans le marché de l'emploi, à savoir :

- ▶ L'OFPPT a assuré des formations en ligne durant la période du confinement au profit des migrants inscrits. Elle a décidé de maintenir l'accès aux internats pour les stagiaires étrangers en formation ne pouvant pas rejoindre leurs pays pour les vacances scolaires. Dans le même contexte, des tests de dépistage de la COVID-19 ont été effectués au profit des stagiaires étrangers internes au niveau des établissements de la Formation Professionnelle dans les villes de Meknès et Séfrou.
- ▶ L'OFPPT a adopté, au titre de la rentrée scolaire 2020-2021, le mode hybride. Ainsi, les formations sont dispensées essentiellement à distance pour le volet théorique avec l'organisation de travaux pratiques en présentiel et des examens/évaluations en groupes réduits. Une plateforme « OFPPT ACADEMY » a été mise en place pour permettre aux stagiaires d'accéder à une multitude de ressources didactiques parfaitement adaptées à l'architecture des programmes de formation dispensés. L'OFPPT a également offert à ses stagiaires l'accès à une plateforme e-learning, dédiée à l'apprentissage des langues étrangères (français, anglais et espagnol) ainsi qu'à une bibliothèque numérique, donnant accès à plus de 40000 ouvrages de référence, couvrant différents domaines.
- ▶ Au niveau du Département de l'Artisanat, les apprentis ont pu suivre leur cursus de formation en ligne durant la période du confinement. A ceci, s'ajoute le lancement pour la rentrée 2020-2021, d'une opération d'inscription à distance au sein des établissements de Formation Professionnelle, dans les métiers des arts traditionnels relevant de ce Département. Deux portails d'apprentissage sont en cours d'élaboration.
- ▶ Au-delà des efforts de sensibilisation et d'information sur la pandémie de la COVID-19, menés au profit des migrants apprentis

Bilan programmatique d'étape

de l'EN, cette dernière de concert avec l'AMAPPE, partenaire du projet AMUDDU a distribué 1.000 bons d'achat d'une valeur unitaire de 300 DH. Dans le même sens, l'UNHCR a redirigé les fonds dédiés à l'accompagnement pour le suivi des formations vers l'assistance humanitaire et sociale.

3. Défis et contraintes

La réponse rapide des départements formateurs face à la cessation de cours en présentiel lors de la période de confinement est fort louable. Toutefois certains défis et contraintes en matière de formation professionnelle des migrants et réfugiés sont énumérés ci-dessous :

- ▶ Difficultés d'assiduité d'un bon nombre des bénéficiaires de la formation professionnelle, dues principalement à leur forte mobilité et à la recherche de moyens de subsistance.
- ▶ Le manque d'information des migrants et réfugiés sur les prestations offertes par les départements formateurs.
- ▶ L'absence de documents prouvant la détention de diplômes et certificats, rend laborieux le processus d'accès à certaines formations qualifiantes et diplômantes.

4. Mesures prévues pour 2021

- ▶ Elaboration des supports de communication pour la sensibilisation sur les offres de formation dispensées par l'OFPPT, l'Entraide Nationale et le Département de l'Artisanat au profit des migrants, dans le cadre du projet AMUDDU.
- ▶ Organisation de sessions de sensibilisation et d'information sur les offres de formations dispensées, notamment par l'OFPPT et les centres de formation de l'Artisanat, et ce de concert avec l'AMAPPE dans le cadre du projet AMUDDU.
- ▶ Mettre en œuvre le plan de communication de proximité par l'Entraide Nationale afin de renforcer les dispositifs d'accueil,

d'orientation et de référencement des migrants et réfugiés vers les structures de la formation professionnelle.

5. Recommandations

- ▶ Renforcer les outils mis en place par les opérateurs de la formation professionnelle en vue de faciliter l'accès aux formations à distance et d'offrir la flexibilité nécessaire en temps de crise.
- ▶ Etudier les possibilités de mise en place de processus de validation des acquis pour les migrants et réfugiés qui ont déjà des qualifications.
- ▶ Renforcer la communication et la sensibilisation au profit des migrants et des réfugiés sur les offres de formation professionnelle disponibles.
- ▶ Renforcer les capacités de la société civile en matière d'accompagnement et de suivi des migrants et des réfugiés vers les services offerts par les Départements formateurs en veillant à l'harmonisation des outils de prospection et d'orientation des migrants vers les Départements formateurs.
- ▶ Etudier la possibilité de proposer des formations plus adaptées aux migrants en termes de charge horaire et de filières afin d'améliorer leur employabilité.
- ▶ Etoffer le réseau de partenariats avec les départements formateurs afin de diversifier l'offre de formation au profit des migrants et réfugiés.
- ▶ Améliorer les dispositifs d'accueil et d'orientation au profit de la population migrante et réfugiée au sein des départements compétents.

Programme 7 : Emploi

L'autonomie financière est l'objectif ultime de tout processus d'intégration, permettant aux migrants et réfugiés de vivre, avec leurs familles, de façon digne en étant des acteurs de développement dans leur pays d'accueil.

Bilan programmatique d'étape

Le programme « Emploi » de la SNIA vise en particulier à :

- Faciliter un accès équitable des immigrants réguliers et des réfugiés à l'emploi (OSP 12).
- Promouvoir la création d'entreprises par les immigrants réguliers et les réfugiés (OSP 13).
- Couvrir les besoins spécifiques en main d'œuvre (OSP 14).

1. Activités menées en 2020

1.1. Faciliter un accès équitable des migrants réguliers et réfugiés à l'emploi (Actions 7.1 et 7.2)

Les migrants en situation administrative régulière et les réfugiés ont un accès équitable à la panoplie de programmes et services de recherche d'emploi offerts par l'ANAPEC.

Ainsi, au titre de l'année 2020 : 680 migrants ont été inscrits dans le système d'information de l'ANAPEC, dont 261 femmes et 419 hommes - 258 migrants ont bénéficié des entretiens de positionnement dont 99 femmes et 159 hommes - 189 migrants ont participé aux ateliers de recherche d'emploi dont 91 femmes et 98 hommes - 20 migrants ont été insérés dans le marché de l'emploi dont 6 femmes et 14 hommes et 5 migrants ont bénéficié des contrats aidés dans le cadre du projet AMUDDU.

Sur le plan qualitatif, les principales actions menées au titre de l'année 2020 sont :

- Signature en juin 2020 du manuel de procédures des contrats aidés au profit des migrant(e)s régularisé(e)s des régions Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra, par le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle (MTIP) et le MEFRA, dans le cadre du projet AMUDDU.
- Sensibilisation des entreprises par les agences provinciales et régionales de l'ANAPEC sur les conditions de bénéfices

de la contribution relative aux contrats aidés en cas de recrutement d'un migrant régularisé ou réfugié.

- Lancement d'une étude sur le mentorat des migrants de concert avec l'ANAPEC, dans le cadre du projet AMUDDU.
- Réalisation d'une étude en cours, intitulée : « Cartographie des profils des travailleurs migrants sur le marché du travail au Maroc dans le cadre du projet AMEM mené par le BIT de concert avec l'ANAPEC.
- Réalisation d'un benchmarking sur les actions innovantes en matière d'intégration économique des migrants et élaboration d'un guide sur les bonnes pratiques en matière d'intégration socio-économique des migrants, dans le cadre du projet AMUDDU. Ce guide est en cours de traduction en deux langues en vue d'organiser des sessions de formation en présence des acteurs institutionnels et de la société civile.
- Réalisation de l'étude par la Région de Casablanca-Settat, portant sur l'élaboration de mécanismes intégrés et adaptés aux besoins de la Région en termes de formation professionnelle et d'insertion dans le marché de l'emploi. Elle avait pour objectif de permettre de développer une vision permettant une meilleure adéquation entre la formation professionnelle et les besoins du marché, notamment en proposant un programme d'actions visant le développement de l'offre régionale en matière de formation professionnelle et des dispositifs d'insertion sur le marché de l'emploi. La cible des migrants et réfugiés a été au centre de la réflexion menée au fil de l'avancement de l'étude.

Par ailleurs, grâce à la facilitation de l'octroi de visa : Exemption de l'attestation d'activité pour les migrants régularisés/réfugiés et mise en place du dispositif en ligne « Taechir » ainsi que 6 guichets de proximité: 271 contrats de travail étrangers ont été visés au titre de l'année 2020 (142 hommes et 129 femmes de différentes nationalités) dont 44 contrats au

Bilan programmatique d'étape

profit des travailleuses et travailleurs domestiques et ce, en application de la loi 19-12 sur les travailleurs domestiques. Au total 749 contrats de travail d'étrangers ont été visés entre 2015 et 2020, se concentrant principalement sur les axes de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra dont 48 contrats au profit des travailleuses et travailleurs domestiques ainsi que 12 contrats de travail au profit des réfugiés. Il est à noter que le "Guide pour recruter un salarié étranger au Maroc" qui fait partie du dispositif en ligne « Taechir », a été mis à jour au mois d'août 2020.

1.2. Intégration des immigrés dans les programmes d'aide à l'auto-emploi et à la création d'entreprises (Action 7.3)

Dans le cadre de l'ouverture de la possibilité pour les migrants et réfugiés de créer des coopératives et leur accès au statut auto-entrepreneur, les services chargés de l'auto-emploi de l'ANAPEC ont pu inscrire 251 migrants et réfugiés porteurs de projets durant l'année 2020, dont 244 ont été accompagnés, 144 porteurs de projet ont finalisé les formalités administratives (dont 3 SARL et 1 coopérative), 77 statuts auto-entrepreneurs et 1 SARL ont été créés. Aussi plusieurs ateliers de sensibilisation ont été organisés par l'ANAPEC, au profit des migrants et réfugiés pour les informer sur les prestations offertes en matière d'auto-emploi.

Par ailleurs, arrivant à son terme, le projet « Work 4 Integration » (2018-2020), mené par l'association Soleterre et financé par l'Union Européenne a pu générer un bilan positif avec 22 Startups créées dont 5 coopératives et 17 SARL (6 Startups sur Tanger - Tétouan et 16 Startups à Rabat - Salé - Kénitra). Cette initiative a permis d'insérer 79 personnes migrantes comme entrepreneurs à travers leur projet de Startups, en plus de 20 emplois indirects créés. Les domaines d'activité concernés sont diversifiés à savoir : restauration, couture africaine moderne et traditionnelle, esthétique, audiovisuel, création de sites web et applications mobiles, lavage automobile, activités artistiques. Parallèlement, le projet a permis à 135 personnes migrantes accompagnées de bénéficier du statut d'auto-entrepreneur.

Dans le même sens, une convention de partenariat entre l'OIM et ES-Maroc a été signée, dans le cadre de l'organisation du salon digital de l'emploi ES-MAROC, du 18 au 20 décembre 2020. Ce partenariat vise à contribuer à l'intégration économique et à la promotion de l'esprit d'entreprise, à travers le renforcement du bureau d'incubation d'ES-Maroc à Tanger et le soutien à la création d'entreprises individuelles ou collectives, le développement des compétences et l'intégration sur le marché du travail dans la région de Tanger - Tétouan - Al Hoceima. De ce fait, 1500 entrepreneurs potentiels et demandeurs d'emploi y compris des migrants seront conseillés et orientés par les guichets du HUB, avec une forte composante d'appui aux jeunes femmes entrepreneures.

Aussi, dans le cadre du projet « Appui à la création et au développement de projets d'entrepreneuriat et de coopératives parmi les réfugiés au Maroc », d'une durée de 24 mois (2018-2020), cofinancé par l'UE et mis en œuvre par AMAPPE, ANAPEC, ODCO avec l'appui du UNHCR, 22 nouveaux projets pour un total de 24 réfugiés dont 3 femmes et 21 hommes ont été mis en place en 2020. Dans le même sens, 57 projets ont été renforcés financièrement pour un total de 70 réfugiés dont 8 femmes et 62 hommes durant la même année. Une Cérémonie de clôture de ce projet a été organisée le 11 novembre 2020 et qui a été l'occasion de partager avec toutes les parties prenantes les résultats atteints, de présenter des témoignages de porteurs de projets mais aussi d'échanger autour des questions liées à l'auto-emploi des réfugiés au Maroc.

Répondant au même objectif d'insertion des migrants par l'entrepreneuriat, la coopération allemande (GIZ) a lancé 2 projets phares qui consistent en la mise en place d'un incubateur à Tiznit, d'une part et la formation aux métiers du sport avec insertion, moyennant l'appui du programme TIBU-Maroc, visant l'inclusion sociale des jeunes à travers le sport, d'autre part.

1.3. Organisation des sessions de sensibilisation des entreprises sur l'équité dans l'emploi des migrants (Action 7.4)

Dans l'objectif de sensibiliser le secteur privé et de promouvoir le partenariat public-privé en matière d'accès des migrants à l'emploi, plusieurs initiatives ont été menées :

- ▶ Elaboration et diffusion des vidéos teaser de promotion du « Guide pour l'intégration de la diversité culturelle dans les pratiques des entreprises » et du « Manuel pratique pour recruter un salarié étranger au Maroc » réalisés en 2018 en partenariat avec le MTIP et la CGEM, avec l'appui de l'OIM.
- ▶ Organisation du dialogue « Migration ville à ville en méditerranée (MC2CM) » sur l'engagement du secteur privé dans la gouvernance des migrations par la Mairie de Rabat, à l'occasion de la 6ème édition de la semaine des migrants au Maroc, du 14 au 20 décembre 2020, avec l'appui de ICMPD, UCGL et ONU-Habitat.
- ▶ Organisation d'un webinar sous le thème « Promotion de la diversité culturelle au sein des entreprises au Maroc », le 18 décembre 2020 à l'occasion de la journée internationale des migrants, dans le cadre du salon digital de l'Emploi ES-MAROC, tenu du 18 au 20 décembre 2020, en collaboration avec le PNUD, l'OIM et les associations ES-MAROC et Soletterre. Cet événement avait pour objectif de présenter une rétrospective des actions entreprises en matière d'intégration socio-économique des migrants et réfugiés dans le cadre de la SNIA et de partager les expériences et les bonnes pratiques des entreprises déjà engagées en matière de diversité culturelle.
- ▶ Organisation de plusieurs séances d'échange en ligne et en format hybride, par l'association REMESS, partenaire du projet AMUDDU, du 20 au 23 octobre et 17 décembre 2020. Ce en présence des entreprises situées dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. L'objectif

étant d'échanger autour des opportunités et des difficultés rencontrées en matière d'accès des migrants au marché de l'emploi.

- ▶ Finalisation en cours d'une plateforme digitale liée au parcours professionnel du migrant permettant de sensibiliser et de renforcer l'échange avec les entreprises en matière de recherche des profils répondant à leurs besoins, avec l'appui du réseau REMESS, partenaire du projet AMUDDU.

1.4. Mise en place d'une procédure simplifiée d'octroi du titre de séjour pour les investisseurs étrangers et compétences rares (Action 7.5)

Dans le cadre des efforts déployés pour faciliter l'accès des étrangers à l'emploi, la procédure de traitement des demandes d'attestation d'activité a été simplifiée (dispense de l'appel à candidature) et le délai de traitement a été réduit à 48H (jours ouvrables). Ce pour les cas mentionnés ci-après :

- ▶ Les étrangers candidats à occuper des postes de responsabilité de haut niveau (liste A1).
- ▶ Les profils pointus considérés comme étant rares ou non disponibles sur le marché de l'emploi (liste A2).
- ▶ Les demandeurs de renouvellement de l'attestation d'activité pour le même poste (sauf promotion) chez le même employeur.

Les listes A 1 et A2 sont mises à jour régulièrement selon une approche concertée entre le MTIP et l'ANAPEC sur la base de la situation du marché de l'emploi (voir le lien : http://www.anapec.org/conseils/procedure_etrangers).

En 2020, 805 attestations d'activité ont été délivrées par l'ANAPEC (hors renouvellement) dans le cadre de la procédure simplifiée.

2. Mesures prises pendant le confinement

Suite aux restrictions liées à la crise sanitaire causée par la COVID-19, plusieurs mesures d'adaptation ont été prises par les partenaires pour assurer la continuité de l'accompagnement pour l'insertion dans le marché de l'emploi. Il s'agit des actions suivantes :

- ▶ Elaboration et diffusion d'un guide au profit des chercheurs d'emploi pour les informer sur les services à distances dont ils peuvent bénéficier au cours de cette période.
- ▶ Mise en place de services à distance notamment, les entretiens de positionnement, les ateliers de recherche d'emploi et les formations en ligne via la plateforme Open Classroom.
- ▶ Reprise du traitement des contrats de travail des salariés étrangers pour visa au niveau des guichets de proximité mis en place à cet effet, à partir de juin 2020.
- ▶ Continuité de l'accompagnement des AGR créées, à distance que ce soit par l'ANAPEC ou dans le cadre du partenariat UNHCR/AMAPPE.
- ▶ Renforcement financier des Startups touchées par les répercussions de la crise sanitaire, dans le cadre du projet «Work 4 Integration», mené par l'association Soleterre, avec l'appui de l'UE.

3. Défis et contraintes

La crise économique engendrée par la pandémie de la COVID-19 a fortement impacté l'offre sur le marché de travail, notamment certains secteurs tels que la restauration qui absorbe un nombre considérable de migrants et réfugiés. A cela s'ajoutent :

- ▶ Le manque de sensibilisation et d'information du secteur privé sur les possibilités et modalités de recrutement des migrants et réfugiés ;

- ▶ Les difficultés de reconnaissances des diplômes et de qualification ;
- ▶ Le faible réseautage entre les acteurs de la formation professionnelle et ceux de l'emploi rend difficile le matching entre les profils des migrants et réfugiés et les besoins des entreprises en matière de recrutement ;
- ▶ L'absence de dispositif d'accompagnement post création au profit des entrepreneurs migrants risque d'entraver la pérennisation leur projet.

4. Mesures prévues pour 2021

- ▶ Organiser des sessions de sensibilisation au profit des institutions et associations de la société civile sur le guide de bonnes pratiques en matière d'insertion socio-économique des migrants, élaboré dans le cadre du projet AMUDDU.
- ▶ Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions concerté pour sensibiliser le secteur privé et solliciter son implication afin de favoriser l'emploi des migrants et réfugiés.
- ▶ Finaliser l'étude portant sur « le mentorat : un levier pour l'intégration socio-économique des personnes migrantes et réfugiées », dans le cadre du projet AMUDDU.
- ▶ Adapter et mettre à jour les services de l'ANAPEC dédiés aux migrants, telles que l'application « Welcome ANAPEC », ainsi que la digitalisation de certains outils afférents aux ateliers de recherche d'emploi, et ce dans le cadre du projet AMEM avec le BIT.
- ▶ Mettre à jour le manuel de procédures relatif au recrutement des salariés étrangers.
- ▶ Procéder à la capitalisation des initiatives menées en matière d'entrepreneuriat des migrants et réfugiés.

5. Recommandations

Malgré l'impact négatif de la crise économique engendrée par la pandémie de la COVID-19 sur le fonctionnement des services offerts, une flexibilité considérable a été notée de la part de l'ANAPEC et des autres organismes internationaux et associations de la société civile œuvrant dans le champ de l'accompagnement des migrants et réfugiés, notamment pour la création des entreprises.

Toutefois certaines recommandations sont à énumérer pour promouvoir l'insertion économique des migrants et réfugiés au Maroc :

- ▶ Poursuivre l'adaptation des outils de l'ANAPEC relatifs aux volets : emploi et auto-emploi en faveur des personnes migrantes et réfugiées.
- ▶ Renforcer les capacités des institutions et des associations de la société civile en matière d'accompagnement des migrants et réfugiés vers l'emploi salarié et l'auto-emploi.
- ▶ Encourager la mise en place de dispositifs d'accompagnement post-crédation pour garantir la pérennité des AGRs créées par les migrants et réfugiés.
- ▶ Exploiter de nouvelles sources de financement et étudier de nouveaux mécanismes de financement possibles adaptés aux porteurs de projets migrants et réfugiés.

Section IV : Programmes transverses

La mise en œuvre des programmes sectoriels de la SNIA est étroitement liée aux programmes transverses qui font l'objet des principes de base pour créer un environnement favorable au déploiement des mesures permettant de faciliter l'intégration socio-économique des migrants et des réfugiés sur le territoire Marocain.

Le programme 8 : « Gestion des flux migratoires et lutte contre la traite des êtres humains » répond ainsi à l'objectif de mieux encadrer la migration au Maroc selon une approche humaniste respectant les droits de l'homme et en accord avec les engagements internationaux du Royaume. Ce programme a pour objectif d'apporter des réponses aux situations de vulnérabilité et de détresse de la population migratoire.

Le programme 9 : «Coopération et partenariats internationaux» vise à renforcer les partenariats avec les acteurs de la coopération internationale en matière d'immigration et d'asile. Il s'attache aussi à développer la coopération régionale et les partenariats avec les universités et les centres de recherche nationaux et internationaux sur les questions migratoires.

Le programme 10 : « Cadre réglementaire et conventionnel » cible l'harmonisation du cadre réglementaire national et conventionnel avec les objectifs de la nouvelle politique migratoire et les engagements internationaux du Royaume.

Le programme 11 : « Gouvernance et communication » trace le cadre institutionnel et de gouvernance de la mise en œuvre de la SNIA. Il vise à assurer la disponibilité des outils nécessaires, en termes de mécanismes de gouvernance et de coordination, de connaissance et de capacités, pour l'ensemble des acteurs afin d'accomplir leurs missions. Il a aussi pour objectif de créer un environnement favorable au déploiement de la SNIA.

Programme 8 : Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains

En réponse au quatrième objectif de la SNIA « Gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'homme », le programme 8 vise à renforcer la gestion intégrée des frontières et postes-frontières afin de limiter les flux d'immigrés irréguliers et de lutter contre la traite des êtres humains.

Il se focalise aussi sur la maîtrise du nombre d'immigrés irréguliers présents sur le territoire national, dans le cadre d'une approche humaniste et ce, à travers la régularisation de la situation de séjour et l'aide au retour volontaire assisté.

Concrètement, ce programme traite essentiellement deux objectifs spécifiques, répartis sur 6 actions :

- Maîtriser les flux d'immigration selon une approche humaniste respectant les droits de l'homme (OSP 15).
- Lutter contre la traite des êtres humains et les réseaux de trafic (OSP 16).

1. Activités menées en 2020

1.1. Renforcement de la gestion intégrée des frontières (Actions 8.1, 8.2)

Le travail mené par le Maroc dans le domaine de la gestion des flux migratoires reste un modèle intéressant dans le bassin méditerranéen. Sa position géostratégique de relais entre deux Continents, l'Afrique et l'Europe, a contribué à créer un panorama migratoire caractérisé par la complexité. En effet, le Maroc constitue le point de convergence de deux routes migratoires les plus actives vers l'Europe en provenance de l'Afrique, à savoir : la route Ouest-africaine à destination des îles canaries et la route Ouest-méditerranéenne à destination de l'Europe, via le Détroit de Gibraltar et les deux présides marocaines occupées de Sebta et Mellilia. Ce qui représente un défi que le Maroc a su relever grâce à son engagement

à traiter la question migratoire dans un esprit humaniste, respectueux des droits de l'homme et basé sur la coopération avec les pays voisins.

S'agissant des efforts déployés dans ce sens, il convient de rappeler que le Ministère de l'Intérieur assure la coordination et l'harmonisation des synergies des départements intervenant dans l'opérationnalisation du dispositif national de lutte contre la migration irrégulière et les réseaux transfrontaliers de trafic illicite de migrants et de traite des êtres humains.

A ce titre, la surveillance des frontières terrestres et maritimes et la gestion intégrée des postes-frontières du Royaume est constamment renforcée par des ressources humaines, matérielles et technologiques.

Ainsi, grâce à l'efficacité du dispositif opérationnel de lutte contre la migration irrégulière pour neutraliser les circuits d'infiltration au Maroc et resserrer l'étau contre les réseaux transfrontières de trafic illicite de migrants, les autorités marocaines compétentes ont procédé en 2020 :

- A l'avortement de 40.288 tentatives d'immigration ou d'émigration irrégulières impliquant des migrants étrangers, ressortissants de pays africains notamment, en plus de candidats marocains à l'émigration irrégulière ;
- Au démantèlement de 394 réseaux de trafic illicite de migrants ;
- Au sauvetage de 10.316 migrants (hommes, femmes et enfants mineurs) secourus en mer par la Marine Royale.

En ce qui concerne le renforcement du dispositif d'assistance humanitaire, les migrants extirpés de l'emprise des réseaux démantelés, bénéficient de l'assistance d'urgence appropriée, dans le respect de leurs droits et dignité, et sont confiées, en cas de besoin, aux centres hospitaliers au niveau local.

1.2. Conduite de l'opération exceptionnelle de régularisation (Action 8.4)

Le Maroc, dans son engagement pour une approche humaniste a mené durant les années 2014 et fin 2016-2017, deux opérations de régularisation de la situation administrative des étrangers en situation de séjour irrégulier sur le territoire national, basées sur des critères les plus souples et qui ont abouti à la régularisation de plus de 50.000 migrants.

La régularisation des personnes en situation de séjour irrégulier a permis aux intéressés de jouir de leurs droits et opportunités d'intégration dans la société marocaine, offertes dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile.

En ce qui concerne la régularisation de la situation administrative des demandeurs d'asile au Maroc, 847 personnes ont obtenu le statut de réfugié auprès du Bureau des Réfugiés et Apatrides à la date du 12 mars 2020 et ce, dans le cadre des travaux de la Commission interministérielle ad-hoc. Les bénéficiaires sont répartis comme suit : hommes (371), femmes (248), mineurs (204) et nouveaux nés (24). De même, 1363 Syriens auditionnés par ladite Commission bénéficient de la protection internationale et nationale.

1.3. Renforcement du dispositif d'aide au retour volontaire des immigrés irréguliers (Action 8.5)

Le renforcement du dispositif d'aide au retour volontaire et de réintégration mis en place par le Ministère de l'Intérieur avec l'appui de l'OIM a permis d'offrir la possibilité aux migrants, qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans le pays d'accueil et souhaitent retourner volontairement dans leur pays d'origine, un retour et une réintégration dans des conditions décentes.

1.3.1 Bref aperçu historique du dispositif du retour volontaire au Maroc et de réinsertion des migrants dans leur pays d'origine

Avant la signature de l'accord de siège, le 22 février 2005 à Genève, ratifié en juin 2006 pour la mise à disposition de l'OIM d'une représentation au Maroc, le pays s'engageait avec ses propres moyens à procéder au retour volontaire des migrants en situation irrégulière vers leur pays d'origine. C'est à partir de la signature d'un Mémorandum d'Entente entre le Maroc et l'OIM, le 11 juin 2007, que cette dernière a été chargée de mettre en œuvre le programme de retour volontaire et de réintégration.

Suite à une collaboration fructueuse entre le Ministère de l'Intérieur et l'OIM, il a été procédé à la signature de quatre avenants au mémorandum d'entente du 11 juin 2007. A ce titre, le Ministère de l'Intérieur a pris en charge le financement direct du coût de transport aérien d'un contingent global de 14.500 candidats éligibles au retour volontaire. En parallèle, l'OIM assure l'assistance pré-départ, l'aide financière et le suivi de la réintégration des bénéficiaires dans leurs pays d'origine.

1.3.2 Présentation succincte du dispositif du retour volontaire

Le dispositif du retour volontaire et de réinsertion des migrants dans leur pays d'origine comporte 3 phases importantes, à savoir : l'assistance des candidats au pré-départ (soutien psychosocial, distribution de kits alimentaires, soins de santé), la préparation du départ des bénéficiaires du retour volontaire (orientation professionnelle, aide financière) et l'accompagnement à la réintégration des migrants retournés dans leurs pays d'origine.

1.3.3 Migrants concernés par le retour volontaire

- ▶ Les migrants ayant des problèmes de santé.
- ▶ Les victimes de la traite des êtres humains.
- ▶ Les femmes enceintes.
- ▶ Les familles monoparentales (père ou mère rentrant seul(e) avec ses enfants).

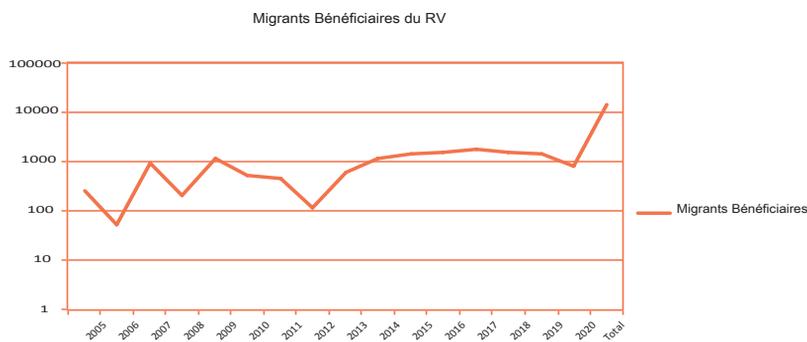
Bilan programmatique d'étape

- ▶ Les personnes âgées (50 ans et plus).
- ▶ Les mineurs/ mineurs étrangers non accompagnés (MENA).

Depuis la mise en place de ce dispositif en 2005, le nombre total des bénéficiaires du retour volontaire est de l'ordre de 13654.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Migrants bénéficiaires	254	51	892	210	1119	501	453	112	597	1158	1399	1500	1733	1509	1370	796	13654

Source :OIM -Maroc



Pour l'année 2020, il a été procédé à l'organisation du retour volontaire de 796 personnes seulement (604 hommes, 192 femmes) originaires de pays subsahariens, principalement de la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal, en raison de l'imposition des restrictions strictes sur les voyages internationaux due à la crise sanitaire liée à la COVID-19. En effet, les retours volontaires ont repris progressivement avec l'ouverture partielle des frontières et la reprise des vols spéciaux, à partir du mois d'août 2020.

Tout au long de la période de la crise sanitaire, la priorité a été donnée à l'assistance directe en faveur des migrants inscrits au programme de retour volontaire, en partenariat avec les institutions concernées, notamment l'Entraide Nationale et les associations de la Société Civile, avec l'appui

de l'OIM. Cette assistance a concerné la distribution, entre autres, de kits de vivres et non-vivres et de bons d'achat, l'assistance médicale et l'appui au logement.

Dans les mêmes perspectives, la première phase du projet FORAS «Renforcement des opportunités de réintégration», mené par l'OIM (2017-2019), qui a pour objectif de renforcer la durabilité de la réintégration sur les plans économique, social et psychosocial des migrants de retour dans huit pays : le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la République Démocratique du Congo (RDC), le Sénégal et le Togo, a permis depuis 2017, de sensibiliser 1227 bénéficiaires inscrits au programme l'Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration (AVRR) sur les défis et les opportunités de réintégration dans leur pays d'origine. Ainsi, plus que la moitié de ces bénéficiaires ont participé à des séances de développement des aptitudes personnelles et des compétences techniques et aux modules d'initiation à l'agriculture et l'artisanat.

Par ailleurs, la deuxième phase du projet « FORAS - Renforcement des capacités de réintégration » qui s'étale sur une période de 24 mois allant du 15 avril 2020 au 14 avril 2022, se focalise sur 3 axes, à savoir :

- ▶ Information des candidats au retour volontaire sur les opportunités de réintégration dans leur pays d'origine.
- ▶ Formation à travers des cours dispensés au Maroc avant le retour et organisation de séances de conseil à distance au profit des migrants candidats au retour, soit au Maroc, soit dans leur pays d'origine.
- ▶ Renforcement de la coordination et de l'assistance en amont et en aval pour faciliter l'accès des migrants de retour aux services essentiels de réintégration dans leurs pays d'origine, à travers l'implication des institutions concernées des pays d'origine.

Sur le plan de la gouvernance, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de financement du programme d'appui budgétaire aux politiques migratoires du Royaume, signée entre le Maroc et l'Union

Bilan programmatique d'étape

Européenne, le 19 décembre 2017, il est à rappeler qu'un sous-comité sur le retour volontaire a été créé à l'issue de la tenue de la 10^{ème} réunion du Comité de Pilotage de la SNIA en 2018. Il est composé des représentants du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger, du Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille, de l'Entraide Nationale et de l'OIM. Ce sous-comité a pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme du retour volontaire et de réintégration. A ce titre, cinq réunions de ce sous-comité ont été organisées depuis sa mise en place dont la dernière a eu lieu le 3 décembre 2020.

1.4. Renforcement des capacités des services de sécurité aux questions d'immigration, d'asile et de lutte contre la traite des êtres humains (Action 8.3)

Plusieurs sessions de formation continuent à être organisées au profit des éléments des services de sécurité, portant sur les questions d'immigration, d'asile et de la traite des êtres humains, notamment avec l'appui des partenaires internationaux.

Rappelons que les questions liées à la migration, l'asile et la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains sont intégrées dans les cursus de formation de base au niveau des Instituts Académiques relevant des Forces de l'ordre et Forces militaires.

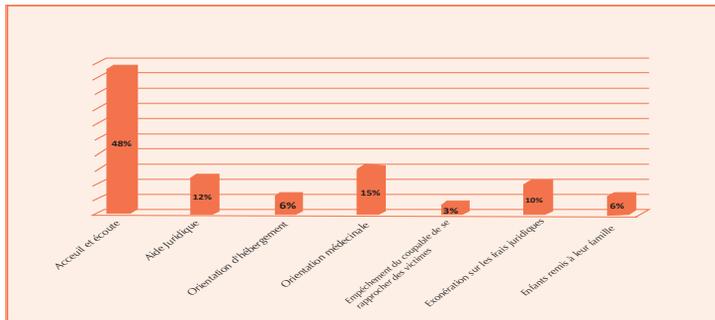
1.5. Lutte contre la traite des êtres humains (Action 8.6)

Le cadre d'intervention pour la lutte contre la traite des êtres humains au Maroc s'est vu renforcé par l'adoption de la loi 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains en 2016, l'adoption du décret n°2-17-740 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains (articles 6 et 7 de la loi 27-14) en 2018 ainsi que l'installation de ladite commission en mai 2019.

Par ailleurs, les questions de lutte contre la traite des êtres humains acquièrent une attention particulière de la part des départements concernés, notamment le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice et la Présidence du Ministère Public.

Les efforts déployés pour lutter contre la traite des êtres humains ont permis de détecter 423 victimes en 2019 contre 280 en 2018, soit une augmentation de 51%. Ces victimes sont réparties entre 289 hommes et 134 femmes, parmi eux, 315 sont des adultes et 108 sont des mineurs. Il est à noter que la plupart des victimes étrangères sont originaires des pays de l'Afrique subsaharienne.

Par ailleurs, de nombreuses victimes de la traite des êtres humains ont bénéficié d'une protection conformément à l'article 82-1-5 du code de procédure pénale. Les données y afférentes sont détaillées comme suit :



Source : Ministère Public

Avec l'augmentation du nombre des victimes enregistrée, le nombre des personnes poursuivies a également augmenté, passant de 231 personnes en 2018 à 307 personnes en 2019. Le taux le plus élevé est enregistré chez les hommes (251) alors que chez les femmes, il est seulement de 56.²

2- Pour plus de détails concernant les efforts déployés pour lutter contre la traite des êtres humains, consulter le rapport du Ministère Public de 2019 publié en 2020 sur le lien : <http://www.pmp.ma/%d8%a5%d8%b5%d8%af%d8%a7%d8%b1%d8%a7%d8%aa/>.

2. Défis et contraintes

La gestion des flux migratoires et la lutte contre la traite des êtres humains ont toujours constitué les axes d'intervention prioritaires des autorités marocaines. Le caractère humanitaire de la nouvelle politique migratoire a permis de traiter ces questions avec des approches innovantes basées sur le respect des droits des migrants, indépendamment de leur situation de séjour sur le territoire marocain. Néanmoins, l'atteinte des résultats escomptés au titre de l'année 2021 reste tributaire de plusieurs contraintes et obstacles, notamment ceux liés aux restrictions à la libre circulation des personnes en raison de la pandémie de la COVID-19. Ajouter à cela la faible mobilisation des femmes victimes de la traite des êtres humains en raison de leur vulnérabilité qui accentue leur exploitation dans les réseaux de traites des êtres humains.

3. Mesures prévues pour l'année 2021

- ▶ Consolider davantage le Programme National d'aide au Retour Volontaire et à la Réintégration, mis en œuvre en coordination avec la mission de l'OIM au Maroc et dans le cadre d'une parfaite concertation avec les représentations diplomatiques et consulaires des pays concernés. Ce programme d'envergure bénéficie du soutien financier de plusieurs partenaires (l'appui projeté profitera à environ 4 000 migrants en situation de vulnérabilité).
- ▶ Suivre les activités de la deuxième phase du projet « FORAS - renforcement des capacités de réintégration » afférentes au volet réintégration.

4. Recommandations

La planification des prochaines activités du programme 8 repose essentiellement sur la nécessité de garantir une continuité des actions déjà lancées. Ainsi, il est recommandé de :

- ▶ Renforcer les capacités des autorités publiques chargées de la lutte contre le trafic illicite de migrants et les diverses formes de criminalité connexe.

- ▶ Poursuivre l'organisation de nouvelles sessions de sensibilisation et de formation sur la gestion des flux de trafic illicite de migrants et de la traite des êtres humains, d'une part, et sur la protection des victimes des réseaux criminels de trafic et de traite, d'autre part.
- ▶ Renforcer le dispositif du retour volontaire et de réintégration en mettant le focus sur la nécessité de consolider les activités de réintégration et de renforcer la coopération avec les institutions des pays d'origine concernées pour garantir la réussite du retour au pays d'origine.

Programme 9 : Coopération et partenariats internationaux

Ce programme correspond à l'application directe des deux principes directeurs de la SNIA, à savoir la coopération multilatérale renouvée et la responsabilité partagée. Il est basé sur le principe de transversalité des questions migratoires. La migration est ainsi une responsabilité partagée car toute décision d'un pays au sujet de départ, de transit ou de résidence de personnes, a un impact direct sur les autres pays du même trajet migratoire. D'où émane l'intérêt de travailler de manière collective dans l'élaboration et la mise en place des politiques migratoires régionales adéquates.

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire, le Maroc a ainsi veillé à travailler en étroite collaboration et coopération avec ses partenaires internationaux, organisations internationales et pays partenaires. Le Maroc a ainsi développé des cadres de coopération avec les partenaires régionaux et internationaux, afin de favoriser la création de synergies et de mutualiser les efforts.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ce programme se présentent comme suit :

- ▶ Développer la coopération internationale sur la base du principe de responsabilité partagée (OSP 17).
- ▶ Promouvoir le co-développement (OSP 18).

Bilan programmatique d'étape

- Promouvoir la coopération scientifique et technique (OSP 19).

1. Activités menées en 2020

1.1. Développer la coopération internationale sur la base du principe de responsabilité partagée (Action 9.1)

La coopération internationale en matière de migration touche l'ensemble des programmes sectoriels de la SNIA et contribue à ses objectifs spécifiques et ses actions concrètes. Certains partenaires internationaux, tel que l'OIM, l'UNESCO, travaillent sur plusieurs programmes sectoriels. D'autres, tels que le BIT se concentrent sur des interventions dans certains domaines. Les principaux partenaires sont les agences des Nations Unies, les Agences de Coopération Technique et les bailleurs internationaux.

Une description exhaustive de leurs activités est mentionnée au niveau du bilan des programmes sectoriels de la SNIA.

a - Coopération avec les agences des Nations Unies

Cette année, la pandémie liée à la COVID-19 a fragilisé la situation des migrants et des réfugiés, surtout ceux en situation de précarité comme les enfants et les femmes. Ainsi, cette population vulnérable est devenue plus dépendante à l'assistance humanitaire offerte par les différents acteurs nationaux et internationaux et intervenants en matière d'immigration et d'asile. Le système des Nations Unies œuvre en partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels et la société civile pour la gestion de la pandémie et la minimisation de ses conséquences sur les plans sanitaire, sociale et économique plus particulièrement sur les jeunes et enfants migrantr.

Rappelons que le Ministère et le Système des Nations Unies au Maroc ont signé, en septembre 2016 un programme conjoint d'appui à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) avec les représentants des agences participant au programme : OIM, UNHCR, OIT, ONU Femmes,

ONUSIDA, PNUD, UNESCO et UNFPA. Ce programme vise à apporter un appui coordonné et ciblé aux autorités marocaines dans la mise en œuvre de la SNIA, pour la période 2017-2021. En 2018, il a été convenu d'impliquer d'autres agences, notamment l'UNICEF et l'OMS.

Dans l'objectif d'établir plus de convergence et de coordination entre l'ensemble des agences des Nations Unies au Maroc, et déployer au mieux les efforts pour mobiliser le financement à l'horizon 2021, les projets identifiés ont été révisés en 2019, par le Groupe Thématique Migration (GTM) du Système des Nations Unies et le Ministère, tenant compte du nouveau contexte international de gouvernance des migrations et les enjeux liés au Pacte mondial pour les migrations et celui pour les réfugiés

Aussi, un programme conjoint intitulé «Protéger et autonomiser les enfants et les jeunes réfugiés et migrants au Maroc» a été signé entre le HCR, l'UNICEF et l'OIM en 2018 et co-financé par le Fonds d'Affectation Spéciale des Nations Unies pour la Sécurité Humaine (UNTFHS), pour une période de 36 mois (2018-2021) vise à :

- Habilitier les enfants, les jeunes réfugiés et migrants à agir pour leur propre compte et à reconstruire leur vie au Maroc.
- Renforcer les capacités des institutions publiques et organisations non gouvernementales pour répondre aux besoins de cette catégorie à travers, la réalisation d'activités dans les domaines du vivre-ensemble, la santé, l'éducation, la formation, l'emploi et l'assistance.

► **L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)**

L'OIM œuvre pour appuyer le Royaume dans le cadre de la politique migratoire avec les autres Agences onusiennes afin de contribuer à assurer une bonne gouvernance de la migration au niveau national, régional et local.

Dans ce sens, l'OIM a collaboré à la mise en place de plusieurs projets concernant la population migrante au Maroc sur différentes thématiques, en partenariat avec les acteurs concernés.

Bilan programmatique d'étape

Depuis le déclenchement de l'état d'urgence sanitaire, l'OIM a soutenu les migrants en matière d'assistance médicale et d'orientation vers les services de santé publique ainsi que dans la sensibilisation des populations migrantes sur l'impact de la COVID-19. En tenant en compte l'importance de la santé mentale, l'OIM a pu assister plus de 1225 personnes ayant des difficultés psychologiques. Elle a organisé, dans le même sens, des sessions de formation en faveur des professionnels de la santé portant sur différentes thématiques liées à la santé des migrants, et ce, en partenariat avec le Ministère de la Santé et l'ENSP.

Dans le même sens, l'OIM appuie plusieurs autres projets en partenariat avec la société civile sur des thématiques d'assistance sociale et humanitaire ainsi que dans l'insertion des migrant(e)s au marché de l'emploi et l'accompagnement des porteurs de projets en particulier les femmes migrantes. Elle s'active aussi dans des projets liés au soutien de la territorialisation de la SNIA, à travers la mise en place des projets de renforcement des capacités des acteurs locaux, le partage d'expériences et des bonnes pratiques ainsi que la mise en œuvre des projets pilotes au niveau régional.

► **Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)**

Le Maroc est passé d'un pays de transit à un pays de destination, en accueillant, entre autres, des réfugiés et des demandeurs d'asile originaires de plus de 40 pays sur son territoire, dont la majorité issue de l'Afrique subsaharienne. L'UNHCR assure la protection des réfugiés au Maroc ainsi que l'accompagnement dans les procédures de demande d'asile en étroite collaboration avec les autorités marocaines.

Malgré la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'UNHCR a adapté ses procédures pour effectuer des enregistrements à distance et continus des demandes d'asile dans l'attente de la mise en place d'un système national d'asile. En collaboration avec les autres partenaires, l'UNHCR continue son programme d'assistance CASH en matière d'éducation des

réfugiés et de leurs enfants. Ainsi, une continuité des cours a été assurée à distance pendant la période du confinement. En matière d'assistance médicale et humanitaire et en tenant en considération l'impact négatif de la COVID-19 sur les réfugiés et les demandeurs d'asile, l'UNHCR a mis en place des campagnes d'assistance médicale et un système de consultation à distance comprenant également la santé mentale.

L'UNHCR contribue également à la concrétisation des programmes de la SNIA à travers plusieurs actions, à savoir : l'intégration des réfugiés et demandeurs d'asile dans des programmes de formation professionnelle et d'entrepreneuriat.

► **L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)**

L'ONUDC continue toujours sa collaboration avec le Maroc dans le cadre de la concrétisation des actions visant à combattre la traite et le trafic des migrants, à travers l'amélioration des capacités de détection et le renforcement des compétences des organismes chargés du démantèlement des réseaux criminels. Elle s'active également en matière de renforcement des capacités des acteurs de la société civile dans les domaines d'accompagnement et d'assistance des victimes de la traite des êtres humains.

► **Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)**

L'aide humanitaire en faveur des enfants est l'un des objectifs majeurs de l'UNICEF. L'assistance et la protection des enfants migrants et réfugiés représentent un axe prioritaire de cet organisme, en tenant compte de la fragilité de cette catégorie de population. Le Maroc s'acharne, dans ce sens, à travers la SNIA qui cible dans ses grandes lignes directrices les enfants migrants et réfugiés, à réaliser un ensemble d'actions et de programmes en partenariat avec l'UNICEF et d'autres acteurs nationaux et internationaux.

Bilan programmatique d'étape

Durant l'année 2020, qui est une année exceptionnelle au niveau sanitaire, social, et économique, l'UNICEF a mis en place un plan d'action d'urgence pour répondre aux besoins des enfants et a continué son soutien aux enfants migrants notamment pour le volet éducation dans le cadre du projet « Hijra Wa Himaya ». Ce projet vise à aider les enfants migrants à franchir les portes de l'école et leur faciliter la scolarisation grâce à un système d'identification des besoins, qui permettra par la suite d'orienter les aides financières aux enfants désireux d'intégrer l'école. Dans le même sens, l'UNICEF soutient toujours le projet de mise en place de 80 écoles de deuxième chance nouvelle génération. Aussi, dans le cadre du projet AMAL, l'UNICEF a organisé 25 ateliers en faveur des enfants migrants sur l'éducation et le vivre ensemble.

L'UNICEF a pu offrir l'assistance sanitaire pour les enfants migrants par le biais des campagnes de sensibilisation et d'information, de traitement et de vaccination ainsi que par la signature de conventions avec des associations œuvrant dans le domaine de la santé. Quatre partenariats ont été mis en place, deux partenariats pour les centres pilotes transitoires et deux partenariats dans le domaine de la santé qui ont ciblé plus de 427 jeunes et enfants migrants.

► Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)

L'agenda du développement durable dans le monde est de plus en plus exigeant et ambitieux. Il considère la migration comme un pilier du développement.

C'est dans ce sens, que L'UNESCO collabore avec le gouvernement marocain dans le cadre des objectifs de la SNIA pour identifier et agir au profit du développement scientifique et culturel de cette population, à travers un ensemble de programmes et actions bien ciblés.

En raison de la situation pandémique liée à la COVID-19, l'UNESCO a dû répondre aux besoins urgents des Etats membres couverts par le Bureau pour le Maghreb, notamment ceux en lien avec l'éducation

et l'enseignement à distance. Le projet relatif à l'initiative des villes Africaines inclusives pour la Migration est d'une grande importance pour l'UNESCO. Il vise l'accompagnement des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en place de politiques inclusives en particulier dans les domaines de l'éducation, la participation à la vie culturelle et scientifique, la liberté d'expression et l'éthique de l'environnement.

► Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le SIDA (ONUSIDA)

La collaboration entre l'ONUSIDA et le Gouvernement Marocain est traduite par la poursuite de ses programmes de prévention et de détection du VIH : 24744 migrants(e)s ont bénéficié des programmes de proximité VIH et 5809 ont bénéficié de dépistage du VIH.

► Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)

Le FNUAP collabore avec les intervenants nationaux et internationaux, ainsi qu'avec la société civile dans le cadre du programme SALAMA. Ce programme vise à protéger la santé de la population migrante à risque, plus particulièrement les femmes et les jeunes adolescents. Ainsi, un ensemble de sessions de sensibilisation a été organisé au profit des jeunes migrants leaders dans leurs communautés sur le sujet de la santé sexuelle et reproductive.

En tenant compte de l'impact de la pandémie du coronavirus et dans le cadre de la phase VII de l'opération SALAMA, le FNUAP a pu assister plus de 45 provinces avec plus de 1350 kits d'hygiène pour la protection contre la COVID-19, et des brochures d'information traduites en 3 langues (arabe, français et anglais) pour informer les migrants sur le danger de cette pandémie et les moyens de préventions à adopter.

► ONU FEMMES

Les initiatives entreprises par l'ONU Femmes dans le cadre de la mise en oeuvre de la SNIA sont en relation avec la lutte contre la traite des êtres humains. Ainsi, à travers le projet « Accès aux services judiciaires pour les femmes et enfants victimes de la traite – phase II », plusieurs formations et rencontres ont été organisées avec les Magistrats et qui ont porté sur le cadre législatif national et des standards internationaux de lutte contre la traite des êtres humains, la protection des victimes et les poursuites pénales. En 2019, la Présidence du Ministère Public, en partenariat avec le Bureau multi-pays de l'ONU Femmes, a présenté sa campagne de communication et de sensibilisation sur la lutte contre la traite des êtres humains à l'occasion de la clôture dudit projet.

b - Partenariat avec l'Union Européenne

Le Maroc, par sa position géostratégique qui l'expose à différentes problématiques migratoires pour lesquelles les réponses sont multidimensionnelles nécessitant une coopération plus dynamique entretient un partenariat durable et solide avec l'Union Européenne en matière de migration. Rappelons que le Maroc a été le premier pays de la région du Sud de la Méditerranée à avoir conclu un partenariat pour la mobilité avec l'Union Européenne. De ce fait, le Maroc affirme sa détermination à mettre en oeuvre les actions décidées en commun dans le cadre des mécanismes bilatéraux et régionaux existants. Ainsi, plusieurs programmes et projet ont été conclus avec l'Union Européenne, en vue de promouvoir l'intégration des migrants au Maroc. Il s'agit de :

- Programme d'appui aux politiques migratoires du Royaume, initié en 2018 pour soutenir le Royaume du Maroc dans la mise en oeuvre de ses politiques et stratégies en matière de migration, à travers le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel, via un appui budgétaire. Ce programme s'articule autour de quatre grands axes:
 - Le renforcement des fondements législatifs et institutionnels des politiques migratoires.

- Le renforcement des connaissances et des outils de production de connaissances sur les questions migratoires.
 - L'opérationnalisation des politiques migratoires dans les secteurs de l'assistance sociale et de l'emploi.
 - Le renforcement du dispositif national du retour volontaire du Maroc vers les pays d'origine.
- ▶ Projets initiés dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'Urgence :
- Coopération Sud-Sud en matière de migration, mis en œuvre par la GIZ et Expertise France. Ce projet vise le renforcement de la coopération sud-sud en matière de migration et la mise en œuvre des mémorandums d'entente respectifs entre le Maroc et la Côte d'Ivoire (signé en janvier 2015), le Mali (en attente de signature) et le Sénégal (signé en juin 2013).
 - Appui à la territorialisation des politiques migratoires, mis en œuvre par ENABEL et l'AFD, au niveau de trois régions : Souss-Massa, Béni-Mellal Khénifra et l'Oriental.
 - Empowerment juridique des migrants au Maroc, mis en œuvre par ENABEL, visant le renforcement de la protection et la résilience des migrants.
 - Promotion du vivre-ensemble sans discrimination au Maroc, mis en œuvre par l'AECID, à travers deux projets :
 - Le premier projet intitulé «Vivre Ensemble Sans Discrimination: une approche basée sur les droits de l'Homme et la dimension genre » vise à renforcer les instruments et les politiques publiques visant à prévenir le racisme et la xénophobie envers la population migrante, sur la base de la protection des droits fondamentaux des personnes migrantes.
 - Le deuxième projet intitulé « Appui à l'intégration de la population migrante dans les services d'assistance

Bilan programmatique d'étape

sociale et d'alphabétisation du Royaume du Maroc », vise à renforcer les capacités institutionnelles de l'Entraide Nationale pour assurer une gestion efficace de l'assistance aux migrant-e-s vulnérables sur l'ensemble du territoire du Maroc et accompagne l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme (ANCLA) dans l'élaboration et la diffusion de programmes d'alphabétisation adaptés, ciblant les migrant-e-s et les MRE.

A ces projets et programmes, s'ajoutent d'autres initiatives régionales et nationales visant à promouvoir une approche globale et partagée des OOs services de base et leur intégration socio-économiques au Maroc.

c- Partenariat avec les agences de coopération technique

Trois principales agences de coopération technique sont actives dans le domaine de la migration. Il s'agit de :

- **Agence Belge de Développement (ENABEL)**

Depuis 2016, ENABEL est active dans le soutien à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile du Maroc, par le biais de plusieurs projets et programmes couvrant un ensemble de thématiques: formation professionnelle et emploi, appui à la territorialisation des politiques migratoires et protection des droits des migrants, à savoir : le projet AMUDDU (financé dans le cadre de la coopération Marocco-Belge), le projet Empowerment juridique des personnes migrantes et le projet « Déploiement des politiques migratoire au niveau régional (DEPOMI), financés dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'Urgence.

Nous rappelons que les détails de ces initiatives sont mentionnés au niveau des programmes sectoriels et transverses de la SNIA concernés.

- **Agence de Coopération Allemande (GIZ)**

La GIZ est chargée de la mise en œuvre de l'initiative financée par le gouvernement allemand relative au renforcement de capacités des collectivités locales et la mise en place de projets pilotes dans le domaine de la migration, à travers le projet RECOSA.

Plus de détails relatifs à ce projet sont mentionnés au niveau du bilan des programmes sectoriels et transverses de la SNIA concernés.

- Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)

L'AECID est chargé de mettre en œuvre le projet « Vivre ensemble », financé dans le cadre du fonds fiduciaire d'urgence et dont l'objectif est de soutenir l'amélioration des mécanismes d'identification et de plaintes en matière de protection des droits de l'homme, notamment les incidents à caractère xénophobe envers les migrants. Aussi, à travers l'aide complémentaire au programme d'appui budgétaire aux politiques migratoires, l'AECID est chargée de la mise en œuvre de la composante assistance sociale et retour volontaire. Cette composante vise à renforcer les capacités institutionnelles de l'Entraide Nationale pour soutenir l'accompagnement des migrants vulnérables en vue de les réintégrer dans leur pays d'origine.

Plus de détails sur le projet sont mentionnés au niveau du bilan des programmes sectoriels et transverses de la SNIA concernés.

1.2. Promouvoir le Co-développement (Actions 9.2 et 9.3)

Depuis son retour à l'Union Africaine, le Maroc a doté cette institution d'une vision stratégique à long terme sur les questions migratoires. Grâce à la clairvoyance de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste, un Agenda Africain sur la Migration en Afrique a été élaboré. La déclinaison de la vision Royale s'est concrétisée par la mise en place de l'Observatoire Africain des Migrations, basé à Rabat. Cette perspective continentale fera de la migration un levier du co-développement, un pilier de la Coopération Sud-Sud et un vecteur de solidarité intra-africaine. Ainsi, l'ouverture officielle de l'OAM a eu lieu le 18 décembre 2020, en coïncidence symbolique avec la célébration de la journée internationale des migrants.

Bilan programmatique d'étape

L'importance de l'Observatoire est manifestée par le besoin de doter les pays africains d'un outil efficace, leur permettant de concevoir des politiques migratoires régionales basées sur les faits et permettant ainsi une meilleure maîtrise du phénomène migratoire, en développant la collecte, l'analyse et l'échange de données.

En relation avec la coopération Sud-Sud, le MDCMRE continue son suivi des projets de partenariat avec trois pays africains partenaires, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal. Ainsi, une conférence de lancement officiel a eu lieu au Maroc en juin 2019. Trois domaines d'intervention sont concernés, à savoir : la migration et le développement, la protection des droits des migrants au regard de leur intégration et/ou réintégration et la mobilité sud-sud. Ces projets financés par l'Union Européenne et mis en œuvre en partenariat avec la GIZ et Expertise France, visent à renforcer davantage l'approche Sud-Sud de la migration en Afrique, ainsi que l'échange d'informations et le partage d'expériences dans le domaine de la migration.

1.3. Promouvoir la coopération scientifique et technique (Actions 9.4 et 9.5)

La coopération scientifique et technique est parmi les axes de coopération prioritaires pour le Maroc. C'est dans cette optique que le MDCMRE a signé une convention cadre de partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour la promotion de la recherche scientifique sur la migration ainsi que le renforcement de l'échange scientifique et technique.

a - Coopération scientifique

Durant l'année universitaire 2019-2020, 10% du nombre de places de la première année dans les établissements universitaires publics à accès régulé a été réservé aux étudiants étrangers non-résidents au Maroc. Ainsi, le traitement des dossiers de candidature a été effectué selon les mêmes conditions et critères de sélection appliqués aux marocains.

Programmes transverses

Concernant les capacités d'accueil, un élargissement a été établi en termes d'effectif pour les formations (Master, Doctorat et médecine), en faveur des étudiants étrangers. Ce qui a pu augmenter les inscriptions pour cette année à 21000 étudiants étrangers dans les établissements de l'enseignement supérieur marocain, dont 85% sont issus des pays africains et dont 13060 (62%) étudiants étrangers sont inscrits aux universités publiques suivantes:

Etablissement public	Nombre d'étudiants inscrits
Université Mohammed V Rabat	2330
Université Hassan II Casablanca	2400
Université Sidi Mohammed Ben Abdellah Fès	1679
Université Cadi Ayyad Marrakech	1262
Université Sultan Moulay Slimane Beni Mellal	196
Université Mohammed Premier Oujda	380
Université Abdelmalek Essaâdi Tétouan	1229
Université Chouaïb Doukkali El Jadida	427
Université Hassan 1 ^{er} Settat	829
Université Moulay Ismaïl Meknès	591
Université Ibn Tofaïl Kénitra	1476
Université Ibn Zohr Agadir	261
Total	13060

Ainsi, 8816 étudiants étrangers sont inscrits aux établissements à accès ouvert, dans les domaines suivants :

Domaine des études	Nombre d'étudiants inscrits
Sciences Juridiques, Economiques et Sociales	5177
Lettres et Sciences Humaines	1259
Sciences	2380

Aussi, 4244 étudiants étrangers sont inscrits aux établissements à accès régulé dans les domaines suivants :

Bilan programmatique d'étape

Domaine des études	Nombre d'étudiants inscrits
Sciences de l'ingénieur, technologie et sciences techniques	1787
Sciences de la santé	1924
Commerce et Gestion	431
Sciences de l'Education	102

Concernant les améliorations des services sociaux, l'accompagnement des étudiants étrangers dans le nouveau régime de la couverture médicale dédié aux étudiants (AMO-étudiant) a été renforcé ainsi que l'hébergement dans les cités universitaires et internats. Le nombre atteint est de 1322 étudiants dont 85% bénéficient d'une bourse de l'Etat Marocain.

Coopération académique pour l'année 2020			
Nombre d'étudiants inscrits aux universités	Etudiants originaires d'Afrique subsaharienne	Bourse accordées	Surplus par rapport à l'année précédente
21000	17850	12283	2168

b - Coopération technique

La coopération technique est un volet très important en matière de coopération internationale. A ce niveau les stagiaires étrangers sont répartis sur les différents centres de formation nationaux de l'OFPPT, dont la majorité sont originaire des pays de l'Afrique Subsahariennes en plus d'autres pays comme la Syrie, la Palestine et l'Inde. Le choix des filières est très varié : l'informatique, le commerce et la gestion des entreprises en plus de la mécanique et de l'électricité. A ce sujet, 180 stagiaires sont inscrits pour l'année 2019-2020 dans ces filières.

2. Mesures prises pendant le confinement

L'année 2020 est considérée comme une année exceptionnelle en raison de la crise sanitaire. Ainsi, un ensemble de mesures ont été menées en faveur de 800 étudiants résidents à la Cité Universitaire Internationale (CUI), à savoir :

- ▶ Distribution des paniers alimentaires d'une valeur moyenne de 600dhs en faveur des résidents à la CUI (environ 5000 paniers distribués durant toute la période du confinement).
- ▶ Le transport au profit des apprenants a été assuré par des mini bus en respectant les mesures sécuritaires et sanitaires.
- ▶ Disponibilité des infirmeries et des cabinets dentaires pour suivre l'état sanitaire des résidents.
- ▶ Des chambres de mise en quarantaine en cas de contamination.
- ▶ Caméra thermique et gel hydroalcoolique dans les entrées de la cité CUI.
- ▶ Distribution hebdomadaire des masques de protection.
- ▶ Une liste de 1600 étudiants en situation vulnérable a été établie. Ces étudiants, en plus de leurs bourses habituelles ont reçu une bourse supplémentaire de 300 dh pour les mois de mai et juin 2020.
- ▶ Dans le cadre des efforts déployés par le Ministère Déléguée Chargée de l'Enseignement Supérieure et de la Formation Professionnelle, une note ministérielle n° 12/00621 en date de 05 octobre 2020 a été adressée aux universités marocaines portant sur l'inscription des étudiants étrangers et leurs accès à la formation à distance.

3. Défis et contraintes

Le Maroc a lancé une dynamique partenariale originale et innovante qui témoigne d'une ouverture et d'une interactivité accrue avec l'ensemble des parties concernées, que ce soit en Afrique ou en Europe. Ces dynamiques touchent les aspects liés à la planification, la mise en œuvre et le suivi

Bilan programmatique d'étape

des projets. De même, la diversité des champs de coopération ainsi que la multitude des partenaires (Agences des Nations Unies, Agences de Coopération Internationale, relations bilatérales et multilatérales avec les pays ...etc.) ont permis au Maroc de se positionner comme un acteur clé dans les débats sur la gouvernance mondiale de la migration.

Plusieurs progrès sont aussi enregistrés au niveau de l'objectif spécifique relatif à la promotion de la coopération scientifique et technique, notamment l'augmentation des quotas des étudiants étrangers. Aussi un accompagnement spécifique a été mis en place au cours de la période du confinement. Des avancées ont été enregistrées pour l'enseignement et la formation à distance que ce soit pour les migrants ou pour les formateurs et le personnel dans le cadre de renforcement des capacités. Ainsi, l'accès des étudiants étrangers résidant au Maroc à l'enseignement supérieur, dans les mêmes conditions que les nationaux est un acquis essentiel aujourd'hui.

Davantage de réflexion et de concertation sont néanmoins nécessaires pour l'élaboration et la mise en place de programmes de co-développement dans les pays d'origine, initiés par les réseaux d'associations de migrants et appuyés par le Maroc, les pays d'origine ainsi que par les partenaires internationaux.

Le champ de la coopération internationale et des partenariats représente une partie importante du travail effectué dans le domaine migratoire au Maroc. Il nécessite une gouvernance efficace ainsi qu'un suivi continu. Plus d'efforts de planification conjointe entre le ministère et les partenaires est nécessaire. De même, il est primordial que les partenaires et les bailleurs créent une dynamique pérenne d'échange, notamment lors de la phase de planification, afin d'éviter la duplication des activités et des zones d'intervention.

En termes d'échange universitaire, la remontée ainsi que le regroupement et le partage des informations et des données relatives aux profils des étudiants étrangers au Maroc sont à renforcer. L'objectif étant de procéder

au suivi et à des évaluations exactes, basées sur les besoins et les situations réelles de cette cible

4. Mesures prévues pour 2021

- ▶ Renforcer les mécanismes de gouvernance et de coordination de la territorialisation de la SNIA entre le niveau central, régional et local, avec l'appui de l'OIM, notamment dans le cadre de la troisième phase du Programme Mondial 2019-2023 «Placer la migration au service du développement durable».
- ▶ Accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en place de politiques inclusives en particulier dans les domaines de l'éducation, la participation à la vie culturelle et scientifique, la liberté d'expression et l'éthique de l'environnement, avec l'appui de L'UNESCO.

5. Recommandations

Afin de renforcer les acquis du programme 9 « Coopération et partenariats internationaux », il est recommandé de :

- Elaborer une feuille de route claire sur l'implémentation du Pacte Mondial et le lien avec la SNIA et la SNMRE, validée par tous les partenaires, qui s'avère aujourd'hui une recommandation majeure pour faciliter la mise en place des programmes de la SNIA.
- Assurer un meilleur suivi et un ciblage efficace en termes de populations cibles et des zones géographiques d'intervention au niveau des projets de coopération.
- Améliorer la collecte et le partage des informations et des données relatives aux profils des étudiants étrangers au Maroc.

Programme 10 : Cadre réglementaire et conventionnel

L'objectif de la SNIA est d'assurer une intégration des immigrés ainsi qu'une meilleure gestion des flux migratoires dans le cadre d'une politique cohérente, globale, humaniste et responsable. L'atteinte de cet objectif passe obligatoirement par le renforcement du cadre réglementaire et conventionnel et sa mise à niveau, compte tenu des engagements constitutionnels et conventionnels du Maroc.

Afin d'assurer l'harmonisation du cadre réglementaire national avec les engagements internationaux du Royaume et la Constitution de 2011, le programme « Cadre réglementaire et conventionnel » vise ainsi :

- La mise à niveau du cadre réglementaire national (OSP 23) à travers l'adoption de nouvelles lois sur l'immigration, l'asile et la traite des êtres humains (Actions 10.4, 10.5, 10.6), l'amendement du Code du Travail (Action 10.8), l'amendement du Code Electoral (10.9) et du Dahir relatif au droit d'association (Action 10.10) et la conduite d'une réflexion sur le droit de la nationalité (Action 10.11).
- La reconnaissance du statut d'apatridie (OSP 20 et Action 10.1).
- L'alignement du cadre conventionnel national avec les standards internationaux relatifs aux droits des travailleurs immigrés (OSP 21) par la poursuite de la réflexion sur la signature et la ratification des conventions n°143 et n°118 de l'OIT (Action 10.2).
- La signature de conventions de sécurité sociale avec les pays d'origine des immigrés (Action 10.3), afin de favoriser la mobilité et le retour volontaire des immigrés (OSP 22).

La mise à niveau du cadre réglementaire et conventionnel ainsi que la mise en place d'un cadre institutionnel adapté sont des processus complexes qui relèvent de la souveraineté nationale et engagent de

multiples acteurs étatiques et privés, en plus du nécessaire respect des procédures gouvernementales, législatives et judiciaires relatives au processus d'élaboration et d'adoption des lois.

1. Activités menées pour l'année 2020

L'année 2020 a connu quelques avancées au niveau réglementaire et législatif concernant l'arsenal juridique en matière d'immigration et d'asile :

Finalisation technique des deux projets de lois relatifs à la migration et à l'asile :

- **Projet de loi n°66.17 relatif à l'asile et aux conditions de son octroi :**
Suite aux différentes réunions avec les acteurs concernés, une version actualisée de ce projet de loi, finalisée en 2019 intégrant les remarques des différentes institutions concernées, a été soumise au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) en vue d'entamer le processus d'adoption législatif. Ce projet de loi vise à offrir une protection à toute personne étrangère craignant avec raison, d'être persécutée du fait de sa race, sa nationalité, sa religion, son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Ledit projet s'articule autour des principes suivants :
 - Aucun réfugié, demandeur d'asile ou toute autre personne étrangère ne peut être refoulée vers un pays où sa vie ou son intégrité physique serait menacée.
 - Reconnaissance aux réfugiés l'ensemble des droits prévus par la Convention de Genève de 1951 : droit au séjour, au regroupement familial et le droit d'exercer une activité professionnelle.

- **Projet de loi n°72-17 relatif à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc et à l'immigration** : La promulgation d'une nouvelle loi sur l'immigration palliant les insuffisances de la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, est une action primordiale pour la mise à niveau du droit national de la migration et pour garantir une portée pérenne de la SNIA.

Ce projet de loi s'articule autour des principes suivants :

- Préservation des acquis accordés par l'actuelle législation tout en abrogeant les dispositions jugées non conformes ou obsolètes.
- Transposition dans le droit national des dispositions pertinentes prévues par les conventions internationales et accords bilatéraux.
- Encouragement de l'intégration socio-culturelle des étrangers au sein de la société marocaine sur la base du respect des valeurs humaines et de la considération mutuelle.
- Formalisation des droits et obligations des étrangers résidant régulièrement au Maroc (droits civils et politiques, droits économiques sociaux et culturels, droits procéduraux).

Ainsi, plusieurs réunions de concertation ont été organisées pour finaliser ce projet de loi. A cet égard, une version actualisée a été transmise au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) le 28 décembre 2018, en attente d'une réunion avec le groupe de travail du SGG pour sa finalisation et entamer le processus d'adoption législatif.

Par ailleurs, dans le cadre des efforts visant à renforcer la sécurité des documents d'identité, la DGSN a entamé, en octobre 2020, la délivrance de la nouvelle génération des titres de séjour des étrangers résidant au Maroc.

Dans ce sens, le Ministère de l'Intérieur a adopté, en octobre 2020, 3 arrêtés ministériels fixant les mentions et les modèles des cartes d'immatriculation et de résidence délivrées aux ressortissants étrangers résidant habituellement dans le Royaume ainsi que le document de circulation fourni à leurs enfants mineurs quel que soit leur âge.

Mesures prises en application de la loi n°27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains et la protection des victimes : Pour rappel, en août 2016, le Maroc a adopté la loi n°27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains qui a été publiée dans le bulletin officiel, le 15 décembre 2016. Cette loi introduit pour la première fois dans le droit marocain, la définition de ce phénomène en accord avec le Protocole international visant à prévenir, réprimer et punir la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants tel que ratifié par le Maroc en 2011. La loi 27-14 prévoit quatre types de dispositions:

- ▶ Des dispositions relatives aux sanctions pénales, détaillant les infractions et les peines correspondantes, ainsi que les circonstances aggravantes et atténuantes ;
- ▶ Des amendements au Code de procédure pénale priorisant l'identification de la victime et permettant aux autorités judiciaires de prononcer les ordonnances indiquées en cas de traite ;
- ▶ Des dispositions prévoyant l'assistance des services publics pour la protection, les soins médicaux, l'assistance psychologique et sociale pour les victimes de traite, ainsi que la gratuité de l'assistance judiciaire ;
- ▶ La création d'une commission nationale, sous l'autorité du Chef du Gouvernement, chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains.

Aussi, le décret n°2.17.740 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission nationale chargée de la coordination

Bilan programmatique d'étape

des mesures de lutte et de prévention contre la traite des êtres humains a été adopté, le 21 juin 2018, par le Conseil du gouvernement et publié au bulletin officiel le 19 juillet 2018. L'installation de ladite commission a eu lieu le 23 mai 2019.

Entre 2019-2020, nous notons l'organisation de quatre réunions de la Commission Nationale chargée de la coordination des mesures de lutte contre la traite des êtres humains et la protection des victimes. Ci-dessous un rappel des réunions tenues :

- ▶ La première réunion de la Commission Nationale, sous la présidence du Ministre de la Justice, le 05 novembre 2019, pour démarrer ses travaux.
- ▶ La deuxième réunion de la Commission Nationale au siège du Ministère de la Justice le 23 janvier 2020 pour étudier et discuter le règlement interne de la commission et l'approuver, ainsi que la création de comités thématiques pour préparer un diagnostic du phénomène de la traite des êtres humains et sa prévention au Maroc et étudier les décisions judiciaires pertinentes et fournir un formulaire de collecte de données sur le phénomène en vue d'élaborer un règlement des données pour suivre l'évolution de la criminalité et ses nouvelles manifestations.
- ▶ La troisième réunion de la Commission Nationale au Ministère de la Justice, le 04 février 2020, en présence d'un représentant du Conseil de l'Europe et de deux experts internationaux dans le domaine de la traite des êtres humains en vue d'élaborer un plan de renforcement de capacité en la matière.
- ▶ La quatrième réunion de la Commission Nationale à Rabat, le 30 juin 2020, où une intervention a été présentée par un expert du Conseil de l'Europe sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Elle a été aussi l'occasion de discuter de la manière de formuler et de préparer un rapport national annuel pour la Commission qui reprendrait les efforts déployés par le

Maroc dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains et les obstacles et contraintes qui y sont liés.

Pour appuyer la commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains dans la réalisation de ses activités, une convention de partenariat a été signée avec le Conseil de l'Europe visant le renforcement de capacités des membres de ladite commission.

Concernant, l'alignement du cadre conventionnel national avec les standards internationaux relatifs aux droits des travailleurs immigrés, il est à rappeler que pour la convention n°97 sur les travailleurs migrants (révisée), le Maroc a procédé à sa ratification, le 14 juin 2019 et son entrée en vigueur a eu lieu en 2020.

Pour ce qui est de la convention n°118 sur l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale, la procédure de sa ratification a été enclenchée avec une réserve émise pour l'article 2 paragraphe 1 réservé en partie aux indemnités aux chômeurs.

2. Défis et contraintes

La mise à niveau du cadre réglementaire est un processus compliqué compte tenu de la nature des domaines et questions abordées et des acteurs impliqués, mais aussi du fait de l'impact que peuvent avoir les nouvelles lois sur d'autres textes législatifs et réglementaires, qui doivent, à leur tour, être amendés. Il en est ainsi des contraintes objectives inhérentes aux projets d'amendement du code du travail, du dahir sur le droit des associations ou de la loi sur la nationalité. Néanmoins, des progrès notables ont été enregistrés dans la mise à niveau du cadre réglementaire national (OSP 23), à travers l'entrée en vigueur de la loi n°27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains et l'élaboration des deux projets de loi n°66.17 relatif à l'asile et aux conditions de son octroi et n°72-17 relatif à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc et à l'immigration. Cependant des avancées restent faibles en ce qui concerne

la ratification de la convention relative au statut d'apatridie (OSP 20) ainsi que l'établissement de conventions de sécurité sociale avec les pays d'immigration (OSP 22).

3. Mesures prévues pour 2021

Pour l'année 2021, un ensemble de mesures concernant les actions prévues dans le cadre du programme 10 de la SNIA ont été déjà planifiées :

- Poursuite de la mise en œuvre des activités de sensibilisation en matière de prévention de l'apatridie au profit des représentants du Ministère de l'Intérieur, des officiers de l'état civil, des acteurs associatifs et des réfugiés, avec l'appui du l'UNHCR.
- Soutien aux personnes relevant du mandat de l'UNHCR pour l'obtention des actes de naissances des enfants nés au Maroc.
- Organisation d'ateliers de réflexion / production relatifs à la réforme législative pour renforcer la protection des droits des travailleurs migrants et une assistance technique ciblée pour le développement de stratégies, d'outils et de supports permettant d'assurer la cohérence entre les politiques migratoires et les politiques sectorielles (emploi, protection sociale, formation professionnelle).
- Elaboration du premier rapport par la commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention contre la traite des êtres humains mettant en valeur les efforts du Maroc dans ce domaine à la lumière des données collectées auprès des Ministères, institutions nationales et associations de la société civile concernées.
- Assurer la continuité de la mise en œuvre des projets et des programmes avec les partenaires internationaux en relation

avec le cadre réglementaire et conventionnel relatif à la migration, l'asile et la traite des êtres humains.

4. Recommandations

- ▶ Poursuite de la réflexion au sujet de la ratification de la Convention sur l'apatridie de 1954.
- ▶ Suivi de la mise en œuvre de la procédure de ratification de la convention n°118 de l'OIT sur l'égalité de traitement concernant la sécurité sociale pour les travailleurs migrants.
- ▶ Redynamisation du processus d'adoption des projets de loi relatif à l'asile et à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc et à l'immigration.
- ▶ Facilitation des conditions du renouvellement des titres de séjour.

Programme 11 : Gouvernance et communication

Le programme «Gouvernance et Communication» a pour objet d'apporter le cadre institutionnel de soutien et de coordination à l'ensemble des actions menées de la SNIA, ainsi que les outils de gouvernance et de communication nécessaires à leur mise en œuvre. Ses objectifs spécifiques sont comme suit :

- ▶ Mettre en place un dispositif de coordination de la SNIA dans le cadre d'une gestion intégrée et d'une responsabilité partagée. (OSP 24).
- ▶ Développer la veille sur les questions migratoires (OSP 25).
- ▶ Renforcer la capacité des acteurs en charge des questions d'immigration, d'asile et de traite des êtres humains (OSP 26).
- ▶ Informer et sensibiliser aux questions d'immigration et d'asile (OSP27).

Le modèle de gouvernance de la SNIA repose sur une approche participative de concertation, de coordination et de mise en œuvre.

Bilan programmatique d'étape

L'ensemble des partenaires (autorités publiques nationales ou locales, société civile, universités, secteur privé, institutions internationales) sont ainsi conviés à participer, à travers leurs expertises, leurs compétences et leur couverture territoriale, à la réflexion, à la programmation, à la mise en œuvre et au suivi des actions de la SNIA. Le MDCMRE anime, coordonne et valorise cette concertation MDCMRE.

Il assure ainsi le secrétariat du Comité Interministériel des Affaires des Marocains Résidant à l'Étranger élargi aux Affaires de la Migration en vertu du décret n° 2-14-963 du 23 février 2015, et placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement. Le Comité interministériel se réunit une fois par semestre et assure, notamment le pilotage global de la SNIA.

La mise en œuvre des programmes de la SNIA est régie par le Comité de pilotage de la SNIA qui regroupe les hauts fonctionnaires des Ministères et des institutions publiques concernés. Coordonné par le MDCMRE, ce Comité assure le suivi de l'état d'avancement des programmes de la SNIA.

La mise en œuvre opérationnelle des actions prévues pour chaque programme de la SNIA est assurée par chacun des Ministères et institutions publiques concernés, en coopération avec les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires internationaux, le cas échéant. La coordination entre les acteurs et le suivi de la mise en œuvre opérationnelle est assurée par 4 Comités programmes se réunissant tous les mois et coordonnés par le MDCMRE, comme suit :

- CP 1 : Education et culture – Jeunesse et loisirs
- CP 2 : Santé, Logement, Assistance sociale et humanitaire
- CP 3 : Formation professionnelle et emploi
- CP4 : Programmes transverses

La collaboration avec les organisations de la société civile s'organise par ailleurs dans le cadre des appels à projets lancés chaque année afin d'appuyer la mise en œuvre des actions de la SNIA. En 2020, aucun appel n'a été lancé en raison des restrictions budgétaires liés à la crise sanitaire.

Le renforcement des capacités constitue un levier important de la mise en œuvre et de la pérennité des actions de la SNIA qui requiert la mobilisation de tous les partenaires. De nombreuses sessions de formation ont été organisées depuis l'élaboration de la SNIA, que ce soit en matière de droit international de la migration, de l'asile ou de la traite des êtres humains, d'intégration locale, de gestion de projets ou des sujets plus techniques. Plusieurs acteurs publics et associations ont bénéficié de ces sessions afin de renforcer leur capacité dans la prise en charge des migrants et des réfugiés.

A cet effet, le Ministère soutient et encourage les universités et les écoles d'enseignement supérieur dans la mise en place de modules de formation et de recherches sur les questions d'immigration et d'asile.

Aussi, des initiatives de sensibilisation au profit des migrants et des réfugiés ont été menées. On citera, à titre d'exemple la semaine des migrants ainsi que la journée mondiale du réfugié qui ont été l'occasion d'une mobilisation importante des acteurs concernés et du grand public autour des questions de la migration et de l'asile.

1. Activités menées en 2020

1.1. Mettre en place un dispositif de coordination de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile dans le cadre d'une gestion intégrée et d'une responsabilité partagée (Actions 11.1, .11.2 et 11.3)

a- Coordination au niveau National

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), il est à rappeler qu'un dispositif de gouvernance a été mis en place comportant trois instances aux prérogatives complémentaires. Il s'agit de :

- **Commission Interministérielle des affaires des MRE et des affaires de la migration** qui est l'instance de décision et de suivi de la mise en œuvre des politiques migratoires. Présidée par le Chef du Gouvernement, elle réunit les principaux

ministères et institutions impliqués dans la gestion des questions migratoires.

- **Comité de Pilotage (CoPil)** regroupant les ministères et institutions qui portent les actions de la SNIA. Il suit régulièrement l'avancement de la mise en œuvre des programmes d'actions définis dans le cadre de la SNIA. Le Ministère assure l'organisation des réunions (envoi des lettres d'invitation, préparation des supports, ...) et centralise les états d'avancement que chaque institution doit élaborer et présenter lors de ces réunions.
- **Comités Programmes (CP)**, comprenant 3 comités programmes sectoriels : Comité Programmes 1 « Education, Culture, Jeunesse et loisirs », Comité Programmes 2 « Santé, Logement, Assistance sociale et humanitaire », Comité Programmes 3 « Formation professionnelle et Emploi » ainsi qu'un Comité Programmes transverses 4 « Gestion des flux migratoires et lutte contre la traite des êtres humains, Coopération et partenariats internationaux, Cadre réglementaire et conventionnel, Gouvernance et communication ». Ces comités sont composés de points focaux représentant les ministères et les acteurs institutionnels partenaires y compris les organismes internationaux et se réunissent régulièrement afin d'étudier l'avancement des actions, d'identifier les points d'amélioration et les alertes à remonter au Comité de pilotage. Le Ministère assure l'organisation des réunions de ces comités (envoi des lettres d'invitation, préparation des supports, ...) et centralise l'état d'avancement pour chaque programme qu'il présente lors de ces réunions.

La Commission interministérielle des Affaires des MRE et des Affaires de la Migration s'est réunie le 10 juillet 2020 sous la présidence du Chef de Gouvernement. Le Comité technique issue de cette Commission s'est réuni à trois reprises, les 25 février, 15 mai et 18 décembre 2020 sous la présidence de la Ministre Déléguée Chargée des MRE.

Programmes transverses

Depuis 2018, les organismes internationaux concernés par les programmes de la SNIA participent aux travaux des réunions des comités programmes. Cette coordination élargie a eu pour effet de renforcer la synergie au niveau des différentes interventions au profit des migrants ainsi que le partage d'information.

En raison des restrictions dues à la crise sanitaire liée à la COVID-19, les réunions des comités programmes et celles du comité de pilotage ont été organisées, sous la présidence du Directeur des Affaires de la Migration, en ligne à distance (au moins 3 réunions par comité programme et 2 réunions du comité de pilotage) : voir un récapitulatif, ci-dessous, des réunions de ces comités.

Comité	Nombre de réunions	Dates
CP1 : Education et culture Jeunesse et loisirs	3	25 juin 2020
		30 septembre 2020
		11 novembre 2020
CP2 : Santé, Logement Assistance sociale et humanitaire	3	24 juin 2020
		07 octobre 2020
		10 novembre 2020
CP3 : Formation professionnelle et Emploi	3	09 juin 2020
		06 octobre 2020
		13 novembre 2020
CP4 : Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains, Coopération et Partenariats inter- nationaux, Cadre réglementaire et conventionnel, Gouvernance et communication	3	22 juin 2020
		1 ^{er} octobre 2020
		17 novembre 2020
<i>Comité de pilotage</i>	2	16 juillet 2020
		15 décembre 2020

Bilan programmatique d'étape

Ces réunions étaient donc l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement des actions inscrites dans les différents programmes de la SNIA mais aussi de discuter des différentes mesures prises par les institutions concernées et les partenaires internationaux en vue d'atténuer l'impact socio-économique de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les migrants et réfugiés et de veiller à assurer la continuité des services offerts (éducation et formation, emploi, assistance sociale, santé, justice, ...). Les travaux de ces réunions ont montré une forte implication de tous les partenaires de la SNIA et ont permis le partage de l'information actualisée (des comptes-rendus sont élaborés et envoyés aux participants aux réunions) et de dresser le présent bilan annuel.

b- Coordination au niveau territorial

Comme mentionné dans les rapports bilan précédents de la Politique Nationale d'Immigration et d'Asile, la territorialisation de la SNIA représente l'un des principaux défis à relever par les pouvoirs publics.

Les Maisons des Marocains du Monde sont ainsi devenues en 2014 les Maisons des Marocains du Monde et des Affaires de la Migration. Présentes dans 4 villes (Nador, Béni Mellal, Tiznit, et Khouribga) elles assument actuellement un embryon de coordination territoriale sur les questions d'immigration et d'asile.

Dans ce sens, le MDCMRE accompagne le processus de territorialisation de la SNIA, en collaboration avec ses partenaires internationaux et locaux et ce, à travers la mise en place de plusieurs programmes de renforcement de capacités des acteurs territoriaux et en assurant leur accompagnement pour l'instauration d'une réflexion collective autour de l'implication des collectivités territoriales dans la gestion de la question migratoire.

Ainsi et afin de garantir une mise en œuvre territoriale de la SNIA et assurer son ancrage dans les Plans de Développement Régionaux en se basant sur les principes de bonne gouvernance, le Ministère a veillé à la conception, sur la base d'une approche participative avec les différents

acteurs territoriaux, des outils de gouvernance. Ces outils permettront aux acteurs territoriaux de s'approprier et de gérer cette thématique, pour tirer profit du potentiel et des opportunités proposées par la migration. Il s'agit, de deux documents stratégiques à savoir :

- **Un plan d'action régional qui permettra d'assurer la déclinaison territoriale de la SNIA :** Ce plan d'action regroupe les actions de tous les acteurs intervenants directement ou indirectement dans le domaine de la migration. Il est composé de 8 programmes/domaines et chaque programme est décliné en plusieurs actions. Ce plan d'action a pour objectif global de consolider les actions entreprises au niveau régional en matière de territorialisation de la SNIA.
- **Un mode de gouvernance régionale de la territorialisation de la SNIA :** c'est un outil de gouvernance de la politique migratoire au niveau régional. Il est constitué des principaux acteurs intervenant dans le domaine de la migration, notamment au niveau régional. Ce dispositif a pour mission de veiller à la convergence des initiatives régionales et d'assurer la coordination entre les acteurs régionaux, d'une part, et le niveau central, d'autre part.

Ce processus a été couronné par l'organisation d'un atelier final d'échange et de dissémination des bonnes pratiques, le 28 janvier 2020 à Rabat, dans le cadre du projet INDIMAJ II. Ce projet, mené par l'OIM vise l'accompagnement des conseils régionaux de l'Oriental, du Souss-Massa et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima dans l'intégration de la migration au sein de leur planification locale pour assurer la protection et l'intégration des migrant-e-s et propose son appui aux conseils régionaux pour la mise en place d'un mode de gouvernance de la migration ou le renforcement de ceux déjà existants.

D'autres initiatives sont en cours de réalisation afin de sensibiliser, former et impliquer les acteurs territoriaux dans la gestion de l'immigration et de l'intégration locale des migrants et des réfugiés, en particulier le

Bilan programmatique d'étape

lancement officiel du projet DEPOMI « Déploiement des politiques migratoires au niveau régional » en partenariat avec ENABEL, au siège de la Wilaya de l'Oriental à Oujda, le 23 octobre 2020. Ce projet, financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence (FFU) de l'Union Européenne, vise à accompagner les régions partenaires du projet (Souss-Massa, Beni Mellal - Khénifra et l'Oriental) pour intégrer la dimension de la migration dans les politiques et les stratégies publiques aux niveaux national et régional.

1.2. Développement de la veille sur les questions migratoires (Actions 11.10 et 11.11)

α. Réalisation d'études analytiques et prospectives sur la migration au Maroc

Un certain nombre d'études a été publié durant l'année 2020. Celles-ci permettent d'enrichir la connaissance autour de ce phénomène et intéressent à la fois les décideurs politiques, les universitaires et les chercheurs, que l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine de la migration et de l'asile.

Le Bureau international de travail a mené une étude portant sur l'état des lieux du système d'information national en matière de la migration de main d'œuvre. Le même organisme a publié une étude qualitative sur les profils socio-économiques et les obstacles d'accès au marché de l'emploi.

En 2020, l'OIM a mené une étude sur l'état des lieux de l'accès des enfants migrants en situation de vulnérabilité aux structures de préscolaire, de crèches publiques, privées et associatives existantes dans sept zones urbaines du Royaume du Maroc. Elle a été réalisée dans le cadre de la composante Intégration socio-économique des migrants en situation de vulnérabilité du Programme «RDPP Maroc Protection et Résilience». L'objectif étant de renforcer l'accès aux structures d'accueil d'enfants migrants de moins de 6 ans, en s'appuyant sur les structures existantes ainsi que celles des organisations de la société civile (OSC) présentes sur le terrain et dont les initiatives sont en ligne avec les résultats escomptés dudit programme.

Dans le même sens, le Haut-Commissariat au Plan (HCP), en partenariat avec l'UNHCR, a mené une enquête, du 2 au 8 juin 2020, auprès d'un échantillon représentatif de 600 réfugiés au Maroc ayant comme objectif l'évaluation de l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur la situation économique, sociale et psychologique de cette population.

β. Développement de programmes de formation et de recherche sur les questions migratoires dans les universités

En matière de coopération universitaire, plusieurs actions ont été menées :

- ▶ Intégration de la dimension migration dans la formation (accréditation des filières dans le domaine) ainsi que dans la recherche scientifique.
- ▶ Organisation de nombreuses réunions et séminaires sur ce thème.
- ▶ Accréditation des filières au titre de l'année universitaire 2019-2020.

Dans le cadre du projet «Empowerment juridique des personnes migrantes», ENABEL collabore avec les cliniques juridiques des facultés des sciences juridiques, économiques et sociales des universités : Hassan II de Casablanca, Mohammed Premier d'Oujda, Abdelmalek Essaâdi de Tétouan, Mohammed V de Rabat en vue de renforcer les capacités des professeurs, doctorants et étudiants en matière de droit d'asile et de la migration et contribuer à l'équipement de ces cliniques juridiques. Jusqu'au 31 octobre 2020, le projet a formé 12 professeurs et doctorants et 99 étudiants à travers différentes activités portant sur le droit d'asile et la migration. Ces activités ont également permis au monde académique d'échanger avec les associations œuvrant dans le domaine migratoire. Elles ont ainsi contribué au renforcement des connaissances théoriques des étudiants en garantissant une montée en compétences pratiques développées grâce au travail quotidien des associations œuvrant sur la thématique migratoire. Ces cliniques juridiques ont permis aux universités de renforcer le cursus des étudiants en y intégrant des cours sous forme de séminaires, portant sur le droit des étrangers.

Bilan programmatique d'étape

Le projet a assisté également 4 doctorants dans leurs recherches portant sur la migration, en leur permettant d'avoir accès à des ressources scientifiques complémentaires, d'assister à des formations et conférences internationales et de travailler en réseau avec des universités Belges.

Par ailleurs, le MENFPESRS a pu accréditer et donner naissance à plusieurs formations dans des filières traitant la thématique de la migration et de l'asile.

Université	Ville	Diplôme	Intitulé de la Filière
UM5	Rabat	Master	Migrations et Sociétés
ENRPU	Rabat	Master	Médias et Migrations
UMI	Meknès	Master	Histoire des migrations et des mouvements de populations dans le bassin méditerranéen
UMI	Meknès	Master	Droit international privé et migration
UIZ	Agadir	Doctorat	Aménagement du Territoire, Sociétés, Migration & Développement Durable
UIZ	Agadir	Master	Dynamique des sociétés : Migration, démographie et développement
USMS	Béni-Mellal	Master	Migrations Internationales : Espace et Société
UH2	Mohammedia	Master	Sociologie de la migration
UMP	Oujda	Master	Migration : Espace et société

1.3. Renforcer les capacités des acteurs en charge des questions d'immigration, d'asile et de traite des êtres humains (Actions 11.12 , 11.13 et 11.14)

Le renforcement de capacités des acteurs œuvrant dans le domaine de la migration est une composante essentielle pour une mise en œuvre efficace de la SNIA. Ainsi, le MDCMRE, en étroite collaboration avec ses partenaires techniques et de mise en œuvre, ont travaillé sur

des projets touchant plusieurs secteurs. L'ensemble des sessions de formations organisées par le Ministère et ses partenaires internationaux et associatifs sont mentionnés au niveau des programmes sectoriels respectifs.

Tout au long de l'année 2020, de nombreux programmes de formation ont été mis en œuvre afin de renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de la migration et l'intégration locale des migrants et des réfugiés, incluant les forces de sécurité et de police, le personnel judiciaire, les élus nationaux et les élus locaux, les autorités administratives centrales et les services déconcentrés, les administrations locales, le milieu universitaire, les associations et les médias.

Une panoplie de thématiques ont été abordées lors de ces formations :

- ▶ Le droit international de l'asile.
- ▶ La protection des réfugiés.
- ▶ La traite des êtres humains.
- ▶ L'exploitation au travail.
- ▶ Des sujets plus sectoriels, comme la migration et la santé, l'insertion économique des migrants, les violences envers les femmes, les mineurs non-accompagnés, etc.

Dans le cadre des programmes de formation autour des questions de l'immigration, le BIT a appuyé et accompagné techniquement les acteurs concernés pour le développement des campagnes de sensibilisation autour des droits des travailleuses et travailleurs migrant(e)s, des principes de recrutement équitable, autour du travail domestique et de lutte contre le harcèlement au travail.

Dans le même sens, l'OIM a organisé des ateliers de renforcement de capacités des points focaux au sein des Conseils Régionaux de Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, l'Oriental et Souss-Massa contribuant au

Bilan programmatique d'étape

développement d'une vision stratégique et des outils de pilotages aux niveaux régional et local.

Formation	Bénéficiaires	Nombre	Femmes	Hommes
Migration et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc	Ministère de la Justice	27	17	10
Le Droit International de la Migration avec un volet sur la traite des êtres humains.	Étudiants de l'ENSA	48	30	18
Cadre juridique et normatif de l'OIT (Principes généraux et directives opérationnelles du recrutement équitable, définition des commissions de recrutement et frais connexes)	MDCMRE HCP MTIP ANAPEC Partenaires sociaux (employeurs et travailleurs)	10	6	4

Dans le cadre des activités menées concernant les programmes de formation sur les questions d'immigration, d'asile et de lutte contre la traite des êtres humains, l'OIM a mis en place un programme de formation aux questions d'immigration, dans les administrations publiques concernées et un programme de formation et de renforcement des capacités des associations œuvrant dans ces domaines. Aussi, des formations ont été menées de façon virtuelle en synergie avec le projet ENAS pour des associations partenaires de l'OIM, notamment celles qui travaillent avec des enfants non accompagnés ou séparés, sur la traite des êtres humains, l'identification et la protection des victimes.

De même, ENABEL a mis en place, dans le cadre du projet AMUDDU, une formation sur la gestion axée sur les résultats (GAR), le suivi et évaluation, du 9 au 27 novembre 2020, au profit des comités régionaux du CP3 de Rabat et Casablanca afin de leurs permettre de mieux gérer, coordonner

et de créer ainsi une meilleure ambiance de travail et de collaboration entre les membres des deux comités.

Par ailleurs, ENABEL a élaboré un guide en deux versions (français et arabe) sur les bonnes pratiques en matière d'intégration économique des migrant(e)s qui fait partie d'une étude de benchmarking sur les bonnes pratiques en matière d'intégration économiques des personnes migrantes en Espagne, Tunisie et le Mexique. L'objectif de l'étude était de permettre aux associations de la société civile ainsi qu'aux autres acteurs clés, de s'inspirer de certaines pratiques innovantes qui ont fait preuve d'efficacité dans les trois pays précités.

Aussi, dans le cadre du projet «Empowerment juridique des personnes migrantes», ENABEL a élaboré un plan de renforcement des capacités et d'appui à la société civile en matière de droit des étrangers au niveau des quatre régions ciblées par le projet. Il s'agit principalement des sessions de formation autour des thématiques suivantes : (i) le droit national et international de la migration y compris les procédures de régularisation et de renouvellement de la carte séjour, (ii) l'enregistrement à l'état civil, (iii) le volet juridique de l'intégration économique et (iv) la procédure de dépôt de plainte ainsi que (v) la communication digitale. La première session de formation a ciblé 20 participants (associations travaillant sur Tanger) et qui a porté sur la communication digitale en matière de diffusion d'informations sur les droits auprès du public cible, particulièrement les migrants.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du projet «Prévention et interventions améliorées en cas de violences faites aux femmes et aux filles au Maroc», financé par la Coopération canadienne, l'ONU Femmes, en partenariat avec la Présidence du Ministère Public a organisé en février 2020, deux ateliers de renforcement des capacités, à Fès et Casablanca, au profit de 50 procureurs et magistrats sur le cadre normatif international et national de lutte contre la traite des êtres humains, l'identification des cas et la protection des victimes ainsi que sur la construction des dossiers sur la base de preuves.

Bilan programmatique d'étape

Dans la même perspective, l'UNHCR a réalisé des séances de sensibilisation sur l'asile, le droit international des réfugiés et la traite des êtres humains au profit des officiers de la Gendarmerie Royale et des représentants du Ministère de l'Intérieur à Agadir. Ces séances de sensibilisation ont été élargies pour intégrer aussi les universités.

Par ailleurs, l'OIM a établi une feuille de route avec la Commission nationale chargée de la coordination des mesures de lutte et de prévention contre la traite des êtres humains afin d'échanger autour des modalités d'appui. Ainsi, une série de mesures a été programmée :

- ▶ Des formations ont eu lieu, au mois de mars 2020, à Tanger au profit des organisations de la société civile, sur l'identification et la protection des victimes de traite des êtres humains (31 représentants de la société civile formés).
- ▶ Des modules de formation en ligne sur la question de la traite des êtres humains (identification, protection, différents types de traite, mécanismes de protection et prise en charge, etc.) sont en cours de mise en place avec ladite Commission.
- ▶ Du matériel de diffusion sur les risques de la migration irrégulière a été partagé avec les acteurs concernés.

Ains, en vue de promouvoir le renforcement des capacités des services et des acteurs intervenant dans le domaine de la migration, un ensemble de sessions de formation et de sensibilisation ont été organisées dans le cadre de différents projets et présenté dans le tableau suivant:

Programmes transverses

Projet		Description	Cible	Ville	Participants Hommes	Participants Femmes	Total Participants
2020	Assistance et protection des enfants non accompagnés ou séparés (Projet ENAS) et Africa Regional Migration Program (ARMIP-PRM)	Concepts et terminologie de la migration, la migration des enfants non accompagnés ou séparés (ENAS), la protection des ENAS (identification, orientation et intégration) et la traite des êtres humains.	Assistants sociaux travaillant sous la tutelle du Ministère de la justice dans différents tribunaux marocains	Tanger	10	17	27
2020	Projet ENAS - Phase 2	Protection et assistance aux enfants non accompagnés et séparés et traite des enfants	Associations de la société civile	En Ligne	3	1	4
2020	Projets ARMIP-PRM et RDPP	Séminaire sur le Droit International de la Migration. Les vulnérabilités des populations migrantes / Traite / Trafic École Nationale Supérieure de l'Administration (ENSA)	Étudiants (ENSA)	En Ligne	38	65	103
2020	Projet ARMIP-PRM	Séminaire sur le Droit International de la Migration : Les vulnérabilités des populations migrantes (victimes de traite et ENAS)	Étudiants (ENSA)	En Ligne	18	29	47
2020	Projet ENAS Phase 2	Formation sur la Traite / Trafic Identification et protection des Victimes de Traite ENAS	Associations de la société civile	En Ligne	5	6	11

Bilan programmatique d'étape

A l'occasion de la célébration de la 6^{ème} édition de la Semaine des Migrants au Maroc, du 14 au 20 Décembre 2020, et dans le cadre du renforcement de la dimension humaniste de la SNIA et des mécanismes de protection des migrants vulnérables, la Direction de la Migration et de la Surveillance des Frontières relevant du Ministère de l'Intérieur a organisé, en coopération avec les expert(e)s de la Commission Européenne du programme d'assistance technique et d'échange d'informations financé par l'Union Européenne (TAIEX), une session de formation dans le domaine de la prise en charge des migrants vulnérables. Animée par les expert(e)s du Ministère de l'Intérieur italien. Cette session avait pour objectif l'échange des expériences en matière du système d'orientation, de transfert et de prise en charge des personnes vulnérables et des victimes des réseaux de trafic des migrants et de traite, ainsi que la coordination entre les différents acteurs intervenants en matière de protection.

1.4. Informer, sensibiliser aux questions d'immigration et d'asile (Actions 11.15, 11.16 et 11.17)

Vu les effets négatifs de la pandémie de la COVID-19 sur les activités des partenaires nationaux et internationaux et pour faire face à cette situation contraignante, le MDCMRE ainsi que l'ensemble des partenaires ont mis en place des mesures pour sensibiliser et informer sur les questions de l'immigration et l'asile.

Dans ce sens, le MDCMRE en partenariat avec l'UE, l'OIM et l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC), ont organisé le lancement des guides intitulés « Couverture médiatique de la migration fondée sur le droit international et les données factuelles : Guide du journaliste & Guide du facilitateur » au Maroc, le 29 janvier 2020 dans les locaux de l'ISIC.

Ces deux guides, élaborés dans le cadre du Programme Régional de Développement et de Protection en Afrique du Nord (RDPP), mis en œuvre par l'OIM au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Libye et en Egypte, constituent un outil clé pour la promotion d'une couverture médiatique du phénomène migratoire fondée sur le droit international et les

Programmes transverses

données factuelles. Ils permettent d'encourager les acteurs médiatiques à continuer à s'imprégner des bonnes pratiques journalistiques en matière de migration. Le tableau suivant résume les principaux événements organisés, dans ce sens, avec l'appui de l'OIM:

Événement	Bénéficiaires	Nombre total	Nombre	
			Hommes	Femmes
Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (SEA) et la protection des victimes.	Représentants des Ministères et institutions publiques concernés	22	10	12
L'identification, la protection et l'assistance aux enfants migrants, y compris la traite des êtres humains.	Représentants des Ministères et institutions publiques concernés	24	8	16
La couverture médiatique de la migration avec un focus sur les enfants migrants et réfugiés.	Journalistes et acteurs concernés	140	-	-
Le Programme «RDPP Maroc - Protection et Résilience»	Représentants des Ministères et institutions publiques concernés	67	28	39
La participation à la 4 ^{ème} édition de l'école d'été de la Clinique juridique Hijra (CJH) pour l'animation d'un atelier sur le Droit International de la Migration.	Représentants d'institutions publiques et ministères	22	3	19
Le Programme «RDPP Maroc - Protection et Résilience».	Immigrés	5699	2703	2996
Une formation en matière de Droit International de la Migration et terminologie migratoire.	Etudiants de l'ENSA	48	21	27

Bilan programmatique d'étape

Aussi, dans le cadre du projet «Amélioration de la protection et de l'assistance aux migrants vulnérables au Maroc» et le projet régional «Favoriser la santé et la protection des migrants vulnérables transitant par le Maroc, la Tunisie, la Lybie, l'Egypte et le Yémen», mis en place par l'OIM, une série de flyers d'information et de sensibilisation dédiée aux populations migrantes a été publiée sur le site web OIM Maroc.

Dans le même sens et sur le plan des efforts menés concernant les programmes de sensibilisation et d'information, ENABEL a fourni l'appui aux membres du CP3, pour la communication, l'information et la sensibilisation autour des offres de services en faveur des migrants, et ce à travers l'élaboration des dépliants en trois langues (français, arabe et anglais), sur les offres de services proposées par les institutions (OFPPT, ANAPEC, Artisanat) au niveau des deux régions : Casablanca et Rabat. Un guide complet sur toutes les offres de services sera aussi élaboré en deux langues (Français et Arabe). Le dépliant comme le guide permettra aux migrant(e)s d'avoir une idée sur chaque institution, les parcours de formation ou d'appui possible, les débouchés de chaque parcours de formation, les conditions d'accès aux services et les centres disponibles avec leurs localisations, téléphones et personnes de contact.

5^{ème} édition de la semaine des réfugiés :

Compte tenu des circonstances liées à la pandémie de la COVID-19, la Journée Mondiale du Réfugié, célébrée le 20 juin de chaque année, s'est déroulée exclusivement à distance, pendant la semaine du 15 au 21 Juin 2020, à travers l'organisation de plusieurs activités en partenariat avec l'UNHCR :

- ▶ Organisation d'un Webinaire sur le « Traitement médiatique de la thématique des réfugiés durant la pandémie liée à la COVID-19 ».
- ▶ Organisation d'un Webinaire pour répondre à la question « Comment gérer psychologiquement et émotionnellement la situation liée à la COVID-19 ? ».

Programmes transverses

- ▶ Organisation d'une table ronde sous le thème : « Les communautés réfugiées et migrantes à l'épreuve de la COVID-19 au Maroc : réflexions et recommandations du monde académique ».
- ▶ Publication d'une compilation de vidéos sur les «Refugees Got Talent».
- ▶ Réalisation d'une campagne digitale de sensibilisation « Koulna maa lajiin», tous avec les réfugiés.
- ▶ Publication des initiatives menées par les partenaires du UNHCR en matière de santé, d'assistance humanitaires et d'éducation.
- ▶ Publications sur les réseaux sociaux ; partage de « success stories » des réfugiés au Maroc...

Journée Internationale de la lutte contre la traite des êtres humains :

A l'occasion de la journée internationale de la lutte contre la traite des êtres humains, célébrée le 30 juillet 2020, l'OIM Maroc a soutenu activement la Commission nationale chargée de la coordination des mesures de lutte et de prévention contre la traite des êtres humains, avec le bureau UNODC, pour l'organisation d'une série d'ateliers visant le renforcement des connaissances et l'opérationnalisation des bonnes pratiques en matière de protection des victimes, de prévention de la traite et de mise en œuvre d'activités pour toucher les causes profondes de la traite. Ainsi, l'OIM est en cours de conception des manuels de formation en ligne sur la question de la traite avec la Commission.

6^{ème} édition de la semaine des migrants :

A l'occasion de la Journée internationale des migrants, célébrée le 18 décembre de chaque année, le MDCMRE a organisé la 6^{ème} édition de la Semaine des Migrants au Maroc, du 14 au 20 décembre 2020. C'était l'occasion pour organiser une campagne d'assistance humanitaire au profit des migrants, en parallèle avec plusieurs activités culturelles et socio-économiques, en mode distanciel en respectant les restrictions

Bilan programmatique d'étape

sanitaires, et ce en partenariat avec la société civile et avec l'appui des partenaires internationaux.



1. Mesures prises pendant le confinement

L'UNHCR Maroc a pu adapter sa stratégie de communication pour permettre aux réfugiés et demandeurs d'asile de rester informés durant la période du confinement. A compter du 18 mars jusqu'au mois de juin 2020, les réseaux sociaux de l'UNHCR ont joué un rôle très important en matière de communication de proximité. Des informations sur les services, l'accueil, l'assistance à distance, la création de hotlines et l'adaptation rapide des partenaires d'implémentation ont été partagées en permanence sur les réseaux : Facebook, Twitter, et Instagram en français/arabe/anglais.

Par ailleurs, ENABEL a adapté ses interventions en faveur des migrants durant la période de la crise sanitaire à travers les actions suivantes :

- ▶ La sensibilisation sur les mesures de prévention contre la COVID-19, en partenariat avec le Ministère de la Santé, via des brochures et des capsules vidéo en différentes langues.
- ▶ La mise en place d'une plateforme d'écoute à distance au profit des migrants.
- ▶ L'organisation d'un atelier à distance avec des associations des migrants pour effectuer une étude des besoins.

Dans le cadre du projet « Empowerment juridique des personnes migrantes », ENABEL a développé une boîte à outils digitaux au profit des associations œuvrant dans le domaine d'accompagnement des migrants et réfugiés en situation de précarité pour leurs faciliter la coordination et le réseautage. L'idée a émané des besoins exprimés par les associations en matière d'outils de coordination à distance pour assurer la continuité du travail d'assistance et de soutien au profit des migrants. Cette boîte à outils regroupe des informations sur les modalités d'utilisation de différentes solutions digitales gratuites et assez faciles d'utilisation et qui vont permettre d'appuyer les associations dans leur coordination et travail en réseau. (Lien : https://issuu.com/enabel.maroc/docs/boite_outils_digitaux)

2. Défis et contraintes

La gouvernance est le pilier de l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de la SNIA. Bien que plusieurs avancées aient été enregistrées dans ce sens, des contraintes et des difficultés restent à relever.

Les contraintes majeures résident dans :

- ▶ L'absence de la dimension migration dans les premiers PDR de la plupart des régions.
- ▶ L'insuffisance de données sur les profils des migrants.
- ▶ La difficulté de la collecte et de partage des données statistiques sur l'utilisation des services de base par les migrants, surtout au niveau territorial.

3. Mesures prévues pour l'année 2021

- ▶ Former des producteurs et des utilisateurs de données aux normes internationales des statistiques du travail (20^{ème} CIST).
- ▶ Assurer la continuité de la formation des représentant(e)s des partenaires institutionnels (MDCMRE, HCP, MTIP) et partenaires sociaux (travailleurs et employeurs) au cadre juridique et normatif de l'OIT (Principes généraux et directives opérationnels du recrutement équitable, définition des commissions de recrutement et frais connexes).
- ▶ Assurer l'appui et l'accompagnement technique des partenaires sociaux et de la société civile (Associations d'immigré-es) pour le développement des campagnes et des actions de sensibilisation autour des droits des travailleuses et travailleurs migrant-es, des principes de recrutement équitable, du travail domestique et de la lutte contre le harcèlement au travail.
- ▶ Poursuivre le soutien au renforcement des mécanismes de gouvernance et d'articulation entre les niveau central, régional et local en matière de santé et emploi ainsi que l'opérationnalisation des espaces de gouvernance régionale à Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, l'Oriental et à Sous Massa, avec l'appui de l'OIM.
- ▶ Dresser avec l'appui de l'OIM une cartographie des acteurs locaux agissant sur la question de la migration, en collaboration avec la commune de Rabat et la commune d'Oujda.
- ▶ Elaborer une boîte à outils des bonnes pratiques visant à intégrer les migrant-e-s dans la réponse et la riposte post-COVID-19 des collectivités locales marocaines en collaboration avec la commune de Rabat et la commune d'Oujda avec l'appui de l'OIM. Des modules, en ligne sur l'identification et la protection des enfants et jeunes, migrants et réfugiés et la lutte contre la traite sont en train

d'être développés. Il cibleront les acteurs gouvernementaux et la société civile. Un mécanisme de coordination et référencement pour les victimes de la traite sera également élaboré.

- ▶ Préparer un plan de renforcement des capacités destiné aux organisations de la société civile et des partenaires chargés de la protection, sur différentes thématiques telles que le suivi et l'évaluation des projets, la gestion technique et financière des projets, la prévention de l'exploitation sexuelle et de l'abus...etc.
- ▶ Programmer l'organisation de la suite des sessions de formations sur les thèmes identifiés. avec l'appui d'ENABEL.
- ▶ Développer un guide pratique qui permettra aux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile de prendre connaissance et leurs droits et de leurs mise en pratique, dans le cadre du projet «Empowerment juridique des personnes migrantes», mené par ENABEL. Une fois ce guide est élaboré, les informations seront diffusées à travers une application qui les mettrait en contact, si nécessaire, avec les assistants sociaux du Ministère de la Justice, renforçant ainsi leur accès à la justice.

3. Recommandations

- ▶ Renforcer la coordination au niveau central, régional et local.
- ▶ Intégrer la dimension migratoire dans les systèmes d'information des départements ministériels et autres acteurs engagés.
- ▶ Elaborer des partenariats avec des universités pour faciliter les recherches sur la migration et adapter les résultats à chaque contexte régional.
- ▶ Renforcer la coordination entre tous les partenaires de la SNIA, à savoir les points focaux : les partenaires institutionnels, les agences des Nations Unies, les Conseils Régionaux, les Wilayas, et les organisations de la société civile (OSC)...etc.

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Renforcer les capacités des associations - œuvrant en faveur des migrants- en matière de gestion des projets ainsi qu'en termes d'approche pour l'intégration locale des migrants.
- ▶ Appuyer l'opérationnalisation de la territorialisation de la SNIA.
- ▶ Renforcer le partenariat avec les collectivités territoriales sur leur contribution à la gestion des questions migratoires au niveau territorial.
- ▶ Veiller à intégrer la migration dans les futurs plans de déconcentration des départements ministériels en vue d'accompagner le chantier de la régionalisation avancée.
- ▶ Améliorer le dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions afférentes à la SNIA.
- ▶ Assurer le suivi de la mise en œuvre des objectifs du Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte Mondial pour les Réfugiés.

Conclusion et recommandations

Le présent rapport met en exergue les efforts consentis de tous les acteurs concernés nationaux et internationaux durant l'année 2020, année exceptionnelle marquée par la pandémie liée à la COVID-19, et ce, afin d'assurer la protection des migrants et réfugiés face à cette crise sanitaire et de faciliter leur accès aux services de base.

Rappelons que des avancées importantes ont été concrétisées dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIA. L'ouverture de l'accès des migrants et réfugiés aux services de base : éducation, santé, logement, formation professionnelle, emploi...etc., a constitué un progrès notable dans les réalisations de la SNIA. Néanmoins, des efforts en matière d'information, de communication, de renforcement de capacités de l'ensemble des acteurs, services publics, employeurs, associations locales et médias, sont aussi nécessaires afin d'éliminer les obstacles à l'accès des migrants aux opportunités qui leur ont été ouvertes.

Par ailleurs, l'adoption de la loi sur la traite et le texte d'application y afférent ainsi que l'installation de la commission nationale chargée de la coordination des mesures de lutte et de prévention contre la traite des êtres humains ont permis de renforcer davantage les interventions en la matière.

En termes de gouvernance de la SNIA, l'approche adoptée est participative impliquant l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux dans la mise en œuvre des programmes de la SNIA. Néanmoins, il est important d'améliorer le dispositif de suivi et d'évaluation, à travers le développement d'outils adéquats et le renforcement des capacités des comités programmes en la matière.

Bilan programmatique d'étape

Dans le même sens, des efforts devront être menés, notamment afin de collecter des données sur la migration fiables et comparables afin d'apporter une information plus transparente, plus accessible aux migrants au Maroc, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes. De ce fait, l'intégration de la dimension migration au sein des systèmes d'information des départements ministériels et autres acteurs engagés constitue un axe central pour la collecte, l'analyse des données relatives à la situation des migrants et des réfugiés et la mesure des progrès accomplis.

La territorialisation de la SNIA s'avère nécessaire pour répondre aux besoins réels et spécifiques des populations migrantes au niveau local et ce, à travers le déploiement d'outils de gouvernance permettant une meilleure collaboration et synergie entre les différents acteurs territoriaux. Ainsi, il est primordial de poursuivre les efforts, entamés jusqu'à présent, en matière d'intégration du volet « migration » dans les programmes et projets de développement régional et local, de renforcement des mécanismes de diffusion et de capitalisation des initiatives existantes et de l'instauration d'un partage de responsabilité entre les acteurs et les intervenants aux niveaux national, régional et local dans la mise en œuvre, notamment, des programmes d'intégration des migrants et réfugiés au Maroc.





المملكة المغربية
الوزارة المتتبتة لى وزير الشؤون الخارجية
والتعاون الإفريقي والمغاربة المقيمين
بالخارج، المكلفة بالمغاربة المقيمين بالخارج

+٠X١١٨٤+ | ١١٢٠٤٠٤٠

+٠٢٠١١٠٠+ +٠٢٠٠٠٤+ ٨٠٠ ٢٢٠١٠٠٠ | +٢٠٠٠٤ |
| ٠٢٢٠٠ ٨ ٢٢٠١٠٠٠ ٢٠٢٠٤٢٤ ٨ ٤٢٠٠٠٤٤٤
٢٨٤١٤٤ ٢ +٢٤٢٠٠ | ٠٢٢٠٠ ٤+٢٠٠٢٠١١
٠ ٤٢٠٠٠٤٤٤ ٢٨٤١٤ ٢ +٢٤٢٠٠ | ٠٢٢٠٠

Royaume du Maroc

*Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine et des Marocains Résident
à l'Étranger, Chargé des Marocains Résident à l'Étranger*

Edité avec le concours d'Enabel

